





ACCOMPAGNER LA MISE EN OEUVRE ET LE SUIVI D'UNE MESURE D'IMPACT SOCIAL

« On a le nez dans le guidon et on n'arrive même pas à voir ce qu'on ce qu'on fait, ce qu'on vaut, ce qu'on produit » (Collectif Actions Solidaires 17).

Mamadou NIANG

Mémoire de stage

Master 2 : Sociétés, Aménagement et Gouvernance des territoires (SAGt)



Soutenance le 30 juin 2023

Tuteur pédagogique : Jean RIVIERE, maître de conférences IGARUN - HDR

Tuteur professionnel : Nicolas BECU, chercheur CNRS, Université de La Rochelle

> Jury composé par : Béatrice CHAUDET Jean RIVIERE

Remerciements

Tout d'abord, je tiens à remercier ma responsable au sein du SDJES 17, Patricia Bressange, déléguée départementale à la vie associative. Je suis reconnaissant de la confiance que vous m'avez accordée en me laissant une marge de manœuvre et une autonomie importante, me permettant de me professionnaliser et de découvrir le milieu associatif sous un autre aspect. Sa connaissance du milieu associatif, du territoire de la Charente-Maritime et grâce à son expérience personnelle et professionnelle, j'ai beaucoup appris sur les enjeux de la vie associative. Ce qui m'a été très utile dans mes réflexions et dans la construction de ma problématique de mémoire de stage. Je remercie également tous ses collègues du service qui ont tous facilité mon intégration au sein de l'équipe.

J'adresse ensuite mes remerciements aux équipes pédagogiques et administratives de l'institut de géographie et d'aménagement régional de Nantes Université qui ont facilité mes démarches et ont assuré un suivi tout au long de mon stage. Je remercie particulièrement mon encadrant pédagogique, Monsieur Rivière, pour ces précieux conseils et qui n'a ménagé aucun effort pour à mettre à ma disposition son expérience et ces connaissances des sciences sociales. Merci pour la confiance et la liberté que vous m'avez accordée pour mener ce travail comme je l'ai voulu. Vos remarques, vos propositions et votre regard professionnel m'ont permis de m'améliorer et de grandir sur bien des aspects, personnel et professionnel.

Je remercie, enfin, mon encadrant professionnel, Nicolas BECU de la chaire Participations, médiation et transition citoyenne de l'Université de La Rochelle. Votre expérience et vos connaissances du domaine de la recherche m'ont permis d'affiner ma démarche et de conforter ma position au sein de ce projet qui réunit plusieurs acteurs différents. Je ne pourrais pas terminer sans remercier ma famille : ma mère et mon père au Sénégal, mon grand-frère et plus particulièrement sa femme, ici en France. Ils m'ont tous accompagné et soutenu durant cette expérience, par leurs prières et leurs conseils. Grâce à leur soutien, je me suis toujours senti encouragé et poussé pour aller encore plus loin dans mes études. Ma famille a énormément contribué à ma réussite depuis toujours et je profite de cette occasion pour témoigner ma reconnaissance.

Plan

Introduction

Chapitre 1 : Quelques éléments constitutifs de l'économie sociale et solidaire

- 1 / Définition et historique des associations
- 2 / Les fondations en France
- 3 / Les centres sociaux en France

Chapitre 2: La notion d'impact social: un besoin actuel de rationalisation?

- 1 / L'économie sociale et solidaire : un secteur bien particulier
- 2 / Le financement publique et la gestion des associations : source de tensions
- 3 / Le bénévolat, un secteur en crise ?

Chapitre 3: Les relations entre structures de l'ESS et les partenaires institutionnels

- 1 / Des associations face aux contraintes administratives
- 2 / Une nouvelle forme de coopération nécessaire entre les acteurs publics et le monde associatif
- 3 / L'Etat dans son le rôle de facilitateur

Chapitre 4 : La Charente-Maritime : un territoire contrasté, mais dynamique

- 1 / Une économie dominée par le secteur tertiaire
- 2 / Une forte représentation du secteur associatif
- 3 / Méthodologie de la mesure d'impact social sur les cinq structures volontaires

Chapitre 5 : Des premiers résultats révélant des impacts positifs

- 1 / Sur les parties prenantes externes
- 2 / Sur les parties prenantes internes
- 3 / Bilan de la mesure d'impact social

Conclusion

Bibliographie

Table des matières

Table des figures

Table des tableaux

Glossaire

Annexes

Titre: Accompagner la mise en œuvre et le suivi d'une mesure d'impact social

Résumé :

Depuis 2021, l'Etat français à travers un de ces services déconcentrés, le service départemental jeunesse engagement et sports (SDJES), a mis en place, en collaboration avec le Mouvement associatif un nouveau dispositif de soutien aux associations. Le réseau Guid'Asso est constitué par plusieurs acteurs de sphères différentes : associations, centres sociaux, institutions publiques, collectivités locales. Il a pour vocation de fournir aux porteurs de projets, aux salariés et bénévoles d'associations des informations, des orientations et un accompagnement dédié à la vie associative. Dans le réseau de la Charente-Maritime (40 structures), cinq structures se sont portées volontaires pour mener une mesure d'impact social. Avec l'accompagnement de l'Université de La Rochelle et celui du cabinet Ellyx spécialisé en innovations sociales, elles ont pendant 10 mois travaillés chacune sur un objectif en rapport avec leurs activités (question évaluative). Le SDJES qui assure la mission de soutien et d'appui à la vie associative. Entend à travers cette démarche, capitaliser les bonnes pratiques pour élaborer un guide pratique afin de permettre à d'autres structures de pouvoir se lancer, en collectif.

Mots clés : économie sociale et solidaire - impact social - utilité social - associations - fondation - bénévolat.

Title: Supporting the implementation and monitoring of a social impact measure

Abstract

Since 2021, the French State through one of its decentralized services, the Departmental Youth Engagement and Sports Service (DYESS), has set up a new support system for associations in collaboration with the Associative Movement. The Guid'Asso network is made up of several actors from different backgrounds: associations, foundations, public institutions and local authorities. Its purpose is to provide project leaders, employees and volunteers of associations with information, guidance and support dedicated to associative life. In the Charente-Maritime network (40 structures), five structures have volunteered to carry out a social impact measurement. With support from the University of La Rochelle and that of the Ellyx firm specializing in social innovations, they each worked for 10 months on an objective related to their activities (evaluative question). The DYESS, which ensures the mission of accompaniment and support for associative life, intends through this approach to capitalize on good practices to develop a practical guide in order to allow other structures to be able.

Keywords: social and solidarity economy - social impact - social utility - associations - foundation - volunteering

Introduction

Une forte dynamique des associations en France

Aujourd'hui, on estime le nombre d'associations actives en France entre 1,4 million et 1,5 million, l'emploi associatif concerne 170 000 établissements et 1 815 000 salariés (INJEP, 2023). Soit 14 220 associations employeuses dont 52 % ont au moins 3 salariés, 715 qui ont plus de 50 salariés pour une masse salariale de 3,6 milliards d'euros (Recherches et Solidarités, données Urssaf, 2021). Selon la nomenclature de l'Insee, le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) est constitué par les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives. Avec les données de 2018, elles représentaient 9,6 % de l'emploi salarié total en équivalent temps plein en France, avec un volume de travail salarié réparti de la manière suivante. Les associations avec 75 % de l'emploi, suivies par les coopératives avec 14 %, ensuite arrivent les mutuelles avec 6 %, et en dernier les fondations avec 4 % de l'emploi (Insee, 2019). La loi Hamon du 31 juillet 2014 reconnaît la place et le poids spécifique des associations dans l'ESS et apporte comme nouveauté l'implication des sociétés commerciales dès lors qu'elles répondent à certains critères comme l'utilité sociale. L'Insee considère les entreprises de l'économie sociale en fonction de leur statut juridique, à la fois privé (lucratif) et à caractère non lucratif. Elles se constituent en deux groupes distincts, les organismes à but lucratif et les organismes à but non lucratif, ayant chacun des avantages et des contraintes.

Définition de l'économie sociale et solidaire

Le ministère de l'Économie et des Finances définit l'économie sociale et solidaire comme étant : « La branche de l'économie regroupant les entreprises et les organisations qui cherchent à concilier activité économique et équité sociale » (Guide pratique de l'association, 2021). Cette définition prend en compte plusieurs aspects, dont ceux socio-économiques. Elle donne également comme indication des caractéristiques sur le mode de fonctionnement et les activités qui reflètent à la fois la recherche de profit et l'utilité sociale. La loi de 2014, à son article 2, proposé une définition de l'utilité sociale en la structurant autour de quatre points :

- le caractère de **soutien aux personnes** en situation de fragilité, de **lutte** contre les exclusions, les **inégalités** sociales, économiques, sanitaires, culturelles, éducatives ;

- un soutien à la citoyenneté, notamment à travers l'éducation populaire;
- la préservation et le renforcement de la cohésion territoriale ;
- le développement et le maintien du lien social.

L'utilité sociale est un **concept complexe** qui peut prendre plusieurs significations. L'article 2 n'a pas défini de limites sur les aspects qui peuvent la constituer. Il a cherché à être le plus exhaustif possible en intégrant aussi le **développement durable** et la **solidarité internationale** dans la définition.

Les associations et le secteur de l'économie sociale et solidaire en France

La loi de Waldeck-Rousseau de 1901, a définitivement signé la reconnaissance et l'inscription dans la loi du droit d'association. Elle garantit également la liberté et les droits des individus tout en leur permettant d'agir collectivement. Nombreuses sont les associations qui dans leur statut précisent clairement qu'elles sont une association de la loi 1901. La loi de 2014, ne s'est pas limitée de conforter la place des associations dans l'ESS, elle confirme également la reconnaissance des associations comme composantes clés des territoires (guide pratique de l'association, 2021). Elle a aussi apporté une nouvelle orientation dans la continuité de la révision du paquet Monti-Kroes sur les services sociaux d'intérêt généraux (Vovard, 2011) adopté le 20 décembre 2011 par la commission européenne (annexe 3). Cette délibération concerne l'organisation de l'ouverture à la concurrence des services sociaux comme les associations, au marché de l'offre et de la demande, stipulant que ces dernières sont considérées comme des entreprises. C'est ce dernier point qui suscite l'incompréhension et l'agitation des acteurs du milieu associatif (Luleck, 2023). Ils voient en cette démarche une façon de plus, après la réduction voire le remplacement progressif des subventions par les appels à projets, de les amener à se conformer au modèle du marché. Une telle situation menacerait les principes mêmes de l'associationnisme et produirait une société normée, cadrée, homogène et mue par les seules règles du capitalisme.

Définition de l'impact social et pertinence pour le milieu associatif

Les travaux menés en 2011, par le groupe de travail du comité supérieur de l'économie sociale et solidaire (CSESS), ont proposé la définition suivante : « L'impact social consiste en

l'ensemble des conséquences (évolutions, inflexions, changements, ruptures) des activités d'une organisation tant sur ses parties prenantes externes (bénéficiaires, usagers, clients) directes ou indirectes de son territoire et internes (salariés, bénévoles, volontaires), que sur la société en général ». Plus courant dans le milieu de l'entreprise sous la forme de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), l'impact social prend de plus en plus place dans l'ESS. La mesure d'impact social s'est glissée depuis quelques décennies dans le milieu associatif avec l'évolution de la politique associative de l'État français. On pourrait même faire le rapprochement avec les formes de relations fluctuantes qui existent entre les acteurs du milieu associatif et leurs financeurs et partenaires. En effet, aujourd'hui on exige de plus en plus aux associations de fournir un rapport d'activité lorsqu'elles sollicitent un financement. La mesure d'impact social peut être une preuve qui montre la particularité, le rôle, l'importance d'une structure sur un territoire donné, sur un public particulier, sur des thématiques spécifiques. Avec leur nombre important, les associations sont présentes sur tous les territoires urbains comme ruraux et prennent des formes et appellations différentes : foyer rural, tiers-lieu, collectif, centre de loisir, etc. On peut les classer en fonction des thématiques sur lesquelles elles orientent leurs activités : la culture, le sport, le social, l'environnement, etc.

Les associations axent essentiellement leurs activités autour de la création de liens surtout humains. À leur niveau de fonctionnement et d'organisation, l'exercice de réfléchir à leur propre impact social semble être difficile. Le plus souvent, elles n'arrivent pas à prendre assez de recul pour s'interroger sur les véritables raisons qui guident leurs actions. Cependant, avec la bonne méthodologie et l'accompagnement nécessaire, elles arrivent à illustrer leurs valeurs, leur utilité et donner du sens à leurs actions. Dans les associations, ce sont des personnes de sexes, d'âges et de catégories socioprofessionnelles différentes qui donnent de leur temps et de leurs énergies pour des raisons différentes. En moyenne, en France, environ 90 % des associations fonctionnent et se développent avec la seule ressource humaine bénévole (Recherches & Solidarités, 2022).

Le bénévolat et les finances, moteurs de fonctionnement des associations

D'après le ministère de l'ESS et de la vie associative, on dénombre en France 16 millions de bénévoles dans le milieu associatif. Une diminution d'au moins 15 % est néanmoins observée

depuis 2019 avec les effets de la crise du Covid (R&S, 2022). En avril 2021, 60 % des associations ont perdu le contact avec une partie de leurs bénévoles, elles étaient 36 % au printemps 2020. Un retour progressif aux tendances normales commence à se faire sentir avec l'arrivée de nouveaux bénévoles depuis fin 2021 (R&S, 2022). Cette phase de crise a non seulement rappelé l'importance de veiller à la pérennité des associations, mais aussi et surtout à la mise en place d'une politique associative plus globale. Plusieurs études ont montré que les adultes (35 - 64 ans) et les personnes à la retraite (65 ans et plus) sont les plus représentées dans les effectifs bénévoles (France bénévolat, 2019). Les données les plus récentes révèlent des tendances différentes avec un sursaut de participation des jeunes de 15 à 34 ans et un recul des 65 ans et plus (IFOP, 2023). Toutefois, la problématique la plus présente dans le milieu associatif reste toujours la question du renouvellement des instances dirigeantes.

En plus des besoins en ressources humaines, les associations ont aussi besoin de finances pour la mise en œuvre de leurs activités et programmes. En France, quatre associations sur dix ne perçoivent pas de subventions publiques. Les premiers financeurs des associations sont les communes avec 57 % (associations mode d'emploi n° 245. Pour l'économiste Viviane Tchernenko, ces financements sont limités, car sont en moyenne à moins de 200 euros par an, donc insuffisants (Tchernenko, 2012). Du côté des autres financeurs publics, les aides sont rares, si on se réfère aux derniers chiffres publiés par le magazine Associations mode d'emploi. En 2023, seulement 14 % des associations perçoivent des subventions des départements, la part de l'Etat est de 5,7 %, celle des régions 5,4 % et seulement 0,4 % de la part de l'Europe (Associations mode d'emploi n° 246, janvier 2023). Il est aussi important de rappeler que dans le milieu associatif, ce ne sont pas toutes les structures qui sollicitent des financements publics. La réduction du nombre de subventions publiques ne semble pas impactée de la même manière les acteurs du milieu. Certaines arrivent à s'en sortit mieux que d'autres, et il existe aussi d'autres formes de soutien dont elles peuvent disposer comme sur l'emploi et les salaires, comme les postes Fonjep.

Les **sources de financement** pour les associations sont **variées** et peuvent être la **cotisation**, l'**aide publique** (collectivités et institutions) ou encore de l'**aide du privé** (dons des fondations, des entreprises, du privé).

Répondre aux besoins des associations

Le gouvernement français a mis en place depuis l'an 2000 des programmes d'appui et de soutien aux associations pour mieux les accompagner dans leurs besoins. Plusieurs dispositifs existent et sont pilotés par les services déconcentrés comme le service départemental jeunesse engagement et sport (SDJES), anciennement connu sous le nom de service de la cohésion sociale. Plus récemment en 2021, c'est le réseau Guid'Asso qui a été créé dans la continuité avec la mission d'accompagnement à la vie associative locale (AVAL), qui existe depuis 2020. Les principes de ce réseau reposent sur la volonté de créer une forme de proximité et de lisibilité pour permettre aux structures associatives, aux porteurs de projets d'avoir facilement accès à l'information, de bénéficier d'une orientation ou d'un accompagnement. Il intègre aussi dans ces objectifs la transition écologique et l'inclusion des personnes en situation de handicap.

Le réseau Guid'Asso de la Charente-Maritime est constitué actuellement par quarante structures associatives, des collectivités locales, des services et institutions publiques comme la Caisse d'Allocations Familiales (Caf), la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'Allocations Familiales (URSSAF). À l'échelle nationale, le réseau est piloté par le mouvement associatif et le secrétariat d'État chargé de l'Économie sociale et solidaire et de la Vie associative. Au niveau régional, la gestion est assurée par le mouvement associatif et la région. À l'échelle départementale, en Charente-Maritime par exemple, il est mis en place par le Service Départemental Jeunesse, Engagements et Sports (SDJES). C'est au sein de ce service déconcentré de l'Etat que j'ai passé 7 mois durant lesquels j'ai observé et découvert le quotidien des agents de la fonction publique de l'Etat. Pour des raisons de neutralité, le SDJES a choisi comme co-pilote (Guid'Asso 17) une structure associative qui est déployée sur tout le département et qui est orientée jeunesse : le centre départemental informations jeunesses (CDIJ). Ainsi, parmi les associations du réseau (17), cinq ont émis la volonté et le besoin de proposer plus que ce qu'elles font d'habitude (animation de projets) et d'explorer de façon concrète le sens derrière leurs actions. Cinq structures associatives qui ont chacune au moins dix ans d'existence et d'expériences dans l'animation et qui sont ancrées dans l'éducation populaire.

- La Fondation « Fier de nos quartiers », La Rochelle.
- Le centre de loisirs « Angoul'Loisirs », La Rochelle.
- Le collectif d'associations de Villeneuve-Les Salines et Petit Marseille, La Rochelle.
- Le collectif actions solidaires, La Rochelle.
- Le centre social, « La Maison Pop' » situé à Montendre.

L'objectif est qu'à l'issue de cette expérience, elles acquièrent les moyens et compétences pour revendiquer une légitimité, une reconnaissance auprès de leurs partenaires et collaborateurs. Ce sera l'occasion également de valoriser leur modèle associatif, leurs actions et leur engagement. Pour trouver un dénominateur commun, elles ont décidé d'énoncer leurs besoins sous la forme d'une Mesure d'Impact Social (MIS). C'est en septembre 2022 qu'avait démarré le lancement de la MIS pour durer jusqu'en juin 2023. L'étude a pu exister grâce à deux soutiens principaux : en premier, le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) qui existe depuis 2002. Il permet aux structures de l'ESS de bénéficier d'un accompagnement spécialisé pour par exemple faire évoluer leur modèle économique, gérer les ressources humaines entre autres. C'est grâce aux DLA, que le groupe des cinq a pu obtenir un financement pour s'attacher les services d'un cabinet spécialisé dans l'innovation sociale : Ellyx. Le second acteur est la Chaire participations, médiation et transition citoyenne qui est implantée au sein du laboratoire LIENSs de l'Université de La Rochelle. Dans le cadre de son programme d'actions pour cette année, la chaire avait lancé des appels d'offres pour cinq stages, dont le nôtre.

En fonction du calendrier de l'étude, chacune des cinq structures a défini sur des temporalités différentes, ses objectifs (référentiel d'impact) qui se rattachent à une vision globale. Elles se sont basées pour cela sur la théorie du changement qui leur a permis de structurer leurs réflexions : besoin social, vision, activités, réalisations, résultats, impacts. Compléter par un référentiel d'impact qui décrit la démarche et guide la méthodologie. Ma contribution à cette étude a été d'apporter un soutien en complément de l'intervention du cabinet Ellyx notamment pour la phase enquête : élaboration, administration de questionnaires et l'analyse des résultats. Pour mieux m'approprier le contexte et la situation des structures, j'ai réalisé avec chacune d'elles un entretien semi-directif. Le réseau Guid'Asso 17 a plusieurs attentes sur la mesure d'impact social. La plus significative est de

doter les associations du réseau des outils nécessaires pour faire une mesure d'impact social en collectif. Autrement-dit, faire la capitalisation de l'expérience pour permettre l'essaimage. Le SDJES se projette aussi en 2024, année de révision de loi de finance qui a impulsé le dispositif Guid'Asso, qui n'est pour l'instant testé que sur trois régions de France : Hauts-de-France, Centre-Val-de-Loire, et en Nouvelle-Aquitaine. L'objectif est le maintien du dispositif mais aussi, permettre son élargissement sur tout le territoire national.

Les objectifs de travail

Ainsi, pour aborder tous ces aspects sans oublier de prendre en compte la mesure d'impact social. J'ai voulu dans un premier temps **explorer cette forme** de **participation citoyenne** des **associations** dans les territoires en la **confrontant** aux **typologies** de **participation** élaborée par **Maryse Bresson** en 2014 :

- La participation **comme action publique**, qui évoque une réorganisation de l'action publique, la recomposition du pouvoir de la puissance publique pour mieux contrôler la société, restaurer la cohésion sociale, etc.
- La participation comme action collective, qui est une forme de contribution pour changer d'ordre social, économique. Créer un contre-pouvoir qui établit la démocratie participative tout veillant à une reconnaissance du pouvoir public.
- La participation **comme mobilisation**, en référence aux « luttes urbaines » des années 1960 1970, cette forme de participation désigne des initiatives militantes.

Pour éviter de basculer sur le terrain dans lequel, je serai obligé de faire des diagnostics complets et une étude comparative entre les cinq structures. J'ai décidé d'orienter mon travail sur l'environnement général de l'économie sociale et solidaire (ESS) et son implication dans la logique d'estimation de l'aspect social. Ainsi, ce travail va avoir trois objectifs majeurs. Le premier est de faire un diagnostic de l'environnement de l'ESS pour identifier d'abord ses membres qui sont présents dans ce cas d'étude (MIS). Ensuite, dresser de façon non-exhaustive un tableau reprenant les principales difficultés sur la situation économique et relationnelle des associations. Le deuxième est de vérifier si la méthodologie choisie pour la MIS est adéquate et cohérente avec les besoins des structures et que l'analyse socio-

économique du territoire révèle des éléments qui **consolident** la **démarche**. Le troisième et dernier objectif consiste à faire le **bilan de la MIS** pour en évaluer ses **succès** et ses **limites**.

Organisation du travail

Ce travail est organisé en quatre parties et se structure autour de cinq chapitres. Dans certaines parties, je mobilise en illustration des témoignages que j'ai pu recueillir lors de mes entretiens. Dans une première partie, le chapitre 1, j'évoque les types de structures qui font partie de l'ESS et de cette MIS. Dans la deuxième partie, les chapitres 2 et 3, je parle de la notion d'impact social, comment elle est théorisée et je donne aussi quelques exemples d'études. Par la suite, j'aborde de façon plus large le secteur de l'ESS : le cadre (types de statuts) et les aspects voire critères qui le caractérisent. La question des finances sera aussi présente dans cette partie ainsi que celle sur le bénévolat. Enfin, dans cette deuxième partie, je fais une brève description sur les relations entre les acteurs du milieu associatif et les acteurs publics. Dans la partie 3, le chapitre 4, je m'intéresse au département de la Charente-Maritime par une analyse socioéconomique du territoire. Cette contextualisation me permettra d'aborder le tissu associatif et de faire la transition sur notre étude en passant par rappeler la méthodologie qui a été utilisée. Dans la partie 4, le chapitre 5, je reprends quelques résultats en partant de la définition de l'impact social : les conséquences positives et négatives sur les parties prenantes internes et externes. Dans cette partie également, je dresse le bilan de la MIS et examinant l'ensemble de la démarche avec quelques cas particuliers.

Chapitre 1 : Quelques éléments constitutifs de l'économies sociale et solidaire

1 / - Définition et historique des associations

Une association est un groupement de personnes volontaires réunies autour d'un projet commun, partageant des activités, sans chercher à réaliser en retour des bénéfices (Vie publique, 2019). Autrement-dit : « l'association est la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». (Loi 1901 relative au contrat d'association). Une association peut avoir des objets très divers : sport, culture, environnement, social, etc. Quatre éléments principaux sont requis pour faire association : la définition de l'objet, la réunion d'au moins deux personnes, une liberté de mettre en commun des connaissances et des activités, une gestion désintéressée : les dirigeants sont des bénévoles et ne sont pas intéressés financièrement par les buts, les membres ne peuvent bénéficier d'une amélioration de leur patrimoine personnel (Guide pratique de l'association, 2021).

Le système social français semble bien se porter si on le compare à celui d'autres pays comme les Etats-Unis. Un état d'esprit qui remonte depuis l'adhésion à la déclaration des droits de l'homme et du citoyen en 1789 faisant apparaître le principe de l'assistance comme « un devoir de l'État et un droit pour le citoyen » (conseil constitutionnel, 2021). Les philosophes des Lumières au XVIIe siècle se sont emparés en premier de ce courant de pensée. Suivant cette logique, en 1796, les premiers bureaux de bienfaisance furent créés et progressivement répandus sur tout le territoire. Sous la IIIe République, les radicaux dès 1881 avaient inclus dans leur programme politique, l'affirmation de la liberté d'association. Après une longue période d'hésitations et face aux craintes que l'église utilise cette liberté pour renforcer son poids dans la société, le programme fut abandonné. Le 25 mai 1864, une nouvelle loi abolit le délit de coalition et autorise les ouvriers à faire grève sans perturber le

travail. Plus encore, la loi du 6 juin **1868 autorise les réunions publiques** sous condition de déclaration préalable (Minot, 2015). Les **bureaux de bienfaisance** ont évolué au fil du temps et **donné naissance** aux **bureaux d'aide sociale** jusqu'en **1986**, période de lancement de la politique de **décentralisation** en France (Vie publique, 2019).

L'événement le plus important qui a marqué l'histoire des associations s'est produit au début du XXème siècle avec la loi de Waldeck-Rousseau du 1er juillet 1901. Adoptée au parlement, cette loi dessine le cadre et le fonctionnement des associations. Elle garantit également la liberté à chaque citoyen la possibilité de disposer du droit de s'associer, sans autorisation préalable (Vie publique, 2019). Un acquis à la suite d'une longue période d'interdiction des gouvernements qui se sont succédé, pour des raisons de risques de soulèvements du peuple. L'article 291 du code pénal de 1810 en est une illustration : « Nulle association de plus de vingt personnes [...] ne pourra se former sans l'agrément du Gouvernement » (Cottin-Marx, 2019).

2 / - Les fondations en France

Le terme de fondation est **défini** par l'**article 18** de la **loi** du 23 juillet **1987**. « Une fondation désigne l'acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif ». Pour la **fondation de France**, c'est « un organisme de mécénat créé par un ou plusieurs donateurs, issus du secteur privé, au service d'une cause d'intérêt général et à but non lucratif ». Une **fondation** est comme un **incubateur** qui permet l'**éclosion d'initiatives** pour l'**intérêt général**. Ces formes d'**actions** pouvant être décrites comme un **moyen** pour mettre à la disposition des **porteurs de projets**, des **ressources** pour la **réalisation d'initiatives** (projets) pour l'intérêt général. Cette notion elle **redéfinie** pour les **fondations** qui sont **différentes des associations** (voir chapitre 2, partie 1) sur plusieurs aspects. L'**article 200 1b** du **Code général des impôts** en apporte quelques précisions : « éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques française » (Légifrance, 2023). Ainsi, les fondations **donnent**

aux associations le pouvoir d'agir sur le terrain et leur permettent dans cet ordre de diversifier leurs sources de revenus à travers leurs dons.

La plupart des fondations qui existent pour ne pas dire la majorité sont abritées par une autre fondation. Cela permet de bénéficier de l'expertise de la maison mère, du soutien et des avantages fiscaux de la fondation abritante dont elle dépend juridiquement. Cette dernière assure toutes les démarches de création, de gestion comptable, financière et juridique. La fondation abritée peut ainsi se consacrer pleinement à la cause et au choix de projets qui le mobilisent, avec une grande autonomie, tout en bénéficiant de l'image et du label de la fondation abritante. La Fondation de France, reconnue d'utilité publique, est la première fondation abritante en France, avec plus de 900 fondations abritées (site officiel fondation de France). Les fondations sont « habilitées à recevoir des legs et peuvent être créées par voie testamentaire » (Guide des dons et donations). La Fondation « Fier de nos quartiers », qui fait partie de la mesure d'impact social, est sous l'égide de la fondation de France. Depuis 2011, date de sa création, elle oriente ses actions en priorité sur les quartiers prioritaires de La Rochelle : Mireuil, Villeneuve-Les Salines, Port Neuf. Elle soutient financièrement des associations, des initiatives locales et aussi des coopératives d'écoles. En 2022, les montants des financements qu'elle a alloués varient entre 4 000 et 8 000 euros. La fondation trouve ses financements auprès des entreprises qui sont implantées sur le territoire de La Rochelle (une trentaine), à travers des dons. Le montant le plus élevé reçu en don, lors des phases de collectes, s'élève à 3 600 euros. Il existe plusieurs types de fondations:

Les fondations reconnues d'utilité publique : créées par des personnes physiques ou morales, elles sont soumises à une procédure complexe qui fait intervenir le ministère de l'Intérieur ainsi que le Conseil d'État. Elles nécessitent un capital minimum d'1,5 million d'euros. Elles bénéficient également d'avantages fiscaux supérieurs à ceux d'une association reconnue d'utilité publique. Outre la réduction de 66 % du montant du don de son impôt sur le revenu, le donateur peut bénéficier d'une réduction d'impôt sur la fortune immobilière (IFI) de 75 %, dans la limite de 50 000 euros et 60 % sur l'impôt sur les sociétés (ministère de l'Économie et des Finances).

Les fondations d'entreprise : réservées aux sociétés civiles ou commerciales, aux établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), aux coopératives et mutuelles. Elles sont des personnes morales à part entière, créées pour une durée minimale de cinq ans. Elles ne peuvent recevoir ni dons, ni legs en dehors du mécénat d'entreprise ou de ses salariés. Le montant total de leur programme d'action pluriannuel doit être au moins égal à 150 000 euros (site officiel Fondation de France).

3 / - Les centres sociaux en France

Les centres sociaux sont des associations agréées par la caisse d'allocations familiales (CAF). Ce sont des associations qui interviennent dans l'action sociale avec des compétences qui font l'objet d'une action publique : « ils sont associatifs, là où l'action est publique » (Bioteau, Prugneau, 2022). Les centres sociaux sont reconnus par l'État qui leur accorde des agréments pour la gestion de certaines compétences. Toutefois, les centres sociaux ne sont pas reconnus par le code de l'action sociale et de la famille. D'après une enquête réalisée en 2022 par la plateforme SENACS (Système d'échanges national des centres sociaux), les centres sociaux sont au nombre de 2300 sur l'ensemble du territoire métropolitain (24 en Charente-Maritime). 27 % d'entre eux sont localisés en zone urbaine (62,5 % en Charente-Maritime) et 23 % en zone rurale. 3,4 millions d'habitants participent aux activités et aux projets des centres sociaux. Plus de 38 000 bénévoles de gouvernance, plus de 90 000 bénévoles d'activités, et près de 62 500 salariés. 12 salariés en équivalent temps plein en moyenne par structure avec des budgets en moyenne qui tournent autour de 638 100 euros (observatoire des centres sociaux et des espaces de vie sociale, Senacs, 2022).

Ces structures sont au carrefour des politiques publiques d'action sociale et du développement du pouvoir d'agir des habitants. Les actions des centres sociaux sont au cœur de l'éducation populaire (voir chapitre 2, partie 2) par les valeurs éducatives et sociales qu'elles véhiculent : la laïcité, la solidarité, le vivre-ensemble, la citoyenneté, ou encore la culture. Avec un fort engagement des bénévoles, les centres sociaux sont les témoins de la participation d'une nouvelle génération d'acteurs attachés au développement local. Ils ont

franchi le cap de la **professionnalisation** en basant la construction de leurs **projets sociaux** sur une **démarche** bien élaborée. D'abord, **un diagnostic territorial** qui permet une définition claire des **besoins** et **objectifs**, ensuite se décline un **projet d'animation globale** et de **coordination** : le lieu (territoire) et les liens (partenaires, réseau d'acteurs). Le **projet** est envisagé comme un **processus**, donc soumis à **évaluation** tous les quatre ans.

L'existence des centres sociaux remonte au XIXe siècle dans un contexte marqué par la révolution industrielle. La distribution inégale des richesses était l'une des principales raisons de la division de la société en deux classes sociales distinctes. La classe ouvrière, malgré sa forte contribution dans le travail et la création de richesses, reste la couche sociale de la population la plus pauvre. Face à ce constat, des initiatives se mettent en place dans l'optique d'organiser des actions collectives telles que l'accueil des enfants, des formations pour les membres de cette couche défavorisée. À partir de 1897, plusieurs résidences sociales sont créées dans toutes les villes de France. Les plus dynamiques sont dans la capitale Paris, à l'image de **Popincourt** dans le XIe arrondissement (Sylvie Fayet-Scribe, 1990). Ces résidences sont destinées à structurer la participation active et volontaire des habitants, favoriser la mutualisation socio-économique. En 1922, toutes ces résidences se fédèrent et prennent le nom de centre social, Marie-Jeanne Bassot, fervente militante sociale en devient la première présidente. Ainsi, le réseau s'est développé au fur et à mesure des années et est constitué aujourd'hui par 2090 centres sociaux agréés, tous définis par la même charte. « Le centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire » (charte fédérale des centres sociaux et socioculturels, 2000). Les centres sociaux sont des associations et considérées comme telles, ils font partie des structures de l'économie sociale et solidaire. L'une des cinq structures qui font partie de cette mesure d'impact social est un centre social : La maison Pop'. Il est situé dans l'arrondissement de Jonzac, au sud du département de la Charente-Maritime, sur un territoire à la fois rural et urbain.

Les associations avec les fondations constituent une part importante du secteur de l'économie sociale et solidaire. À elles seules, elles constituent 79 % de ce secteur : 75 % et 4 % (Insee, 2018) dans la création d'emplois. Les effectifs de personnes qu'elles mobilisent

pour la gouvernance et le fonctionnement de ces structures (bénévoles et salariés) témoignent de leur poids. Elles sont impliquées dans l'animation locale, , pour la solidarité, la fraternité, la fabrique de citoyen, la lutte contre l'isolement et bien d'autres actions. Les appellations peuvent différer et se définir en fonction du milieu (rural ou urbain), du projet social, de la façon d'agir (fonctionnement). Néanmoins, elles partagent toutes, en un moment de leur existence, cette volonté de créer des liens, de rendre service aux autres (utilité sociale).

Chapitre 2 : La mesure d'impact social : un besoin actuel de rationalisation

Le terme d'impact social a été utilisé pour la première fois dans les années 1970 dans le cadre de travaux académiques sur la responsabilité éthique des investisseurs publiés par l'Université de Yale, aux Etats-Unis (Tran, Arreola, 2019). Généralisé dans les années 1990, le concept d'impact social découle du croisement de différentes cultures et pratiques professionnelles. Depuis les années 2000, le concept de l'ESS a largement intégré le milieu universitaire à travers plusieurs disciplines comme la sociologie, l'économie, le droit, la gestion, l'histoire, la géographie, ou encore la science politique. L'homme pour satisfaire ces besoins primaires comme l'alimentation, l'habitat, ou encore la santé, cherche en permanence à vouloir dominer, contrôler, évaluer et exploiter son environnement. Il a réussi à apprivoiser la nature (environnement) avec des calculs économiques pour déterminer des prix : les coûts et les bénéfices (Alix, 2015). Dans un contexte économique où les coupures budgétaires touchent plusieurs secteurs clés comme la fonction publique ou encore la santé. La rationalisation va de plus en plus loin jusqu'à atteindre le secteur social (ESS) qui est porté en partie par les associations qui sont aussi créatrices de richesses.

Plusieurs raisons expliquent ce glissement du secteur social dans la mesure de l'impact. « Les décideurs éviteraient les errances du capitalisme financier : d'où le concept de « l'impact economy » (Hillary Clinton) et de « l'économie positive » (Jacques Attali). Les évaluations « randomisées », « processus « d'expérimentation créative », dans le cadre duquel les décideurs politiques et les chercheurs travaillent ensemble pour réfléchir différemment et tirer les enseignements des réussites et des échecs » (...) » (Alix, Baudet, 2013). À l'échelle de l'Europe, « La récente réglementation bancaire semble conduire les banques européennes à dégonfler leurs bilans et restreindre le crédit, laissant le champ à la finance de marché, pilotée par des gestionnaires d'actifs qui, pour le compte des investisseurs, travaillent avec des outils plus « à distance » que les banques » (Alix, Baudet, 2013). Selon le groupe d'experts Entrepreneuriat social (Geces) mis en place par la Commission européenne, les entreprises sociales devraient se référer à la « théorie du changement » (theory of change) pour décrire

leurs impacts (Alice, 2015). Utilisée dans l'aide internationale anglaise et américaine, il s'agit d'une méthode assortie d'outils de reporting (grille d'indicateurs) pour décrire des chaînes causales. Cependant, ce besoin systématique d'aller vers cette forme de calcul et de diagnostic ne devrait pas se baser uniquement sur des « e-mesures » d'impact social telles qu'est en train d'en fabriquer l'industrie financière (Alix, Baudet, 2013). La connaissance des logiques de proximité, des relations des structures et des métiers reste des éléments incontournables et complémentaires que l'industrie financière ne prend pas en compte (Chiapello, 2013).

 Associations Ensemble secteur privé

Figure 1 : Evolution régionale de l'emploi dans les associations et dans le secteur privé

Les deux courbes se sont croisées en 2016, à l'avantage du secteur privé qui enregistre, ces deux dernières années, des tendances identiques à celle du secteur associatif. Ce dernier, dépasse son niveau d'avant-crise et affiche même un record pour la décennie, en 2021.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Source: R&S, données 2021 URSSAF, Caisse nationale et MSA.

Plus connu dans le milieu des entreprises par son équivalent : la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), qui est une démarche volontaire et parfois juridique des entreprises. La RSE « se définit comme la manière dont les entreprises intègrent, sur une base volontaire, des préoccupations sociales, environnementales et éthiques dans leurs activités économiques comme dans leurs interactions avec toutes les parties prenantes, qu'elles soient internes (dirigeants, salariés, actionnaires, etc.) ou externes (fournisseurs, clients, etc.) » (Benhamou, Diaye, 2016). La mesure d'impact social peut-être adaptée au milieu associatif car le secteur est fortement impliqué dans les territoires et les réseaux d'acteurs. Les associations occupent un part non négligeable dans l'économie française à travers la

production de richesses (3,6 milliards d'euros) et la création d'emplois (1 815 000 salariés). Avec la figure 1, on parvient à lire cette dynamique lorsqu'on le compare avec le secteur avec privé. En effet, dans le milieu associatif, on préfère même utiliser le terme de chaîne de valeur dans un système de parties prenantes. « La société n'est pas le réceptacle passif de l'action, elle est au contraire elle-même l'ensemble des acteurs et de leurs interactions. Croire que l'on pourrait mesurer le résultat de l'action en comparant l'état de la société avant et après, c'est faire comme si le reste de la société restait inactif » (Blanc, 2021). La notion de chaînes de valeurs « intègre à la fois l'idée d'interactions multiples et celle de processus continus (...), la société comme écosystème, on peut alors considérer que la chaîne de la valeur sociale puise sa « matière première » dans les ressources de la société et que son efficacité peut être mesurée par le renouvellement ou l'accroissement de ces ressources » (Blanc, 2018). Ainsi, l'impact social peut être considéré comme étant le ou les résultats qu'une société (structure) bien distincte arrive à produire sur un temps et des conditions spécifiques.

La mesure de l'impact social est une démarche complexe pour les acteurs de l'ESS par les réalités multiples qu'elle recouvre, par les freins et obstacles à sa mise en œuvre (manque de ressources, éthiques, méconnaissance du sujet, obstacles techniques et organisationnels, etc), par la diversité des approches et méthodes d'évaluation existantes (pertinence, efficacité, efficience, performance, impact net) et enfin par l'impossibilité de transposer une démarche d'évaluation d'un projet à un autre. Par conséquent, la nécessité d'adopter une démarche adaptée à chaque structure, à ses besoins, ses enjeux et ses ressources (Blanc, 2018). L'aspect social est en effet relatif, subjectif et difficile à mesurer surtout lorsqu'il s'agit des comportements et habitudes humaines. Pour effectuer cet exercice de la MIS, il faut donc adopter une approche pragmatique basée sur des choix et des objectifs clairs et pertinents. « (...) Il faut donc sélectionner parmi les activités celles dont l'impact est mesurable et important (...). Cette étape est l'étape d'évaluation du problème : analyser l'activité (ce que nous faisons déjà), identifier le résultat final (l'état du monde auquel nous aspirons, aussi appelé théorie du changement) et énoncer l'objectif (le résultat spécifique que nous voulons atteindre). Ce n'est qu'après avoir vérifié que les objectifs sont cohérents avec les finalités et compatibles avec la réalité des activités que l'on pourra rechercher des indicateurs pertinents : données quantitatives, classements de préférences, taux de satisfaction ou tout autre indice que l'on trouve pertinent ». (Blanc, 2018). En se référant à cette conception de la MIS, une

démarche pratique, construite sur des temporalités bien définies, une structure sociale peut en effet arriver à produire des résultats fiables. La question des choix est également indispensable avec cette conception, car les structures de l'ESS sont impliquées dans plusieurs activités et projets.

Des **exemples d'études de mesure d'impact social** existent, la plupart d'entre elles ont été réalisées dans le cadre de **partenariat** avec d'autres acteurs de l'ESS.

Exemple 1: La Mesure d'impact pour un regard critique, réalisée en 2022 par Convergences. La plateforme internationale a décidé de lancer ce projet d'étude dans le cadre des cycles annuels des Petits déjeuners de la mesure d'impact, qu'elle organise avec ses groupes de travail depuis 2017. Une dynamique qui rassemble plusieurs dizaines d'organisations de tous les secteurs, dans le but d'identifier et de répondre à des besoins de performance. La publication issue de l'étude a repris les principales phases de préparation et de réflexion pour une MIS. Une partie importante qui peut sembler évidente, mais qui s'avère être complexe pour des structures qui ne sont pas habituées à ce genre d'exercice.

Exemple 2 : L'étude réalisée en 2022 par « *Le Mouvement Habitat et Humanisme* », une étude menée auprès de plusieurs personnes logées par le Mouvement pour évaluer les changements positifs intervenus dans leur vie grâce aux actions de la structure. Les résultats obtenus leur ont permis de soutenir que la structure propose une solution de logement aux personnes vulnérables et victimes du mal-logement, dans un contexte où l'offre de logements accessibles aux plus fragiles est insuffisante en France. La structure a ainsi obtenu la preuve de sa contribution au rééquilibrage des territoires pour plus de mixité sociale et urbaine.

Exemple 3 : L'étude de l'impact des tiers-lieux, réalisé par « *Familles Rurales et Eexiste* », entre 2018-2021. Résultat d'un travail collaboratif de plusieurs mois, réalisé par le réseau avec des tiers-lieux et des porteurs de projet. Un travail qui a permis la rédaction d'un guide, un mode d'emploi à destination des espaces de vie sociale. Aux tiers-lieux, surtout localisés en milieu rural qui réfléchissent sur la mise en place d'une démarche d'auto-évaluation pour

mieux comprendre, mesurer et valoriser leurs impacts. 24 tiers-lieux ont participé au processus de co-construction des outils d'observations. Des entretiens ont été réalisés avec des salariés et des bénévoles en plus de 11 ateliers de travail et deux consultations en ligne.

La majorité des cas d'études sur l'impact social présentent des résultats positifs pour les structures qui les ont initiées. La plupart d'entre elles ont été réalisées grâce à un soutien technique et financier d'un partenaire public comme l'Avise qui pilote le DLA à l'échelle nationale. Avec l'implication de personnes extérieures aux structures, on arrive à observer deux choses. D'un côté, le manque de moyens financiers et humains en plus du temps nécessaire aux structures pour faire une MIS en autonomie. D'un autre côté, l'importance d'avoir un avis extérieur pour faire les choix, mais aussi pour la neutralité et la fiabilité des résultats de l'étude. S'interroger à son impact social peut provoquer dans une certaine mesure une remise en cause de son organisation, de son fonctionnement : cet aspect évoque un concept particulier à l'ESS : l'utilité sociale.

La mesure d'impact social présente ainsi quelques enjeux importants : le besoin d'adaptation par rapport aux évolutions socioéconomiques des territoires pour donner plus de sens aux actions. Le besoin d'amélioration et d'innovation pour le modèle associatif. Le besoin de priorisation pour être plus efficace et efficiente dans l'action. Le besoin de soutenir et porter son plaidoyer pour faire reconnaître son utilité. Pour les organismes de l'ESS, l'enjeu principal réside dans leur capacité à s'approprier la démarche d'évaluation, en l'adaptant à leur niveau, leurs moyens, leurs capacités d'actions, leurs besoins et leurs environnements. Cet effort de réappropriation soulève trois défis : veiller à ce que la structure associe la démarche dans une stratégie globale et accorde des moyens humains pour constituer un comité de pilotage. Décliner les objectifs sur des temporalités variables pour permettre le temps de construction, de mise en œuvre et d'observation des résultats. Se servir de cette approche, en dernier, pour aller vers l'innovation sociale (Synthèse approche prospective de la mesure d'impact social, Avise, La Fonda et Le Labo de l'ESS 2019).

1 / - L'économie sociale et solidaire : un secteur bien particulier

C'est l'historien Louis-Gabriel Du Buat-Nançay en 1773 qui a utilisé pour la première fois la notion d'économie sociale dans son livre intitulé : Éléments de la politique, ou Recherche des vrais principes de l'économie sociale. En 1830, l'économiste Charles Dunoyer lui emboîte le pas avec son livre : Nouveau traité d'économie sociale. Ils furent les pionniers dans ce registre à explorer la notion sans pour autant poser les bases d'une théorie élaborée (Timothée Duverger, 2023). Aujourd'hui en France, plusieurs réseaux de chercheurs ont vu le jour avec l'intérêt d'alimenter la connaissance pour ce secteur de l'ESS. Parmi eux, on peut citer l'Association pour le Développement des Données sur l'Économie Sociale (ADDES), le Réseau Interuniversitaire de l'ESS (RIUESS) ou l'Association d'Économie Sociale (AES). Sur le plan international, il existe la commission scientifique du Centre International de Recherches et d'Information sur l'Économie publique, sociale et Coopérative (CIRIEC), ou encore la Revue internationale de l'économie sociale (Defalvard, 2019).

Deux principaux types de statuts juridiques existent en France pour les organismes de l'ESS. D'une part, il s'agit de la catégorie des organismes sans but lucratif (OSBL), dont la plupart des entrepreneurs sociaux utilisent le statut juridique qui est propre à la forme associative. En optant pour cette forme de statut, ces derniers font le choix de ne pas faire de profits. D'autre part, il y a la catégorie des organismes à but lucratif, constituée essentiellement de types de formes juridiques à lucrativité limitée comme les coopératives de types SCIC, SCOOP et les sociétés commerciales (SAS, SARL). Ces organismes ont la possibilité d'être labellisées et, ou agrémentées entreprise de l'ESS, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale (ESUS), entreprise d'insertion, French Impact, B-corp, etc. Toutefois, en optant pour cette forme juridique, les organismes ne peuvent bénéficier ni de subventions ni de dons du privé, mais peuvent en revanche profiter de quelques avantages fiscaux (guide des associations, édition 2021). Des entrepreneurs sociaux choisissent de recourir à des formes juridiques hybrides pour arrondir les angles et avoir la possibilité de bénéficier de plus d'avantages. En effet, l'article 36 de la loi du 17 juillet 2001 prévoit que les « associations déclarées relevant du régime de la loi de 1901 (...), peuvent se transformer en sociétés

coopératives (...), ayant une activité analogue. Cette transformation n'entraîne pas la création d'une personne morale » (Baromètre de l'entrepreneuriat social, 2019).

Un des premiers aspects importants à prendre en compte pour la définition d'une structure de l'économie sociale et solidaire est le caractère d'intérêt général. Il se différencie de la notion d'utilité publique qui renvoie à une notion fiscale. En effet, les associations reconnues d'utilité publique obtiennent l'agrément par décret à l'issue d'un conseil d'État après une période de fonctionnement d'au moins trois ans (rapport public du conseil d'État, 2002). C'est le cas de certaines associations engagées dans la lutte contre des maladies ou dans l'assistance médicale, comme Médecins sans frontières. Ce genre d'association a une capacité juridique plus grande que n'importe quelle autre association simplement déclarée. Elles peuvent recevoir des dons et des legs (héritages, successions) et ont une autorisation spéciale pour cela (Guide pratique de l'association, 2021). La notion d'intérêt général s'applique à toutes les associations de service public qui se sont déclarées dans une Préfecture : à caractère éducatif, social, humanitaire ou sportif (Guide pratique de l'association, 2021). Les critères à remplir pour être considéré comme une association d'intérêt général sont définies par quatre points pour les services de l'État : la qualité **démocratique**, en rapport avec le mode de fonctionnement et d'organisation de la structure, la participation bénévole des bénéficiaires à la production des services et des biens dont ils expriment le besoin, l'éducation populaire et la prise en compte de la parole des habitants.

L'éducation populaire, considérée comme le second pilier de l'éducation nationale (directive nationale d'orientation du ministère de l'éducation, 2018) n'a pas encore de définition instituée, en Belgique, elle est appelée « éducation permanente ». On peut la définir comme le fait d'apprendre à être autonome pour devenir un bon citoyen (curiosité, solidarité, développement de l'esprit critique) et de créer une société où tout le monde vit en harmonie. S'appuyant sur le principe de la continuité éducative (directive nationale d'orientation du ministère de l'éducation en 2018), elle est orientée sur l'accompagnement des enfants dans le cadre des politiques jeunesses. Le métier d'animateur est l'un des plus significatifs dans l'éducation populaire. Ils peuvent être généralistes ou se spécialiser dans un domaine précis comme la musique, le théâtre, les arts plastiques, le cirque, les sciences,

l'environnement, le sport, etc. L'éducation populaire est un milieu dynamique qui emploie en moyenne 400 000 salariés en emploi principal ou saisonnier (Hexopée, 2022). Elle propose aux jeunes adultes l'occasion de s'engager bénévolement sur une mission tournée vers les autres, pour l'intérêt général.

La définition de la notion d'intérêt général revêt un caractère flou et subjectif qui peut avoir différentes interprétations. Pour les acteurs publics, les critères se mesurent par rapport à la position dans le cercle des acteurs. En effet, ces derniers sont les garants de la puissance publique et de cette posture doivent faire des choix et des arbitrages qui reposent sur un modèle économique, une vision politique. La définir en ces quatre points permet de justifier la démarche surtout lorsqu'il s'agit d'allouer des subventions, comme dans le cadre du fond de développement à la vie associative (FDVA) (annexe 2). Même sur les critères d'attribution, le constat est que la prise de décision s'impose forcément et implique de faire des choix même lorsque toutes les structures répondent aux critères. Sur les appels d'offres par exemple, la spécificité des besoins (missions) des collectivités territoriales justifie encore ce choix qui ne se limite pas seulement aux critères, mais aussi sur les compétences requises. « Avant l'appel à projet était très généraliste, maintenant, il est précis, ciblé sur des publics biens particuliers (...), nous qui sommes généralistes, c'est des fois, un peu compliqué (...), alors qu'on est là pour la population en général. C'est logique, y a des besoins bien particuliers, mais pourquoi autant cibler, on ne s'est pas comment faire (...) » (Gabriel du collectif de Villeneuve-Les-Salines).

Pour les acteurs du milieu associatif, la conception qu'ils ont de l'intérêt général est fondée sur des logiques de bons sens, car ils s'estiment être des créateurs de liens, des fédérateurs : « Le projet collectif s'émancipe des seules contraintes de profitabilité au bénéfice de l'intérêt général » (Guesnier, Lemaignan, 2006). Ainsi, la notion peut prendre plusieurs formes selon le contexte et la personne qui la définit. Par exemple, pour Jean-François, président d'Angoul'Loisirs : « c'est une histoire de priorité, (...) parce que sur le terrain, nous tous les jours, on est confronté au fait de dire non à des familles, de refuser des enfants et qu'eux (les élus communaux) cette priorité, ils ne l'ont pas forcément ». Angoul'Loisirs est un centre de loisirs, une association d'éducation populaire, située dans la commune d'Angoulins (au sud de La Rochelle). Les associations sont par essence nées, la

plupart des cas, d'une volonté de **produire de la valeur**, : « de créer du lien mais pas pour créer des biens » (René du foyer rural Vals de Saintonge). Par déduction, elles existent pour l'**intérêt général** : « c'est par le partage que ces valeurs irriguent de l'économie classique » (Bioteau, Prugneau, 2022). Toutefois, nous avons constaté à travers nos rencontres avec certains acteurs du milieu associatif dans le département de la Charente-Maritime, qu'il **existe** également des **associations** dont l'existence est fondée sur le **besoin** d'un **entrepreneur** qui cherche à tester son **activité professionnelle**.

Un autre point tout aussi important qui mobilise l'attention des acteurs du milieu associatif : l'utilité sociale. C'est aussi aspect sur lequel les associations sont évaluées lorsqu'elles sollicitent un financement. On comprend encore plus son importance lorsque l'on découvre que sa première définition a été donnée par la direction des impôts : « L'activité qui tend à satisfaire un besoin qui n'est pas pris en compte par le marché ou qui l'est de façon peu satisfaisante » (guide pratique de l'association, 2021). On ne pourrait pas seulement se limiter à l'aspect économique qui est évoqué avec cette définition, on comprend aussi, l'aspect de création de valeurs, de relations, de réseau basé sur la confiance, du capital social (Baker, 1990). La notion est issue du concept historique d'intérêt général et peut être rattachée aux valeurs républicaines.

2 / - Le financement publique et la gestion des associations : une source de tensions

Face aux enjeux économiques et sociaux, les acteurs du milieu associatif ont décidé de s'organiser davantage, mettant en place des systèmes de collaboration avec les chercheurs du monde universitaire. L'objectif est d'effectuer un travail de documentation et de recherche sur leur secteur d'activité pour comprendre par eux-mêmes afin d'être capable de décrypter et d'analyser son fonctionnement.

Tableau 1: Part de l'emploi des associations dans l'ESS

Nombre d'associations actives	Établissements avec emplois associatifs	Nombre de salariés	Masse salariale
Entre 1.4 et 1.5 million	146 700	1 815 000 9.2 % du secteur privé	3.6 milliards d'euros

Source: Recherches et Solidarités, 2022.

À partir de 2007, les premiers observatoires locaux à la vie associative commencent à voir le jour. Ces derniers, dans leurs travaux, mobilisent les chiffres qui tournent autour de leur secteur d'activité et portent des analyses sur leurs actualités par exemple : les politiques publiques, la législation, les subventions, etc. Le rapport de février 2019 de L'Observatoire citoyen de la marchandisation des associations interpelle sur le contexte et le changement de paradigme qui est en train de s'opérer dans la gouvernance du secteur : « La marchandisation des associations est un phénomène qui s'accentue au fil des années avec, d'une part, le remplacement de plus en plus fréquent des subventions par des appels à projets qui conduisent à mettre en concurrence les associations entres elles et d'autre part, le courant de l'entreprenariat social qui fait entrer les entreprises privées dans le jeu associatif » (Associations mode d'emploi, n°245, 2023). En **2010**, le **1er ministre** François Fillon avait signé la circulaire notifiant la nouvelle démarche sur le traitement des associations : ces dernières sont considérées comme des entreprises. Pour Jean-Marc Borello, président du groupe SOS et défenseur de l'entrepreneuriat social, cette décision politique est injuste, car selon lui, « le modèle économique des associations arc-bouté sur le principe non lucratif, apparaît à présent inadapté aux exigences actuelles et de moins en moins dépositaire de l'intérêt général ». Cette décision repose, certainement, sur le fait que les associations participent activement à la création de richesses et d'emplois. L'observatoire citoyen à la marchandisation des associations va plus loin et voit en cette prise de position une volonté de faire entrer les associations dans le circuit du marché de l'offre et de la demande pour s'ajouter au panel du système économique capitaliste. Le secteur est dynamique, mais toutes les structures ne présentent pas les mêmes états financiers. Les moins outillées (moins de partenaires) et dotées en fond propre, fonctionnent grâce à d'énormes sacrifices du personnel (temps de travail) accompagnées d'un sentiment d'incertitude permanent : « on n'est jamais sûr qu'il soit renouvelé d'une année sur l'autre, c'est fatigant. Tous les ans, tu refais les mêmes demandes sans savoir combien tu vas avoir, c'est un côté stressant en fait, tu n'es jamais sûr de l'avenir » (Laure, coordinatrice du collectif actions solidaires).

L'exemple de la généralisation des délégations de service public est perçu par les acteurs du milieu associatif comme un dispositif pour les manœuvrer, les forcer à se professionnaliser et à changer leurs modes d'organisation et de fonctionnement. Autrementdit, ne plus être de simples porteurs de projets, mais plutôt des « prestataires » du service public. Seulement, pour respecter les critères et remplir les conditions, il leur faut entreprendre des réformes poussées en interne. « On a signé une convention pluriannuelle avec la ville sur trois ans sur de l'action et pas de fonctionnement, on a voulu garder une indépendance vis-à-vis de la ville, y avait potentiellement un risque à ce qu'elle demande de faire plein de choses » (Laure, coordinatrice du collectif actions solidarités). Le constat est partagé chez leur voisin de Villeneuve-Les-Salines : « effectivement, on s'aperçoit que les financeurs sont de plus en plus en demande ou commande, je ne sais pas comment on peut l'interpréter, mais ils nous orientent énormément sur des axes qu'eux, ils ont ciblé. Du coup, la question de la dépendance du monde associatif est très remise en cause aujourd'hui, (..), de toute façon, c'est une tendance générale » (Gabriel). Ainsi, ce modèle économique semble montrer quelques limites et n'apparaît pas comme adapté pour gérer la plupart des associations qui fonctionnent sur une logique de réciprocité (Eynaud, Lallemand-Stempak, 2022). Raison pour laquelle elles soutiennent qu'au lieu, de chercher à les contraindre, les acteurs publics, devrait plutôt leur donner l'opportunité de s'affirmer : « Les associations appliquent d'autres modèles économiques, ceux de l'échange, du don, de la subsistance, de la coopération et peuvent être le lieu d'invention d'autres modèles économiques pour sortir de l'hégémonie néolibéral » (Eynaud, 2018). « L'économie sociale et solidaire n'est pas un modèle de substitution mais bien une forme complémentaire d'organisation qui coexiste avec une économie de marché et une économie publique » (Bioteau, Fleuret, 2014).

Le contrat à impact social (CIS) est également un point qui agite les associations et suscite des interrogations et le rapport de L'observatoire citoyen à la marchandisation des associations, l'a bien soulevé. En effet, il est possible pour une association de s'associer avec un investisseur, une banque par exemple, signer un contrat dans lequel ils se mettent d'accord sur des engagements. Par exemple, l'association doit permettre à un nombre de chômeurs défini d'accéder à l'emploi ou à un nombre de jeunes en échec scolaire de rejoindre une formation qualifiante, etc. À la fin du contrat ou de la période de mise en œuvre, un évaluateur indépendant est engagé pour faire le bilan sur les objectifs. Lorsque ces derniers, ne sont pas atteints, l'investisseur aurait dans ce cas investi à sa perte comme dans le cadre de la loi du marché (rentabilité investissement). Dans le cas contraire, où les objectifs sont atteints, l'investisseur est remboursé par la puissance publique avec des intérêts en plus. On peut observer à travers cette démarche une certaine contradiction, dans la mesure où la puissance publique délègue une compétence en choisissant de passer par un intermédiaire (banque) qui n'est pas spécialisé dans ce domaine. À la place de cette méthodologie, L'observatoire citoyen à la marchandisation des associations soutient que « la subvention paraît bien moins coûteuse tant pour l'Etat que pour l'association » (Luleck, n°245, 2023). D'autant plus que le montage des projets peut prendre des années, ajoutées aux frais pour les services de l'évaluateur indépendant (coût total). En plus, les modalités sur les objectifs à atteindre ne sont pas spécifiquement définies : « clairement atteignables, éventuellement revus à la baisse en cours d'action, etc », et le remboursement de l'Etat se fait quoiqu'il en advienne sur ces modalités fixées dans le contrat.

Cette démarche ressemble à une forme d'appel à la privatisation, comme dans les marchés publics (appel d'offres, concurrence, productivité). En effet pour l'État, 2 ou 3 millions pour un CIS, ce n'est un pas une somme conséquente. L'objectif serait d'aller vers 50 à 100 millions d'euros et de rendre l'intérêt plus attractif avec un taux de rémunération en cas de succès au-delà de 10 %. Toutefois, en France, on estime le nombre de contrats d'impact social qui sont signés entre une vingtaine et une trentaine et n'impliquent que des structures très importantes qui ont des ressources financières et humaines considérables. Le rapport du G8, « cœur invisible des marchés » de 2014 a révélé l'information selon laquelle le groupe de travail « Impact social » est prêt à investir entre 450 et 1 000 milliards de dollars en investissement à impact social. Cette politique de financement a pour objectif de rééquilibrer

les décisions d'investissement jusqu'à présent uniquement fondées sur le risque et le rendement. Tout ceci semble évoquer le changement de paradigme des subventions vers la contractualisation. Une gestion déléguée au secteur privé avec les banques et les assurances pourrait être dans le futur une option ou la tendance la plus courante. L'État français a mis en place un référentiel national appelé datasub qui permet de retracer toutes les sources de financements publics d'une structure associative afin de connaître les différents montants qu'elle a pu collecter et les types financeurs qui l'appuient (traçabilité). Une façon d'organiser et de maîtriser les fonds qui passent par les structures et veiller ainsi à un certain équilibre.

Une association pour financer ses activités, son fonctionnement peut demander des subventions aux collectivités territoriales, aux services de l'État via des appels à projets comme celui sur le fonds de développement de la vie associative (FDVA) (annexe 2). Soit répondre à des commandes publiques, à travers la délégation de service public (appel d'offres). Les autres sources de rentrées d'argent sont les cotisations, la vente de produits, de services ou de prestations fournies par l'association, les dons manuels et de toute autres sources pas contraires aux règles (association mode d'emploi, 2021). Les entreprises qui font des dons aux associations bénéficient d'avantages fiscaux : des remises et réductions à hauteur de 60 %.

La loi du 31 juillet 2014 précise le cadre de la subvention et lui donne notamment une définition légale en reconnaissant le principe d'initiative associative. Le circulaire Valls du 29 septembre 2015, incite les pouvoirs publics à faire le choix politique de la subvention et de la convention pluriannuelle dans le partenariat avec les associations (guide pratique de l'association, 2021). La loi NOTRe du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République réorganise les relations entre associations et collectivités en modifiant les compétences de ces dernières. Elle supprime les clauses de la compétence générale dont bénéficiaient jusque-là les régions et les départements, seules les communes gardent leur clause générale de compétences.

La question du financement des associations fait partie des sujets de débats les plus fréquents dans le milieu associatif. Il existe une grande différence lorsque l'on observe de plus près les associations : elles ne sont pas aux mêmes niveaux dans l'organisation et sur la capacité à mobiliser des moyens financiers et humains. Lorsqu'une association dépend, pour

la moitié de son budget de fonctionnement, des **subventions**, forcément elle va éprouver des **difficultés** pour **exister** durablement. Le fait que la subvention soit réduite, ne signifie pas un abandon de la part des pouvoirs publics. L'État, par exemple, a mis en place depuis **1964** le fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire (**FONJEP**) destiné à soutenir l'**emploi** de **personnels qualifiés** dans les associations. Il y'a aussi le **financement** du **service civique** qui permet aux associations de **bénéficier** d'un **soutien** pour une mission complémentaire. La **montée** en **compétences**, même si elle ne figure pas dans les objectifs de départ d'une association, peut être une bonne chose surtout pour l'aspect **innovation sociale** et l'impulsion de **dynamisme** dont certaines structures ont grandement **besoin**.

3 / - Le bénévolat, un secteur en crise ?

Sur le site officiel dédié aux associations, association.gouv.fr, il est indiqué qu'aujourd'hui en France, 16 millions de bénévoles œuvrent dans le paysage associatif. Un bénévole est défini comme une « personne qui participe ou qui agit dans une association pour mener à bien l'objet pour lequel elle s'est constituée » (Guide pratique de l'association, 2021). C'est une personne qui participe aux activités d'une association sans attendre en retour d'être payée. Il existe quelques avantages concernant le bénévolat : en absence de rémunération, des remboursements de frais (frais de transport, hébergement, repas) peuvent avoir lieu si la personne présente un justificatif des congés ou autorisations d'absence. En l'absence de subordination juridique, la personne ne pourra être sanctionnée par l'association, comme lorsqu'il s'agit d'un salarié. Sur le caractère volontaire de sa participation, la personne est libre d'y mettre un terme à tout moment (Guide pratique de l'association, 2021). Un salarié d'une entreprise à le droit de poser des congés au sein de son entreprise pour faire du bénévolat.

Aujourd'hui, comme sur le nombre d'associations, connaître le **nombre exact** de **bénévoles** en France est un **exercice complexe**. Toutefois, des **appréciations** sont faites à partir de l'**estimation** du nombre d'associations en activité dans chaque département et par le biais d'une **enquête nationale** réalisée tous les **3 ans** par l'**IFOP** pour France Bénévolat et Recherches & Solidarités. La **dernière** enquête de l'IFOP réalisée en janvier **2022**, auprès d'un

échantillon de 3 155 personnes de 15 ans et plus avait révélé des informations intéressantes. En effet, pendant la crise du Covid, un nouveau concept, celui du télé bénévolat a fait son apparition : « Ils (bénévoles) ne savent plus quoi faire, ils peuvent plus filer un coup de main (...), tu fais un jeu, tu fais une réunion, mais bon ça ne suffit pas » (Jean-François). Son apparition est synonyme, pour certains, de solution en attente de rencontres et d'activités en présentiel. L'enquête a également mis en évidence, la question du renouvellement des administrateurs (élus) des associations pour sauvegarder la pérennité de ces structures qui ont été très présentent pendant la crise sanitaire. Une prise de conscience semble avoir lieu dans ce sens d'ailleurs, car dans les organes de l'État, à l'Assemblée nationale et au parlement, le débat est en train de se poser pour réfléchir sur une politique du bénévolat, comme l'ont fait d'autres pays comme la Suisse où il est rémunéré. Il existe déjà des pistes à explorer pour permettre de concilier le travail et l'engagement bénévole : le mécénat de compétences, le télé bénévolat dans une certaine limite, la transition vers la retraite : tutorat, binôme, parcours adapté, etc. Le **bénévolat** en **France** est **marqué** par plusieurs aspects : une **fracture** associative (CSP), le retrait de plus en plus marqué des personnes de plus de 65 ans, l'engouement récent des jeunes de 15 à 34 ans ou encore les femmes qui s'engagent plus que les hommes depuis 2019.

Pour cette partie, le travail s'est fortement appuyé sur l'enquête de l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (Injep) publiée en 2022. En 2021, plus de 10 000 Français de 16 ans et plus ont été interrogés, dans le cadre de l'enquête nationale sur l'engagement associatif et les dons (enad). Une enquête à l'issue de laquelle des données quantitatives ont permis de révéler les différentes formes et caractéristiques du bénévolat dans les associations : les catégories socioprofessionnelles, les sexes et les classes d'âge. En effet, 4 Français sur 10 participent à la vie associative, chiffre en dessous de la moyenne, mais qui peut être suffisamment encourageant pour les associations et les pouvoirs publics à faire plus dans ce sens. Avec les données de 2023 qui sont plus récentes, c'est en moyenne 23 % de Français qui sont bénévoles dans les associations. Chez les plus jeunes, plus de la moitié : les deux tiers des 16 ans et plus, contribuent au moins à une association en France : 24 % donnent et participent comme bénévoles ou d'une autre manière, 16 % participent, mais sans effectuer de dons, et 25 % donnent sans participer.

Dans un contexte **post-Covid**, **41** % des **16** ans et plus ont participé à la vie associative au cours des douze derniers mois. Avec plusieurs **formes** de **participation** dans au moins une association : adhérents, bénévoles, membres du bureau, militants ou volontaires. Ces résultats montrent que les **jeunes** sont très **impliqués** aujourd'hui dans des thématiques comme le **changement climatique**. D'autres **facteurs** comme la préparation d'une **carrière professionnelle** peuvent également **expliquer** cet **engagement** des **jeunes** dans les associations.

Avec les données de 2023, le constat est que la classe des 35 à 64 ans est la moins représentée dans les effectifs avec une diminution de 4 points depuis 2019. Cette diminution de l'effectif des personnes proches ou à la retraite est expliquée par quatre facteurs, d'après l'Injep. L'effet de la génération pivot qui se traduit par des contraintes de temps, de mobilité ou encore des besoins d'assistance. Il y a l'idée selon laquelle, les jeunes retraités d'aujourd' hui sont en perte de réseau et ont moins d'interactions avec d'autres personnes en dehors du cercle familial proche. L'évolution du concept de l'engagement : le modèle associatif existant ne correspond pas, les jeunes retraités ont besoin de temps pour eux-mêmes. Les effets de la crise sanitaire qui a affecté et secoué les habitudes.

L'engagement des personnes âgées dans les associations soulève aussi d'un côté des interrogations sur leur sensibilisation par rapport aux thèmes d'actualité comme l'environnement, le harcèlement, le viol, les discriminations, le handicap. D'un autre côté, la question du fonctionnement des instances organisationnelles des associations se pose de manière urgente. En effet, on observe un certain décalage entre les animateurs plus jeunes, présents sur le terrain et plus actifs, et la direction, des élus souvent âgés qui sont les personnes morales des structures.

Les personnes qui participent dans les activités des associations sont motivées par plusieurs raisons : la recherche de convivialité, 50 % des enquêtées ; le besoin ou l'envie d'aider des personnes en difficulté, 43 % ; le besoin ou l'envie de défendre une cause, 34 %. Les personnes qui n'y participent pas soulignent les motifs du manque de temps, des contraintes familiales ou personnelles, soit plus d'un tiers. Le manque d'intérêt revient aussi parfois chez les personnes qui n'ont jamais participé, 24 % et celles qui ont déjà participé,

11 %. Toutefois, l'enquête rappelle que l'**entrée** dans la **vie adulte** semble et peut s'accompagner d'une **baisse** du **bénévolat** après 25 ans.

Les femmes semblent être plus sensibles sur des thématiques comme l'action sociale, caritative, la protection de l'environnement, le climat, la santé et la recherche médicale. Les hommes quant à eux sont plus présents dans les associations sportives, de propriétaires ou de locataires, de structures syndicales ou professionnelles, ou encore politiques. Les données de 2023 montrent que l'implication des hommes depuis 2019, est en baisse de 2 points au moment où les femmes en gagnent (Injep, 2023). Les personnes célibataires ou vivant seules participent moins que les personnes en couple. Les parents aussi sont très actifs dans les associations, probablement en raison des activités culturelles ou sportives pratiquées par leurs enfants. Les catégories socio-professionnelles (CSP) intermédiaires voire les cadres, occupent une place parmi les participants les plus actifs comparés à ceux qui ont des diplômes inférieurs ou égale au baccalauréat (fracture associative). Cela est probablement dû à leur niveau d'étude qui influence leur intérêt à s'intéresser aux initiatives locales.

Le bénévolat est essentiellement important pour la survie des associations tant sur le côté financier que sur le côté fonctionnement avec un avantage sur la réduction des coûts. La Covid a accentué la phase de crise observée dans ce secteur depuis quelques années : « les gens sont passés à autre chose, ils ont arrêté, ils sont partis. En plus ceux qui sont là aujourd'hui, qui ont connu le Covid, ils sont fatigués, ils sont vraiment fatigués » (Jean-François). Le nombre d'associations qui peuvent parfois coexister sur un territoire peut être très important. Proportionnellement, aux nombres de bénévoles, si le nombre d'associations est très important, le bénévolat est perçu comme en perte de vitesse, déficitaire ou en crise. Toutefois, le bénévolat, par bien des aspects, montre une certaine forme de crise structurelle et organisationnelle. Faire une mesure d'impact social pourrait aussi, être un moyen de se démarquer des autres structures, attirer et encourager les personnes à donner de leur temps et de leur énergie.

L'environnement de l'économie sociale et solidaire (ESS), malgré la législation et l'organisation qui la constitue, connaît comme tous les autres secteurs des difficultés. La

question de la finance et des moyens révèle voire accentue de plus en plus les écarts entre les structures. L'ouverture du secteur au marché de l'offre et de la demande va encore approfondir cette diversité, faire une sélection significative et pousser les associations les plus persévérantes à se transformer radicalement. D'ailleurs, c'est pour éviter toutes formes de concurrence entre les associations que le SDJES de La Charente-Maritime souhaite que la démarche pour la MIS puisse être reprise par d'autres associations mais en collectif.

Chapitre 3 : Les relations entre structures de l'ESS et les partenaires institutionnels

1 / - Des associations face aux contraintes administratives

Les relations que les acteurs du milieu associatif entretiennent avec leurs partenaires et financeurs sont complexes et variables. La priorisation des appels d'offres sur les subventions constitue un premier facteur de friction. Elle implique chez eux des efforts à faire davantage surtout pour la veille (ressources humaines) et pour trouver des partenaires financeurs (démarches). En effet, comme dans toutes les entreprises, les documents administratifs à transmettre à chaque demande aux partenaires constituent une certaine difficulté pour les associations : « une perte de temps » pour Jean-François. C'est perçu comme un manque de confiance alors que la collaboration dure depuis plus de vingt ans et ne s'est jamais passée autrement que dans les termes fixés. Le suivi se fait d'une manière presque mécanique, étant un partenaire important pour le centre de loisirs, la Caf est en relation permanente avec lui : « elle t'envoie des mails, en disant qu'elle est la taille du poil de tes fesses, quelle est la couleur de tes yeux, est-ce que t'as bien dormi, à quelle heure tu vas te coucher ». La description semble puérile, mais témoigne d'un sentiment d'être sous surveillance en permanence. Malgré tout, il relativise et reste catégorique sur un point : « ce sont des partenaires qui sont présents, qui nous accompagnent sur des projets, sans la Caf on n'existerait pas ». La relation comme il le décrit ne semble pas être stable : « tumultueuse pendant des années, aujourd'hui elles sont merveilleuses ». La Caf en tant que service public assume son rôle, de même que pour tout financeur, de veiller au suivi du financement qui est accordé et au respect des engagements (cahier de charge). La politique peut aussi être une des raisons derrière ce **comportement**: rendre des comptes, faire le bilan d'un mandat, etc.

Sur la compétence de l'enfance, les communes, pour diverses raisons, ne sont pas sur la même longueur d'onde dans la gestion. Angoul'Loisir avec une expérience de presque 30 ans dans l'accueil des enfants et des jeunes, constate que les réactions prennent du temps

alors que la demande est présente et très forte. « On essaie de travailler avec les communes pour essayer d'anticiper (...), mais on aimerait que ça aille plus vite, ça fait au moins 10 ans que l'on dit que y a plus de place, (...), qu'il faudrait construire (...), je ne suis pas sûr que moi je le verrais » (Jean-François). Avec un rythme d'urbanisation soutenu, de plus en plus de nouvelles constructions sortent de terre, de nouveaux logements pour accueillir de nouvelles familles, de nouveaux ménages. Alors que la situation dans les écoles, crèches et garderies est compliquée et les places sont devenues extrêmement rares. La politique des collectivités locales sur cette compétence dépend de plein de facteurs qui peuvent rendre la prise de décisions complexe : les impôts, le recensement et les prévisions en termes d'habitants. « Les communes n'aiment pas trop donner de l'argent pour les enfants des communes d'à côté » (Jean-François).

D'un autre côté, les associations font l'objet d'un contrôle strict de la part de certains services de l'État comme celui des impôts qui délibère sur la reconnaissance d'intérêt général. Sans cette reconnaissance, elles ne peuvent bénéficier de dons des entreprises. « Le service des impôts à tiqué sur quelques mentions qu'on avait fait dans nos statuts, donc on est en train de revoir, de se faire accompagner par une avocate, pour revoir nos statuts et pouvoir refaire une demande pour que les entreprises puissent défiscaliser » (Laure, du collectif actions solidaires). Les dons et les financements du privé, surtout des fondations, sont très importants voire indispensables pour la survie des associations.

2 / - Une nouvelle forme de coopération nécessaire entre les acteurs publics et le monde associatif

Certains élus locaux ont pris l'habitude, en fonction de leur statut ou de quelques liens qu'ils peuvent avoir avec un ou des membres d'une structure associative, de se porter garants, de défendre leur projet devant les conseils communaux par exemple, pour qu'on leur octroie un financement. Nombreuses sont les communes qui ont leur répertoire d'associations avec qui elles sous-traitent, collaborent et qu'elles soutiennent. Par conséquent, cette forme de relation, qui se crée et ne s'appuie que sur l'existence d'un réseau

tenu par **quelques personnes** peut finir par se transformer en une sorte de **cercle fermé** en **faveur** de quelques-unes seulement.

Tableau 2 : Les différentes compétences des communes et EPCI

	Communauté de communes	Communauté d'agglomérations	Communes
Compétences	- Aménagement de l'espace - Développement économique - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Aires d'accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets ménagers Eau, assainissement.	- Aménagement de l'espace - Développement économique - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations - Aires d'accueil des gens du voyage - Collecte et traitement des déchets ménagers -Eau, assainissement -Politiques d'habitat -Politique de la ville - Gestion des eaux pluviales - Mobilité	- Urbanisme (PLU sous réserve EPCI) - Logement - Aide sociale (CCAS) - Gestion des écoles élémentaires et maternelles - Culture et patrimoine - Tourisme et sport (campings, équipements sportifs, offices du tourisme).

Source: centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

Sur les compétences des communes et des EPCI, le point dynamique et gestion des associations ne prend pas entièrement de place. Hormis la compétence aide sociale qui englobe le service d'assistance et d'accompagnement des couches sociales les plus vulnérables. Une réelle volonté politique de gestion de la vie associative ne semble pas encore visible dans la plupart des communes de France. La raison à cela pourrait être trouvée dans la répartition des compétences entre les collectivités territoriales : ce sont les départements qui ont charge la compétence sociale. La déclaration des associations se fait dans les préfectures et c'est l'État à travers ses services déconcentrés qui portent la politique

associative la plus remarquable (SDJES : gestion, accompagnement). Les **collectivités locales** surtout les **communes** sont certes les **interlocuteurs privilégiés** des **associations** (Tchernonog 2017) mais ce **lien direct** et **formel** qui devrait constituer leur relation **n'existe pas** encore ou bien si c'est le cas **nécessite** une **mise à jour**. Certaines **collectivités** qui ont assez plus de **moyens**, essaient d'**agir** en ce sens en **créant** au sein de leur administration un **service dédié** aux **associations**.

Dans la communauté de communes Île de Ré par exemple, à travers le nouveau pôle service à la population qui regroupe les services petite enfance, jeunesse, culture et conseil numérique. Le soutien se traduit par des subventions qu'elle alloue via une démarche avec un processus à deux étapes. Un dépôt de dossier accompagné d'un formulaire d'une dizaine de pages produit sur le modèle du Cerfa (formulaire administratif national). En plus d'un entretien d'une demi-heure, avec les associations qui ont fait une demande, durant lequel ces dernières se présentent, exposent et soutiennent leur modèle associatif. Une sélection est par la suite effectuée par un chargé de mission et les dossiers retenus passent en conseil pour la validation des montants. L'intercommunalité avait réservé durant l'année précédente une enveloppe de 800 000 euros et un parc automobile de 10 minibus pour soutenir les associations qui sont sur son territoire. Cependant, la question de ce modèle de gestion interpelle sur sa cohérence et son adaptabilité à d'autres territoires non insulaires. Le fait que le territoire soit une île comporte des avantages qui permettent l'application de ce modèle : taille, nombre d'associations, mais aussi les moyens financiers de l'intercommunalité. Ce modèle de gestion requiert des ressources humaines et financières importantes que toutes les **communes n'ont pas** forcément ou préfèrent mettre ailleurs.

La communication entre les acteurs est essentielle, elle doit permettre à chacun de connaître les positions des uns et des autres, chacun a besoin de l'autre dans cet écosystème : « Un acteur social n'agit jamais seul, mais toujours dans un système de parties prenantes, qu'il s'agisse des partenaires institutionnels, économiques, associatifs ou des bénéficiaires » (Blanc, 2021). Les associations sont plus proches du terrain et sont en contact direct avec la population, les habitants. Elles sont capables de porter des projets qui rassemblent et répondent à des besoins précis. Les communes, les intercommunalités (17), même avec la volonté manquent de ressources ou la réponse qu'elles apportent peuvent manquer de

cohérence par rapport aux besoins. L'état des relations actuelles entre ces deux acteurs donne l'impression d'un rapport « infantilisant ». En effet, dans les associations, le constat est partagé sur la faible implication dans les prises de décisions politiques et sur une attribution assumée du rôle d'interventionniste. Lorsqu'elles réussissent un projet par exemple, les élus s'en attribuent le mérite car considérant que c'est grâce à eux : « Y a toujours ce biais de, on vous finance, donc, on attend de vous des résultats concrets » (Laure). Un sentiment « d'être une marionnette, un affichage », une situation due en partie au « manque de transparence sur les décisions qui sont prises » (Laure). Une relégation au second plan qui est injustifiée alors qu'elles estiment avoir assez montré leurs capacités, leurs valeurs pour mériter un meilleur traitement. « Une association peut être aussi en force de proposition, en relation de discussion, d'échange, de construction. Je ne sais pas si c'est une question de légitimité, ou de question de culture, ou administrative » (Laure). La participation habitante, sous différentes initiatives et formats (invitation, convocation, irruption) offre la possibilité aux habitants de donner leurs avis. Bien que présentant quelques limites : « La roue de la frustration participative » (Fernandez-Martinez, Garcia-Espin, Jimenez-Sanchez, 2020), la forme est appliquée pour permettre aux habitants de s'impliquer dans la gestion des affaires de la cité. La place des associations dans cet exercice de la démocratie, devraitelle seulement se limiter à leur statut d'habitants ou de personnes morales et compétentes ? La réponse à cette question devra certainement être considérée dans une logique plus globale qui prend en compte le type d'associations, leur ancrage dans les territoires et leur position politique.

En dernier, dans cette partie, il y a, la multiplication des plateformes dématérialisées pour les démarches des associations. En effet, ajouté à l'existence de la plateforme mon compte association, mis en place par l'État et qui permet à ces dernières de faire diverses démarches (FDVA, ANS, etc). D'autres plateformes existent et sont mises en place par certaines collectivités. Le dialogue n'est pas indispensable uniquement pour les acteurs publics et ceux du milieu associatif. Il est aussi nécessaire entre les acteurs publics, qui sont sur des échelles différentes (collectivités territoriales) et qui doivent se coordonner davantage pour que la gestion des associations se fasse dans la plus grande harmonie.

3 / - L'Etat dans son rôle de facilitateur

Face au contexte actuel, où les acteurs n'arrivent pas à se trouver les moyens pour discuter et s'entendre sur comment coopérer et collaborer. L'État adopte une position, dans laquelle il ne prend pas de parti et essaie d'être un intermédiaire qui crée les conditions pour que tout le monde collabore. Plusieurs rapports, enquêtes et inspections parlementaires ont alerté le gouvernement sur la nécessité de renforcer et de reconfigurer la politique d'accompagnement des associations. Le Mouvement associatif sollicite l'État depuis de nombreuses années pour agir davantage sur la pénibilité des démarches administratives, sur l'accès à l'information, et face à la multiplication d'entités et de labels présents et de manière disproportionnée sur les territoires. Le Mouvement associatif a été créé en 1992, il est le regroupement le plus important de réseaux associatifs en France. Il a pour objet de promouvoir la liberté et la vie associative.

Les dispositifs de soutien pour plus d'efficacité doivent se construire sous la base d'une concertation pour prendre en compte les réels besoins des associations. Le rapport du 14 janvier 2015 sur la simplification des associations d'Yves Blein, avait identifié trois volets essentiels qui reprennent l'ensemble des 50 propositions issus du rapport de mission qualification d'intérêt général des organismes recevant des dons (associations.gouv, 2022). Renforcer et renouveler la gouvernance de l'action publique envers les associations ; redéfinir le champ de la commande publique, considéré trop extensif, pour mieux définir le champ du « hors-marché » ; enfin, renouveler la fiscalité des associations.

La mission d'accueil et d'information des associations (MAIA) est le premier dispositif qui a été créé en 2000 par le ministère de la Jeunesse et des Sports. Elle est présente dans tous les départements, pour permettre à tous les bénévoles d'accéder plus facilement à l'information et aux formes d'accompagnements disponible. Animée et coordonnée par les délégués départementaux à la vie associative (DDVA), la MAIA est un réseau d'acteurs qui mutualise les efforts pour accueillir, informer, accompagner, appuyer et développer la vie associative. Cette coordination d'acteurs et de structures, résulte d'un fort travail partenarial engagé depuis plusieurs années. La MAIA de la Charente-Maritime regroupait en 2022 plus de 30 « correspondants associations », 35 associations et fédérations, 7 collectivités, 12 collectivités identifiées dont 12 structures labellisées point d'appui à la vie associative (PAVA).

Les PAVA permettent aux associations, aux porteurs de projets, de trouver facilement un interlocuteur qui peut répondre à leurs questions : « Il y a des sites internet d'informations pour les associations, mais elles ont toujours besoin d'un contact humain pour mieux comprendre et se faire expliquer la législation », (Alexandre Magnant DDCS, Sud-Ouest, 2016). Ce dispositif comprenait entre autres une convention d'engagement, incluant des subventions et des financements : 12 structures associatives ont pu bénéficier de ce dispositif en Charente-Maritime. En 2017, le Mouvement associatif après avoir rencontré le 1er ministre, décide d'organiser une large consultation auprès des acteurs du monde associatif pour trouver à leur niveau le type et la forme d'accompagnement dont ils ont besoin. En **2018**, le *Rapport pour une politique de vie associative ambitieuse* est remis au 1^{er} ministre. Dans ce rapport, 59 propositions sont faites et l'une d'entre elles développe l'idée d'un réseau pour assurer la mission d'appui et de soutien. En novembre 2018, cette idée sous forme d'une proposition était dans la feuille de route "vie associative", du secrétaire d'Etat à la vie associative, Gabriel Attal : 3 axes et 15 mesures le constituent. En juin 2020, le ministère chargé de la vie associative est délégué à la mission de conduire une expérimentation de stratégie territoriale en collaboration avec le Mouvement associatif.

L'accompagnement à la vie associative locale (AVAL) prend le relais des PAVA au niveau régional. Une première phase d'expérimentation est réalisée dans trois régions de France : Nouvelle-Aquitaine, Centre Val de Loire et dans les Hauts- de-France. L'objectif principal a été de mesurer la faisabilité de cette nouvelle structuration, qui se veut plus efficiente que celles qui l'ont précédée. En 2021, le dispositif prend le nom du réseau Guid'Asso. Le principe de ce réseau repose essentiellement sur l'échelle d'action, le réseau regroupe des acteurs qui sont sur le même territoire (échelle départementale). Les associations (bénévoles, salariés), les porteurs de projets, se posent fréquemment les mêmes questions : sur le type de statut à adopter, sur l'organisation d'événements, sur les rapports d'activités, sur comment trouver un financement ou encore remplir un dossier de financement. Les membres du réseau Guid'Asso qui sont des associations, des collectivités (mairies), des institutions publiques (Caf, DDTM, DRAC) sont labellisées et deviennent des relais de proximité qui vont répondre à ces questions. « Un parcours d'appui plus lisible, plus visible, plus organisé » (site officiel Guid'Asso). Le service proposé dans ce cadre est accessible à tous, sans condition, selon le principe d'universalité (cahier des clauses techniques

particulières du réseau). Le dispositif est **coanimé** au **niveau régiona**l par la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport (**DRAJES**) et le **Mouvement Associatif**. Il existe pour ce dispositif, **trois niveaux** d'**interventions** dont chacun des **membres** du réseau se **place** et apporte leurs expertises.

Orientation: la condition requise est de connaître les organismes ou les réseaux de partenaires extérieurs (associatifs, publics ou privés) du territoire. La mission est d'orienter le demandeur vers la structure adaptée à son besoin, faciliter la mise en relation (transmission des coordonnées d'une ou des personnes de contact). <u>Information</u> : apporter une information adaptée à la demande ou au besoin sur les essentiels de la vie associative. Mettre à disposition une documentation de base actualisée, faire connaître les outils existants (sites, ressources, guides, fiches techniques) et les modalités d'accès à ceux-ci. Expliciter les principales démarches obligatoires (création, modification, immatriculation, dissolution) et leurs étapes. Accompagnement: évaluer le(s) besoin(s) et attente(s) du demandeur et élaborer un diagnostic individualisé. Apporter les informations, les connaissances et les conseils adaptés à la situation particulière du demandeur pour l'accompagner à structurer ses projets, mettre en place un accompagnement et un suivi individualisés. Favoriser la mise en lien avec des associations locales du territoire. Capitaliser, diffuser et mutualiser des informations et des ressources utiles à la mise en œuvre des projets associatifs et au développement de la vie associative. S'impliquer activement dans le réseau : participation et contribution au réseau (cahier des clauses techniques particulières du réseau).

Les relations entre les acteurs du milieu associatif et les acteurs publics évoluent en fonction du temps et des contextes. Les associations restent convaincues de leur rôle et importance dans l'écosystème du développement local. Les collectivités ont bien conscience de ce fait, mais tardent à poser leur vision et une démarche claire, cela pour diverses raisons politiques, économiques, de gouvernance, etc. L'État, bien qu'il encadre et propose des formes d'accompagnement aux membres du secteur, devrait aussi accorder plus de moyens à ses services déconcentrés qui sont sur le terrain. Ce travail n'a pas eu l'occasion d'interroger plus formellement les acteurs publics des collectivités territoriales pour recueillir leurs perceptions de cette situation.

Chapitre 4 : La Charente-Maritime un territoire contrasté mais dynamique

La Charente-Maritime fait partie des **12 départements** de la **région Nouvelle-Aquitaine**, et est située au **sud-ouest** de la **France**. Le département est divisé en **cinq arrondissements** : Jonzac, Rochefort, La Rochelle (préfecture), Saint-Jean-d'Angély et Saintes. **Sixième** département par **sa superficie** (6 864 km²) au niveau **régional** et **troisième** par sa **population** au niveau régional se situant après la Gironde et juste après les Pyrénées-Atlantiques, avec **655 709 habitants en 2020**.



Figure 2 : Le département de la Charente-Maritime et ces arrondissements en 2019

Source: DDTM 17 / Préfecture

Il dispose d'une vaste façade maritime ouverte sur l'océan Atlantique et d'une large ouverture sur l'estuaire de la Gironde. Il est arrosé par plusieurs fleuves, dont la Charente à laquelle il doit en partie son nom. Le département bénéficie d'un réseau bien réparti entre de villes moyennes représentées par La Rochelle, Saintes, Rochefort et Royan et de quelques petites villes exerçant une influence notable comme Surgères, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Pierre-d 'Oléron, Marennes et Jonzac.

Tableau 3 : Le département de La Charente-Maritime et ces arrondissements

Département : Charente-Maritime							
Préfecture : La Rochelle							
	Arrondissements						
La Rochelle	La Rochelle Rochefort Saint-Jean- Sainte Jonzac						
224 295 hbts	224 295 hbts						
(2020) (2020) 51 994 hbts (2020) (2020)							
		(2020)					

Source : données Insee, 2020

Le territoire de la Charente-Maritime fait partie des départements de France qui ont une croissance démographique située au-dessous de 0. L'arrondissement de la Rochelle, plus petit en surface dans le département (figure 2), est le plus peuplé de tous les arrondissements avec 224 295 habitants en 2020. Suivi par celui de Rochefort, Sainte, Saint-Jean-d'Angély et Jonzac en dernier. L'agglomération de La Rochelle est la 5ème plus importante par sa population dans la région Nouvelle-Aquitaine. Malgré sa localisation, La Rochelle est marquée par la faible croissance annuelle de sa population. Le taux de variation annuelle moyenne de la population de l'arrondissement entre 2014 et 2020 est de 0,92 %, un résultat obtenu grâce à un excédent migratoire. La population est âgée avec 54,9 % des effectifs qui ont plus de 45 ans avec 22,1 % pour les 60 à 74 ans (figure 3). Le solde naturel dans le département est négatif depuis 1990, à cause des effectifs de mortalité qui sont supérieurs à ceux de la natalité : 11,9 ‰ et 8,5 ‰ entre 2013 et 2019 (Insee, 2019).

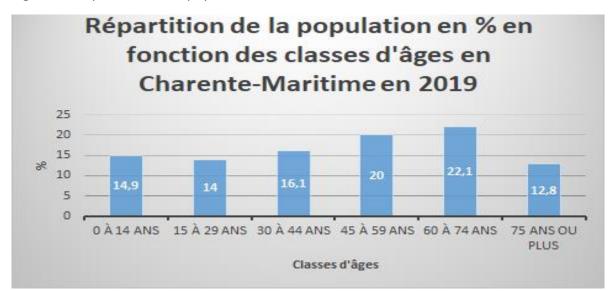


Figure 3 : Répartition de la population de la Charente-Maritime en % en 2019

Source : Insee, RP2008, RP2013 et RP2019, exploitations principales, géographie au 01/01/2022.

L'évolution de la population depuis 2008 montre une tendance particulière que l'on retrouve dans les territoires littoraux. On observe que la tranche d'âge des 60 à 74 ans et celle des 75 ans et plus, sont les plus représentées et sont les seules qui enregistrent des augmentations (tableau 4). Au moment où, Les autres tranches d'âge enregistrent une réduction de leurs effectifs au fil des années avec une moyenne de réduction d'environ 1 point tous les cinq ans.

Tableau 4 : Evolution des effectifs de personnes âgées de 60 ans et plus de 2008 à 2019

Classes d'âge Années	60 à 74 ans	75 ans et plus
2008	17 %	11,6 %
2013	19,4	12,4 %
2019	22,1 %	12,8 %

Source: Insee 2022

La structuration de la population à majorité de **personnes âgées** se reflète également sur les catégories socioprofessionnelles (**CSP**). La forte représentation des **retraités** avec **36,5** % exprime le caractère âgé de la population (tableau 4). Elle explique aussi la **forte représentation** des entreprises de services, surtout de **services** dédiés à la **personne**, d'où le

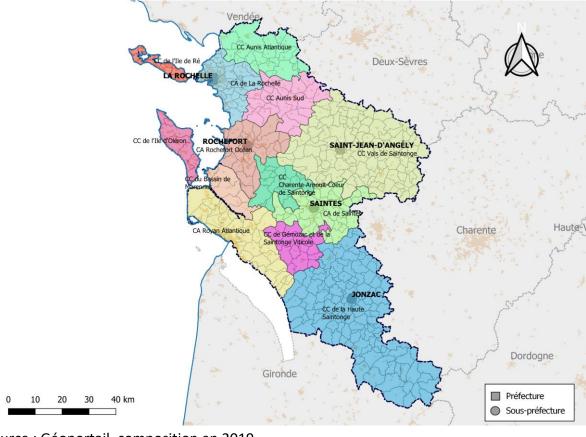
pourcentage important d'ouvriers : 15,8 %. On peut déduire qu'avec ces pourcentages, que l'emploi dans le département n'est pas hautement qualifié, avec la faible part des cadres et professions intellectuelles supérieures (PCS 3).

Tableau 5 : : Les PCS les plus représentatifs dans la population du département (17)

Professions intermédiaires	11,7 %
Employés	15,8 %
Ouvriers	11,3 %
Retraités	36,5 %

Source: Insee 2019

Figure 4 : Carte représentant les EPCI en Charente Maritime



Source : Géoportail, composition en 2019.

Le **département (17)** est constitué d'un ensemble d'établissements publics de coopération intercommunale (**EPCI**) qui représentent **70 % du territoire** : 13 au total. La proportion de

communes appartenant à de petites et moyennes aires urbaines est de 28,9 %, supérieure à la moyenne nationale : 26,3 %. Parmi les EPCI dans le département, on peut citer au nord, la communauté de communes d'Aunis Atlantique, la communauté d'agglomération de La Rochelle, la communauté de communes de l'île de Ré, la communauté de communes d'Aunis Sud, etc. Au sud, dans l'arrondissement de Jonzac, se trouve la communauté de communes de Haute Saintonge qui marque les limites du département. En Charente-Maritime, on dénombre 7 quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) qui sont couverts par des structures d'animation de la vie sociale : 3 centres sociaux sur les 3 QPV à la Rochelle, 2 centres sociaux sur les 2 QPV à Rochefort, un centre social sur le QPV de Saintes, et un sur le QPV de Royan.



Figure 5 : Le territoire de la CDA de La Rochelle

La communauté d'agglomération de La Rochelle compte tenu de sa localisation avantageuse connaît une restructuration de son économie qui est maintenant orientée sur le tourisme et la pêche.

La croissance démographique et économique du territoire suit cette même logique et se dessine suivant une dynamique ouest-est.

La Rochelle-ville avec son port, porte cette dynamique.

Source : Observatoire de l'agglomération de La Rochelle, cahier n°5, février 2022.

C'est dans la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CdaLR) que l'on retrouve quatre des cinq structures de la mesure d'impact social. La CdaLR s'étend sur un territoire de 327 km² et se compose de 28 communes depuis son extension en 2014. Elle dispose de 70

kilomètres de côtes, 9 communes littorales sur la façade atlantique ouest, qui porte sa dynamique économique et touristique. Le territoire est également marqué par la place de l'activité agricole avec 21 150 ha de terres agricoles, soit 65 % du territoire. Les espaces naturels sont aussi très présents : 10 % de marais et 6 000 ha de terres reconnus pour leur intérêt écologique, soit près de 20 % du territoire (site officiel de la CdaLR).

Selon l'Insee, en 2020, on dénombrait sur l'agglomération, 6 852 établissements actifs employeurs, 15 000 étudiants et 79 253 emplois sur le territoire. L'agglomération est composée d'une unité urbaine qui compte 5 communes : La Rochelle, Aytré, Périgny, Puilboreau et Lagord (figure 5). Ce pôle concentre 62 % de la population de l'agglomération et 85 % de l'emploi total. Elles constituent les 5 pôles d'appuis de l'agglomération, au-delà d'une stricte continuité urbaine, mais aussi de dynamique économique. Ces communes bien desservies en commerce, équipements et infrastructures, apportent des services importants aux communes environnantes. La couronne périurbaine compte 18 communes et représente 18 % de la population (observatoire du territoire, 2023).

1 / - Une économie dominée par le secteur tertiaire

L'agglomération est dotée d'un secteur primaire encore important grâce à une agriculture diversifiée et à la conchyliculture, première dans ce secteur en France. Le secteur industriel a du mal à s'imposer dans le tissu économique, malgré la présence d'entreprises reconnues en France et dans le monde comme Alstom. Le secteur tertiaire y est largement dominant avec près des 3/4 des emplois occupés par les commerces et les services, les administrations, le tertiaire supérieur et le tourisme (tableau 6).

Tableau 6 : Structuration de l'emploi dans l'agglomération de La Rochelle

Nombre d'établissements actifs fin 2020	25 148
Part de l'agriculture, en %	11,3
Part de l'industrie, en %	6,5

Part de la construction, en %	11,2
Part du commerce, transports et services divers, en %	59,0
Part de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale, en %	12,0
Part des établissements de 1 à 9 salariés, en %	73,4
Part des établissements de 10 salariés ou plus, en %	14,6

Source : Insee, Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié (Flores) en géographie au 01/01/2022

Le secteur primaire avec l'agriculture est bien représenté avec 11,3 % des emplois, effectifs deux fois plus élevés que la moyenne nationale. Les activités maritimes avec la pêche et la production d'huîtres et de moules constituent aussi des éléments importants qui renforcent la dynamique de ce secteur dans le département. Elle est aussi le secteur qui perd le plus d'effectifs même si la réduction des emplois s'est nettement ralentie depuis une décennie (site officiel du département). Le problème de ce secteur est lié au vieillissement accéléré de la population agricole : ostréiculteurs et mytiliculteurs. Le remplacement par de nouvelle génération est assez lent et insuffisant malgré l'existence de formations pour ce secteur (lycées agricoles, lycées maritimes, centres de formation professionnelle) dans le département.

Le secteur secondaire n'occupe qu'une personne sur cinq en Charente-Maritime, il n'a jamais été très important dans le département avec seulement 6,5 % des emplois (tableau 5). Le territoire n'a jamais eu la réputation d'être un département industriel. Il n'existe dans le département qu'une seule entreprise industrielle employant plus de 1 000 salariés et deux autres ayant entre 500 et 999 emplois, elles sont toutes situées dans le bipôle La Rochelle-Rochefort. Contrairement au secteur de la construction (BTP) qui a toujours été important en Charente-Maritime, du fait de la poussée urbaine et surtout de l'essor du tourisme (site officiel de la région Nouvelle-Aquitaine).

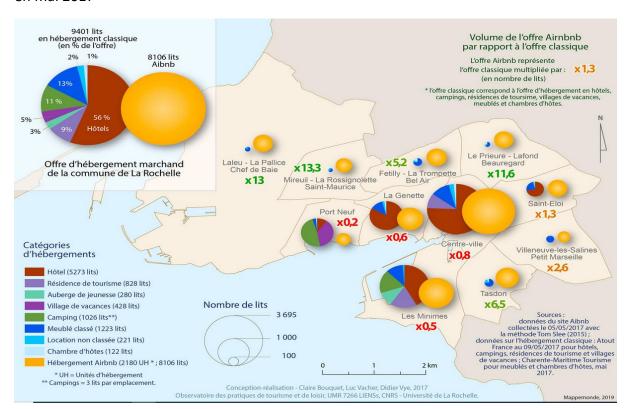


Figure 6 : Hébergement touristique marchand et offre Airbnb dans les quartiers de La Rochelle en mai 2017

Source: Bouquet, Vacher and Vye, 2019.

Pour saisir la place du secteur tertiaire dans l'agglomération, il suffit de regarder le nombre de visiteurs qui s'invitent dans le territoire par an. Le tourisme avec les services à la personne, sont les secteurs du tertiaire le plus dynamique avec près de 3/4 des emplois. Une ville comme La Rochelle enregistre par an des millions de touristes qui affluent de partout du territoire national comme de l'international. Une forte affluence qui a eu comme conséquence un fort développement du Airbnb sur le territoire (figure 6) : 8 106 lits au moment où l'hébergement dans les hôtels comptabilise 9 401 (Bouquet, Vacher and Vye, 2019).

Cette forte tension créée par le tourisme, est à l'origine de la crise du logement observée sur le territoire de La Rochelle avec des prix du foncier extrêmement élevés. Les étudiants sont les plus impactés par cette situation. Le parc immobilier est très ancien, surtout dans les quartiers du centre-ville. Les ménages actifs s'orientent de plus en plus vers les communes périphériques du centre urbain comme Aytré, Périgny, Lagord pour trouver un

logement accessible. Ce qui est un facteur qui peut alimenter le phénomène de l'étalement urbain : le centre urbain qui grignote les espaces agricoles et naturels.

2/- Une forte représentation du tissu associatif

Environ 11 000 associations de toutes tailles animent le territoire et contribuent à la cohésion et à l'équité territoriale. Le RNA estime le nombre d'associations actives dans le département entre 12 500 et 13 000. Ces milliers d'associations sont animées par des bénévoles dont le nombre est estimé à plus de 100 000, dont 50 000 s'engagent au moins une fois par semaine. Plus de 700 nouvelles associations sont déclarées chaque année dans le département. 1 564 associations emploient des salariés, soit 10,4 % de l'emploi (moyenne nationale de 9,7 %), la majorité d'entre elles, soit 56 %, emploient moins de 3 salariés (R&S, 2022).

Figure 7 : Répartition par secteur des effectifs de création d'associations en Nouvelle-Aquitaine les trois dernières années

	Région (en %)	France (en %)
Culture	22,1	22,1
Sport	18,5	16,4
Loisirs	13,1	11,3
Social	7,7	8,6
Amicales - entraide	5,9	8,3
Education - formation	4,1	4,9
Economie	5,0	5,3
Santé	5,2	5,2
Environnement	7,1	6,0
Autres (1)	11,2	11,9
Total	100,0	100,0

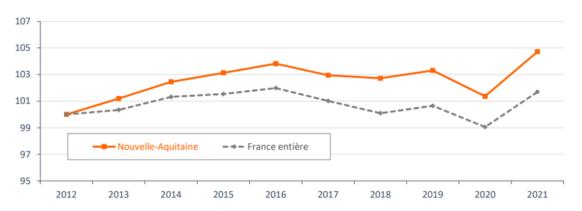
Source: Répertoire National des Associations Traitements R&S, 2023.

Le **secteur sportif** est très **présent** dans la région mais n'est classé que **deuxième** parmi les **plus dynamiques** avec seulement **18,5** % dépassant la moyenne nationale qui est de 16,4 %. On compte **1 650 clubs** appartenant à des fédérations agréées ayant délivré 119 020

licences en 2021. Les associations orientées sur la culture sont plus nombreuses avec 22,1 % des effectifs. En troisième position arrive le secteur du loisir avec 11,3 %. Le secteur social, objet de la mesure d'impact, ne représente que 7,7 %, un point de moins par rapport à la moyenne nationale qui est de 8,6 %. Plus d'un emploi associatif sur deux relèves du secteur social, avec des projets sociaux qui sont le plus souvent orientés sur des publics fragiles. L'hébergement social et l'accueil de personnes âgées sont plus développés en Charente-Maritime.

Le **rythme** des **créations d'associations**, observé depuis l'année repère **2011-2012**, est un peu **plus soutenu** dans le département 17 que sur plan national. Le **repli** engendré par la survenue inattendue de la **crise sanitaire** et le premier **confinement**, au 1er semestre 2020 (2019-2020), est un peu **plus sévère en Nouvelle-Aquitaine**. Il se confirme l'année suivante, et la **reprise** est, en revanche, plus **nette en 2021-2022** (figure 8).

Figure 8 : Evolution des effectifs associatifs en région et au plan national (base 100 en 2012)



L'évolution régionale est un peu plus dynamique qu'au plan national. Au cours des deux dernières années, le repli de 2020 lié à la crise sanitaire est comparable, de même que le rebond observé en 2021.

Les effectifs sont calculés en faisant la moyenne des 12 mois. Chaque emploi correspond à un salarié à temps complet ou à temps partiel. S'il est employé dans plusieurs associations, il est compté plusieurs fois.

Source: URSSAF caisse nationale et MSA. Données 2021. Traitement R&S.

3 / - Méthodologie de la mesure d'impact social sur les cinq structures volontaires

C'est en **septembre 2022** que le premier **module** de **lancement** de la mesure d'impact social a eu lieu sous la direction d'une **consultante** du cabinet **Ellyx**. Cette dernière est **spécialisée** en montage et coordination de projets, en **accompagnement** à **l'innovation sociale**, au **fonctionnement** des **collectifs** d'entrepreneurs, de leurs réseaux et **écosystèmes**.

Figure 9 : Calendrier de la MIS proposé par Ellyx



Pour rappel, c'est le réseau **Guid'Asso 17** sous le **pilotage** de la déléguée départementale à la vie associative (**DDVA**), accompagnée par le **CDIJ**, qui a impulsé la mesure d'impact social. Dans un **contexte économique, social** et **législatif** difficile, les associations du réseau ont émis le **besoin** de vouloir **relever** d'autres **défis**, monter en **compétences**, aller vers plus d'**innovation**. **Valoriser** leurs **actions** pour eux d'abord, mais aussi et surtout, **revendiquer** plus de **reconnaissance** des **partenaires** et **financeurs publics** et **privés**.

Tableau 7: Les structures associatives participant à la mesure d'impact social

Arrondissements	Structures Associatives	Communes
	Collectif des Associations de Villeneuve-les Salines et Petit Marseille	Villeneuve (CdaLR)
La Rochelle	La Fondation Fier de nos quartiers	La Rochelle
	Angoul'Loisir	Angoulins (CdaLR)
	Collectif Actions Solidaires	La Rochelle
Jonzac	Le centre social, La Maison Pop'	Montendre

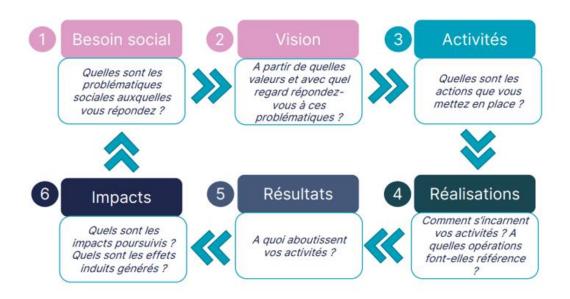
L'ensemble de la démarche s'est structuré autour d'ateliers collectifs, de tutorats individuels et des travaux en autonomie. Le premier atelier collectif de septembre a posé les bases et démarré officiellement la mesure d'impact social. Les ateliers collectifs réunissent toutes les participantes à l'étude autour de la consultante qui anime les séances. Elle revient sur les définitions, les notions et montre des exemples pour permettre aux structures de mieux comprendre. Les associations, étant la plupart de leur temps dans l'animation de projets et d'activités, connaissent certainement les processus pour un montage de projet. Toutefois, lorsqu'il s'agit de prendre du recul pour évaluer leur travail, soit elles n'ont pas assez de moyens humains et financiers, soit, elles n'arrivent pas à faire les choix judicieux qui s'imposent par rapport à tout ce qu'elles font au quotidien, car tout est important à leurs yeux. Raison pour laquelle, l'accompagnement a été pensé dans ce sens pour aborder cette difficulté, afin de les guider pas à pas, sur les étapes du processus : cadrage sur les objectifs, le management en interne (temps et compétences), l'objectivation des moyens (formes d'enquêtes) et la détermination des finalités.

Pour le <u>premier module</u>, une journée entière a été consacrée à plusieurs points essentiels :

- le cadrage de la mission et de son déroulé,
- la notion d'impact social,
- les **méthodes d'évaluation** d'impact social.

Le **point** le plus **important** pour ce module 1, reste la présentation et la familiarisation avec la **théorie du changement**, une **approche** pragmatique pour faire une **mesure d'impact social**. Les structures ont fait l'effort de se saisir de cet outil et l'ont utilisé tout au long de l'étude pour **construire** l'essentiel de leur **démarche**.

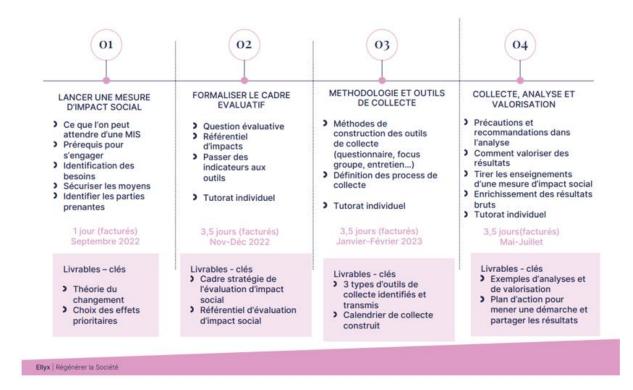
Figure 10 : La théorie du changement présentée par Ellyx lors du module 1



Du besoin social pour décrire le contexte et l'environnement, en passant par la vision qui évoque le projet social pour aller vers les activités qui concernent les moyens et les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs en rapport avec le besoin. Les résultats évoquent ce que l'on produit et les réalisations ce que l'on fait pour arriver à ces résultats. Les impacts soulèvent l'idée de ceux à quoi on contribue, ce que ça produit sur la société de manière générale. Partie essentielle de la démarche (MIS), la théorie du changement permet aux structures de réfléchir sur leurs modèles associatifs et d'établir un schéma cohérent de leur besoin. Elle nécessite une rétrospection globale qui permet de prendre en compte tous les paramètres et informations essentiels pour déterminer ces objectifs. Elle inclut aussi, de déterminer la forme de pilotage (Copil, Cotech) et de poser clairement le cadrage (choix). Ce qui va permettre de bien formuler la question évaluative, définir des hypothèses, choisir l'approche, collecter les données, pour l'analyse à la suite et enfin pouvoir valoriser les résultats. Toute cette préparation va finalement s'appliquer sur la définition de l'impact

social : ensemble des conséquences positives et négatives des activités d'une organisation auprès de ces parties prenantes internes et externes.

Figure 11 : Synoptique de l'organisation général de l'accompagnement (Ellyx)



Le <u>module 2</u>, s'est déroulé entre le mois de novembre et décembre 2022. Il avait pour objectif de formaliser le cadre évaluatif, la stratégie d'impact et le pilotage de la démarche. Les objectifs de ce deuxième temps ont été de permettre aux structures de discerner et de s'approprier des aspects stratégiques et opérationnels.

- Les **aspects stratégiques** permettent de savoir **où on veut aller** et **par quels chemins** passer.
- Les aspects opérationnels consistent à savoir comment s'organiser pour y aller et se doter des outils requis pour suivre sa trajectoire.

Cette phase s'est reposée sur **plusieurs éléments** importants : **savoir projeter** les impacts souhaités, **initier et développer une stratégie** en réponse aux impacts visés. Arriver à **adapter** également son **organisation** pour créer les conditions et construire une **méthodologie adaptée** (temps, ressources humaines et financières). Ce **cadrage** a donc permis d'aller vers la **finalisation** des **questions évaluatives** correspondantes à la **problématique** à laquelle la

démarche répond **pour chacune d'elles**. Ensuite, le reste du travail s'est fait sur **l'ajustement des hypothèses** qui vont permettre de vérifier la **problématique** sur des **temporalités** et des **échelles différentes**.

C'est le référentiel d'impact (figure 12) qui prend la suite et reprend toute cette partie du cadrage qui s'est posée avec la théorie du changement : question évaluative, les effets et sous-effets (critères), les sources (méthodologies), les indicateurs (variables) et les modalités. C'est la deuxième partie la plus importante de la démarche après la théorie du changement, car elle oriente les actions des structures (aspects stratégiques). Ce deuxième module a aussi permis aux structures d'avoir découvert les méthodes d'échantillonnage pour construire une étude crédible avec un échantillon représentatif.

Figure 12 : Le référentiel d'impact proposé par Ellyx

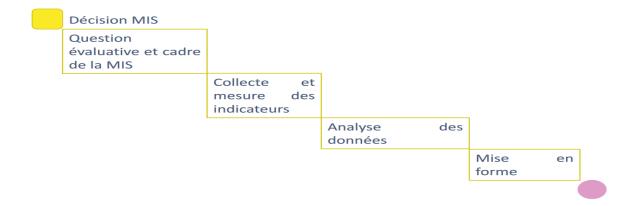
Indicateurs	Sources de données	Modalités
Indicateur A.1	Enquête familles	Questionnaire en ligne
Indicateur A.2	Entretiens semi-directifs	Entretiens individuels
Indicateur B.1	Données internes	Tableau de bord
Indicateurs	Sources de données	Modalités
Indicateurs	Sources de données Données économiques	Modalités Comptes N-1
Indicateurs Indicateur A.1 Indicateur A.2	Sources de données Données économiques Enquête publics	Modalités Comptes N-1 Questionnaire en ligne
	Indicateur A.2	Indicateur A.1 Enquête familles Indicateur A.2 Entretiens semi-directifs

Le <u>module 3</u>, s'est axé sur les **techniques de collectes** de données, les **méthodes** de **construction des outils** de collecte (questionnaires, focus group, entretiens). Il a aussi permis de définir les **processus et conditions** et la mise en place d'un **calendrier** de collecte. Le **module 4**, s'est orienté sur la collecte et plus encore sur l'**analyse de données**. Les **précautions** et **recommandations** à tenir en compte pour aller vers la **valorisation** des **résultats** : l'analyse et les enseignements des résultats bruts.

Les tutorats individuels ont permis de creuser d'avantages tous les points qui ont été évoqués lors des séances collectives. L'occasion d'adapter l'accompagnement aux structures en fonction de leurs niveaux d'avancement et d'appropriation des outils. Il y a eu en tout, trois tutorats individuels : un pour finaliser la théorie du changement et le cadre évaluatif, un pour fournir un appui à la finalisation de la construction des outils de collecte, un dernier, pour des conseils personnalisés pour l'enrichissement des données brutes et leurs analyses.

En complément, les structures font chacune un travail en autonomie en interne avec leurs commissions (Copil, Cotech) ou conseils administratifs pour se concerter et définir les points essentiels de la démarche, tout au long de l'étude. Pour la validation de la stratégie et l'identification des parties prenantes. Pour la validation des moyens et ressources dédiées. Pour la construction des outils de collecte et lancement de la période collecte. Enfin pour l'analyse des données collectées. J'ai eu l'opportunité d'assister et d'intervenir sur les deux derniers tutorats individuels et sur les phases de construction des outils de collecte, de lancement de la collecte et de l'analyse des données collectées.

Figure 13 : Synthèse des différentes phases de la MIS proposé par Ellyx



En somme, la démarche pour cette MIS s'articule essentiellement sur l'accompagnement du cabinet Ellyx avec l'utilisation de la théorie du changement et du référentiel d'impact. C'est avec ce dernier qu'elles ont chacune élaboré un questionnaire à destination de leur public cible. Plus précisément, quatre questionnaires ont été élaborés. La cinquième structure : Angoul'Loisirs avait finalement décidé d'utiliser l'outil ou l'échelle de Rosenberg. Trois parmi elles, ont décidé de faire chacune un focus group pour collecter plus de données qualitatives

et approfondir davantage certains points qui leur semblent importants. La mesure d'impact social peut ainsi se diviser en **trois phases** :

- La première phase englobe tout ce qui a été **la préparation** avec les modules 1 et 2 qui se sont déroulés de septembre à décembre.
- La deuxième phase, de janvier à fin mars, concerne la **période d'affinage** et de **finalisation des outils** de collectes.
- Une troisième et dernière phase qui s'est déployée d'avril jusqu'à fin juin. Elle comprend la **collecte** et l'**analyse** des données et la **restitution des résultats**.

La dernière journée collective de la MIS, prévue le 29 juin, va clôturer cette étude. Les cinq structures vont présenter leurs résultats et faire le bilan de l'ensemble de la démarche devant plusieurs acteurs du réseau Guid'Asso, mais aussi d'acteurs publics. Ce sera également une occasion pour faire la capitalisation en rassemblant les retours des participantes : difficultés, facilités, points communs, etc.

La Charente-Maritime est un territoire particulier, son ouverture sur l'océan Atlantique lui confère un avantage qu'il arrive à exploiter grâce au tourisme et à la pêche (conchyliculture). La vieillesse de sa population est une des sources qui renforce la forte dynamique de son secteur tertiaire, mais pose le problème du renouvellement des générations. La présence d'un tissu associatif diversifié et entreprenant permet dans une certaine mesure d'apporter des éléments de réponses dans cette configuration remarquable. La fabrique de citoyen à travers les jeunes, la construction voire la sensibilisation sur les questions de l'alimentation dans un contexte de changement climatique. La construction des politiques agricoles, la lutte contre les inégalités socio-économiques ou encore la prise de conscience des entreprises sur les inégalités dans les quartiers surtout prioritaires. Un ensemble de thématiques importantes prises en charge par les cinq structures qui se sont lancées dans la mesure d'impact social. Chacune va essayer à son niveau d'analyser et proposer des pistes de réflexions pour alerter et sensibiliser sur ces thématiques qui font l'actualité.

Chapitre 5 : Des premiers résultats révélant des impacts positifs

C'est après le module 3 sur les techniques de collectes de données et le tutorat individuel sur la finalisation de la construction des outils de collectes que les cinq ont définitivement entamé la phase 2 de la MIS. En reprenant la définition de l'impact social, on peut classer les cinq en deux groupes :

- Celles qui sont portées vers les parties prenantes externes (PPE) : 2 structures,
- Celles qui sont tournées vers leurs parties prenantes internes (PPI): 3 structures.

Dans le premier groupe, PPE, elles sont deux à avoir une démarche dans ce sens (tableau 8). La fondation « <u>Fier de nos quartiers</u> » a été créée en 2011 pour soutenir des actions et des associations proches des entreprises situées sur le territoire de La Rochelle. Elle soutient des projets portés par des associations, des porteurs de projets œuvrant sur et pour les quartiers, surtout ceux classés prioritaires (QPV).

Tableau 8 : L'impact social sur les parties prenantes externes

Structures	Questionnements	Effets	Indicateurs	Modalités	Publics cibles
		% des collaborateurs ayant connaissance de l'adhésion de l'entreprise	% au courant de l'adhésion.	Questionnaire	Collaborateurs des entreprises adhérentes
Fondation Fier de nos quartiers 2011 7 fondateurs + 20 donateurs Actions pour les	Dans quelle mesure la fondation par son existence et son fonctionnement contribue au développement de l'engagement sur ses territoires	(cadre/ouvriers) Nombre d'immersion de jeunes des quartiers dans les entreprises membres	Nombre de jeunes bénéficiaires.	Enquête service RH	RH entreprises
quartiers prioritaires Soutien aux porteurs de projets : Assos, écoles,	(collaborateurs et porteurs de projet dans les quartiers)	Temps de participation bénévoles des collaborateurs dans les actions de quartiers proposées par la fondation	Temps de participation bénévoles.	Tableau de bord (à créer)	
Angoul'Loisir 1992 Coordination Festi'Prev	Dans quelle mesure le processus de création collective et de diffusion publique de films contribue à considérer la parole des jeunes (11-25	Développer la fierté et l'estime de soi des jeunes	Capacité à prendre la parole (jeunes) Faciliter à exprimer son expérience	Echelle de Rosenberg Radio collège : entretiens + témoignages, observations Entretiens avec les parents	Collégiens
2015	ans)		Relations interperson nelles	Entretiens avec les parents	Groupe test FP

La fondation tient son succès de la contribution financière des entreprises adhérentes qui soutiennent son budget : en 2022, il était de 122 850 euros. Après avoir récupéré les dons des entreprises, elle distribue à son tour aux associations et porteurs de projets en guise de soutien. Toutes les structures qui font partie de la MIS sauf La Maison Pop' située à Montendre, bénéficient d'un soutien financier de la fondation dans le cadre d'un projet. Depuis 2011, le nombre de projets soutenus s'élève à 210 et le montant total des sommes distribuées s'élève à 752 300 €. En 2022, 27 projets ont été soutenus (AG annuelle, 2023).

La question évaluative de la fondation exprime un besoin des entreprises adhérentes qui sont dans une logique de complémentarité avec la RSE. Une nécessité en cohérence avec les efforts pour aller vers le décloisonnement entre la gouvernance (recherche de profits) et les actions sociales qu'elles mettent en œuvre. Cette nécessité traduit l'objectif d'évaluer en interne la diffusion de l'information auprès des collaborateurs pour apprécier le niveau de connaissance. La question évaluative de la fondation est exprimée de la manière suivante : « dans quelle mesure la fondation par son existence et son fonctionnement contribue au développement de l'engagement dans ces territoires » ? À court terme, la fondation veut évaluer l'engagement des collaborateurs, des salariés des entreprises adhérentes à travers un questionnaire (mécénat engagé). C'est l'effet n°1 qui reprend cette temporalité et va leur permettre cette première exploration : « des entreprises plus investies dans leur territoire à travers leurs collaborateurs ». Deux autres effets prévus sur d'autres temps (moyen et long terme) devront permettre d'aller jusqu'au bout de la démarche et répondre à leur question.

L'association <u>Angoul'Loisirs</u> est la deuxième structure sur les cinq qui a orienté son approche sur les parties prenantes externes. C'est une association d'éducation populaire créée en 1992 qui s'est spécialisée dans l'accueil des enfants (1000 par an), des adolescents, des familles et habitants de la commune d'Angoulins. Le centre est également un espace de vie sociale, de prévention et de citoyenneté. Angoul'Loisirs fonctionne avec 25 salariés permanents, 30 à 50 saisonniers par an. Elle dispose d'un conseil d'administration qui est composé de 30 bénévoles parents, près de 2 000 adhérents, 5 000 heures de bénévolat et 150 000 heures d'animations (fiche association). Cette année, le budget de l'association est fixé à 1 400 000 €. Angoul'Loisirs coordonne depuis 8 ans le festival international de films de prévention plus connu sous le nom de FestiPrev. En 2007, la communauté d'agglomération

de La Rochelle (CdaLR) avait porté un projet de prévention en l'endroit des collégiens, dénommé « 12/13 Questions de justice ». Sous forme de bandes dessinées, le projet avait mobilisé 1500 élèves, 15 structures socio-éducatives et 10 collèges du territoire. À la suite de l'extension du projet initial, Angoul'Loisirs fut choisi par l'agglomération pour coordonner le festival de films de prévention. Un nouveau concept qui tourne désormais sur le tournage de courts-métrages par les collégiens sur plusieurs thématiques en rapport avec la prévention, la citoyenneté et la jeunesse.

Le **choix** de **l'association** pour la **MIS** s'est fait sur ce **festival** : « Pour nous, ce n'est pas un festival, c'est un outil de prévention et d'éducation, c'est comme les autres outils qu'on a inventés (...). Tout ça fait partie de notre métier, on aime bien faire les choses en groupes, on aime bien partager des choses et faire en sorte que les gens apprennent, comprennent en s'amusant, en dialoguant. On n'a pas été formé pour faire un festival, on a été formé pour être animateur, faire des jeux, faire des regroupements, faire des manifestations » (Jean François, président de l'association). Ainsi, le principal objectif est de montrer l'impact du festival sur les collégiens dans leur construction personnelle : la confiance en soi, la capacité à s'exprimer, le relationnel. La question évaluative est formulée ainsi : « dans quelle mesure le processus de création collective et diffusion publique de films contribue à considérer la parole des jeunes » ? En effet, l'association part du principe selon lequel les élèves, les jeunes adolescents ne sont pas assez écoutés, responsabilisés et que l'éducation à l'école et celle des parents n'arrivent pas à combler à ce besoin des jeunes élèves. Ainsi, sur le court terme, leur **effet n°1** est : « développer la fierté et l'estime de soi des jeunes », qu'elle compte explorer via l'outil de Rosenberg. Deux autres effets sur le moyen et le long terme visent à sensibiliser et à attirer l'attention de la communauté éducative du territoire sur la situation : comment mieux intégrer la parole des jeunes dans la société?

Le **second groupe** (tableau 9), avec les **trois autres structures**, aborde l'impact social sous l'angle des **parties prenantes internes** : salariés et bénévoles.

Tableau 9: L'impact social sur les parties prenantes internes

Structures	Questionnements	Effets	Indicateurs	Modalités	Publics cibles
Collectif Actions Solidaires 2010 41 assos membres Animation sur des thématiques comme les ODD	Dans quelle mesure le festival Alimenterre participe à l'émergence d'une vision commune entre les acteurs publics et privés sur les questions de l'alimentation durable	Création de liens : Structures organisant des projections, participants festival AlimenTerre	Co-construire de projections Connaître les activités des autres Envie de collaborer Actions suite aux projections Relation de confiance Travail en équipe, avec d'autres assos Autonomie	Questionnaire Focus group	Associations, collectivités, entreprises, établissements scolaires
Maison 'Pop 1991 Actions en faveur Enfance Jeunesse Adulte Partenaires CAF Collectivités	Dans quelle mesure l'accueil de La Maison Pop contribue à faire prendre conscience de l'importance de l'action collective pour transformer la société.	Capacité à s'engager	Nombre d'animation sur le thème des inégalités La MP, un outil de transformation sociale Adhésion au projet social Freins à l'accompagnement de projets habitants versus pouvoirs publics Animation socioculturelle suffitelle ?	Questionnaire Focus group	Salariés Administrateurs
Collectif d'Association de Villeneuve-Les- Salines 1983 Organisation fête de quartier : la Saint-Jean	Dans quelle mesure le collectif permet l'engagement sur le territoire.	Interconnaissance + Coopération	Création de liens Envie de renouveler l'expérience, de travailler avec de nouveaux acteurs Actions-projets suite à engagement dans la St- Jean : Eléments facilitants	Questionnaire Entretiens	Bénévoles Adhérents

Le <u>collectif Actions Solidaires</u> (CAS) est un regroupement de plusieurs associations qui s'est mis en place en **2010**. L'objet social de la structure est tourné sur la solidarité internationale (droit humain), l'égalité des genres, l'alimentation et l'environnement (ODD). Avec seulement deux salariés, c'est la structure là moins dotée en moyens financier et humain du groupe des cinq. Le collectif anime un réseau de **41 associations locales** et un réseau de **6 collectifs** qui sont situés en dehors du territoire et qui organisent le festival des

Solidarités. Il coordonne également **3 festivals** fédérateurs : *Des Elles à la Rochelle, Festival AlimenTerre, Festival des Solidarités*. Il est très impliqué dans des **actions** de **sensibilisation** sur les **objectifs** du **développement durable** (ODD). Le collectif **intervient** auprès des enfants dans les **écoles**, des jeunes dans les **lycées** et **universités**, dans des **entreprises**, des **collectivités**, des **associations**. Il **anime** des **expositions**, des **émissions radio**, et tient un **magazine** : *SolidaRochelle*.

Pour la mesure d'impact social, le CAS a décidé d'orienter sa démarche sur le festival AlimenTerre qu'il organise à La Rochelle tous les ans du 15 octobre au 30 novembre. Sa question évaluative est déclinée ainsi : « dans quelle mesure le Festival AlimenTerre participe à l'émergence d'actions communes entre les acteurs privés/publics sur les questions de l'alimentation durable » ? L'effet n°1 sur le court terme s'intéresse à « la création de liens entre tous les acteurs confondus » et est testé sur les collaborateurs (associations, collectivités, établissements scolaires) qui participent au festival et aux activités de projections de films dans le cadre des ODD. Les autres effets sur le moyen et long terme sont axés sur la création de partenariats avec les acteurs économiques et la montée en compétences du collectif pour avoir sa place dans le cercle des acteurs qui déclinent la politique agricole territoriale (PAT).

La deuxième structure dans ce groupe est La <u>Maison Pop'</u> qui est le seul centre social du groupe. Elle a été créée en 1991 à Montendre, une ville située dans l'arrondissement de Jonzac. Le projet social du centre est structuré autour de : « promouvoir et développer les activités culturelles, sportives et de loisirs et d'assurer les liaisons nécessaires à la vie associative de la commune de Montendre ». La Maison Pop' a l'agrément de la Caf, elle emploie 17 salariés et fonctionne avec un budget de 700 000 € cette année. Elle propose plusieurs services sur son territoire qui est plus rural qu'urbain : enfance, jeunesse et famille. Elle est aussi attentive au développement de l'offre socio-éducative et culturelle, la valorisation du territoire et l'attention aux plus fragiles.

Après plusieurs années dans l'animation et la mise en place d'actions socio-éducatives, le centre social, pour la MIS, s'est fixé un objectif large que l'on pourrait même qualifier d'utopique. Sa question évaluative est : « dans quelle mesure l'accueil de La Maison Pop contribue à faire prendre conscience de l'importance de l'action collective pour

transformer la société ». Un questionnaire a été élaboré dans ce sens et un focus group a aussi été prévu. Contrairement aux autres, la Maison Pop' s'est fixée que deux effets à explorer : « la capacité à s'engager et l'augmentation de l'estime de soi ».

La troisième et dernière structure dans ce groupe est le <u>collectif d'associations de</u> <u>Villeneuve- Les-Salines et Petit Marseille</u>. Il a été créé en mars 1983 par des habitants et des associations des deux quartiers, suite à la création du journal de quartier et de l'organisation de la fête de quartier. Le collectif participe à l'animation de la vie du quartier en développant des actions sur le territoire en partenariat avec les associations, des groupes d'initiatives, des commissions d'habitants. Régulièrement, le collectif collabore avec des institutions et des élus mandatés par la ville.

Pour la MIS, le collectif s'est donné comme objectif d'exploiter la fête de la Saint-Jean qui est l'un des piliers, avec le journal, de son existence dans le quartier. La question évaluative qu'elle s'est posée est la suivante : « dans quelle mesure le collectif permet l'engagement sur le territoire » ? L'objectif étant d'évaluer le niveau de rayonnement de la fête sur le quartier, mais aussi sur les territoires situés en dehors du quartier. Identifier les personnes et les associations qui participent à la fête et trouver les raisons de leur présence pour voir ce que l'organisation et la participation leur apporte en retour. Ainsi l'effet n°1 recherché est « la coopération des associations », celles qui font partie du collectif pour mesurer le niveau d'interconnaissance (liens), les formes de contributions et la plus-value de leur participation (compétences, savoir-faire, collaborations). Le collectif de Villeneuve a réussi son approche méthodologique qu'il a articulé autour de 4 effets :

- Effet n°2 : « favoriser la culture des partenariats de toutes formes » (conventionnés, en nature de confiance, informels) ;
- Effet n°3 : « valorisation de l'image du quartier » (désenclavement, rayonnement, sécurisation évènement) ;
- Effet n°4 : « développement de la cohésion sociale du quartier des habitants-citoyens
 ».

Pour des contraintes de temps, je ne pourrais pas pouvoir aborder dans ce document les résultats des cinq structures. Quelques éléments vont être mobilisés pour illustrer la définition de l'impact social. Sur les parties prenantes externes, je vais utiliser les résultats de l'association Angoul'Loisirs avec qui je me suis le plus impliqué dans la collecte et l'analyse des résultats. Lorsque j'avais rejoint l'étude en février, elle avait déjà choisi l'échelle de Rosenberg comme outil d'enquête, ne nécessitant pas trop de travail en interne, elle était plus facile à utiliser pour eux. Une fois que la base de données a été disponible, je me suis rendu compte que plusieurs informations importantes manquent pour l'analyse et l'interprétation : sexes, âges, classes. Avec l'autorisation de l'association, j'ai programmé un autre temps de collecte de données pendant le festival : observations, entretiens individuels et groupés, pour compléter cette première phase. Sur les parties prenantes internes, je vais mobiliser les données du collectif des associations de Villeneuve-les-Salines et celles de la Maison Pop'. Ces données sont très intéressantes en termes d'indicateurs et de variables qu'elles arrivent à mobiliser en plus d'un public cible varié.

1 / - Sur les parties prenantes externes

Pour évoquer un cas d'impact social sur des parties prenantes externes directes, j'ai fait le choix de m'intéresser à celui proposé par l'association Angoul'Loisirs. Ayant décidé d'orienter sa démarche sur le festival qu'elle coordonne depuis 2015, l'association a souhaité observer chez les collégiens les effets de la participation aux tournages des courts-métrages, au projet. Pour cela, elle a utilisé comme outil l'échelle de Rosenberg, pour évaluer l'estime de soi des élèves. En effet, la partie la plus visible avec ce projet est le festival qui se déroule tous les ans au mois de mai. Trois jours, durant lesquels les films choisis par le jury sont diffusés, le public et les collèges invités. Un village citoyen est aussi mis en place et animé par différents acteurs comme la gendarmerie, la fédération d'éducation populaire « les Francas », le CDIJ, radio collège, etc. Tous les ans, le projet FestiPrev est entamé en début d'année scolaire sous la coordination de l'association et le soutien de la Communauté d'agglomération de La Rochelle (CdaLR). Les animateurs accompagnent les groupes de collégiens et des spécialistes de l'audiovisuel sont engagés pour faciliter les tournages. Avec l'implication du SDJES

(Guid'Asso 17), l'association a pu bénéficier de l'appui de la direction académique des services de l'éducation nationale (Dasen) pour diffuser son questionnaire dans les collèges de l'agglomération. Sur le territoire, ils sont 11 collèges publics (28 au total, publics et privés sur le territoire) à avoir reçu le questionnaire (l'échelle de Rosenberg) pour l'administrer aux élèves dans les classes.

L'échelle de Rosenberg (figure 14) est une des plus connues et les plus utilisées dans le domaine de l'évaluation de l'estime de soi. Cette échelle représente une validation transculturelle du Rosenberg Self-Esteem Scale publié en 1965, une évaluation globale de l'estime de soi qu'une personne peut ressentir d'elle-même. L'échelle comprend 10 énoncés (positifs et négatifs) notés chacun sur une échelle de 1 à 4. Cette échelle reprend pour les énoncés positifs (E1, E2, E4, E6, E7) les réponses suivantes : tout à fait en désaccord (1), plutôt en désaccord (2), plutôt en accord (3), tout à fait en désaccord (4). Lorsque les énoncés sont négatifs (E3, E5, E8, E9, E10), la notation est inversée : 4-3-2-1. La moyenne de l'ensemble des scores permet de déterminer le niveau d'estime de soi d'un individu.

Figure 14 : L'échelle de Rosenberg et ces 10 énoncés

1. Je pense que je suis une personne de valeur, au moins égale à n'importe qui d'autre	1-2-3-4
2. Je pense que je possède un certain nombre de belles qualités.	1-2-3-4
3. Tout bien considéré, je suis porté à me considérer comme un raté	1-2-3-4
4. Je suis capable de faire les choses aussi bien que la majorité des gens	1-2-3-4
5. Je sens peu de raisons d'être fier de moi.	1-2-3-4
6. J'ai une attitude positive vis-à-vis moi-même.	1-2-3-4
7. Dans l'ensemble, je suis satisfait de moi.	1-2-3-4
8. J'aimerais avoir plus de respect pour moi-même	1-2-3-4
9. Parfois je me sens vraiment inutile.	1-2-3-4
10. Il m'arrive de penser que je suis un bon à rien.	1-2-3-4

Source : André Lecigne and Raphaël Tolve, Normativité et mesure de l'estime de soi, Journal Open édition, 2010.

Figure 15 : Grille d'analyse et d'interprétation des résultats.

Inférieur à 25	Estime de soi est très faible. Un travail dans ce domaine semble souhaitable.					
Entre 25 et 31	Estime de soi est faible. Un travail dans ce domaine serait bénéfique					
Entre 31 et 34	Estime de soi est dans la moyenne					
Entre 34 et 39	Estime de soi est forte					
40	Estime de soi est très forte et vous avez tendance à être fortement affirmé					

La difficulté avec cet outil, c'est que lorsqu'on est extérieur au processus d'administration du questionnaire, on n'arrive pas à connaître les sexes, l'âge et la classe des individus qui ont répondu. Pour compenser ce manque, lors du festival, par des observations et des entretiens, j'ai recueilli ces données pour compléter l'outil. D'une position dégagée, au fond de la salle et à l'extérieur à côté du plateau d'interview de la radio, j'ai observé les groupes des collèges un par un. En effet, dans la salle, qui a accueilli environ 700 personnes le premier jour et plus de 1000 le second, j'ai surveillé le passage des groupes sur scène pour présenter leur film sélectionné (36 au total). À l'extérieur dans le hall, le village citoyen, avec la complicité de Stéphane de « Radio collège », une radio associative qui n'émet que dans le territoire rochelais, des questions ont été prévues pour les interviews. Après le passage des groupes, je m'approchais des encadrants et enseignants qui accompagnent les groupes, pour discuter avec eux.

Sur les 11 collèges, 6 ont participé dans la première phase de collecte et ont administré le questionnaire. Chaque établissement a choisi lui-même la classe teste et les enseignants ont consacré un temps pour l'exercice. Dans la classe teste, une indication est donnée pour différencier les réponses des élèves participants aux tournages de films pour le festival et ceux qui ne participent pas. La figure 16 représente les 11 collèges sur le territoire de la communauté d'agglomération de La Rochelle (CdaLR) : en vert les collèges qui ont répondu au questionnaire et en rouge ceux qui n'ont pas encore répondu.

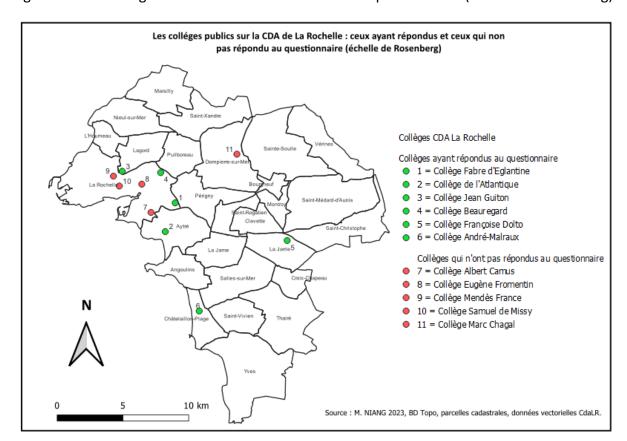


Figure 16 : Les collèges de la CdaLA de La Rochelle et le questionnaire (échelle de Rosenberg).

Sur les 6 qui ont répondu (en vert), les 4 sont situés dans le centre urbain de l'agglomération :

C1: collège Fabre d'Eglantine, à la périphérie sud-ouest de La Rochelle; C2: collège de l'Atlantique, dans la commune d'Aytré au sud de La Rochelle; C3: collège Jean-Guiton, à la périphérie sud de la commune de Lagord au nord-est de La Rochelle; C4: collège Beauregard, à la périphérie est de la Rochelle près de la commune de Puilboreau. Les deux autres sont plus éloignés du centre urbain; C5: collège Françoise Dolto, dans la commune de La Jarrie à 13 km au sud-est de LR; C6: collège André-Malraux, dans la commune littorale de Châtelaillon-Plage.

Les collèges les **plus** situés au **centre** de La Rochelle, dans le **centre urbain** de l'agglomération, n'ont **pas répondu** au questionnaire (Albert Camus, **C7**; Eugène Fromentin, **C8**; Mendès-France, **C9**; et Samuel de Missy, C10). La **raison** de cette **absence** est pour l'instant **inconnue**, pourtant pendant le **festival**, ils avaient des **groupes** d'élèves qui étaient **présents**. Sur les collèges qui n'ont pas répondu, un seul est situé en dehors de La Rochelle : Le collège Marc Chagal (**C11**), dans la commune de Dompierre-sur-Mer à l'est de La Rochelle, que je n'ai pas vu lors du festival.

En 2021, la France comptait 6 950 collèges sur son territoire national et la moyenne nationale de l'effectif par classe dans les collèges est de 25,6 (ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports). Pour l'analyse des résultats, je vais m'appuyer sur ces données publiées par le ministère de l'Éducation comme référence. En reprenant les résultats obtenus par les collèges, les 6 ayant répondu au questionnaire, on observe que les moyennes varient entre 25,8 et 32,8 (tableau 10). En se référant à l'interprétation des scores proposée pour cet exercice (figure 15), 5 collèges sur les 6 présentent une estime de soi faible (entre 25 et 31). On généralise en parlant de collège, mais c'est plutôt une classe du collègue qui présente les résultats d'une faible estime de soi et cette classe représente le collège.

Tableau 10 : Récapitulatif des résultats des 6 collèges ayant répondus

Collèges	Moyennes	Interprétations	Collèges	Moyennes	Interprétations
C1	30,0	Faible	C4	27,3	Faible
C2	30,1	Faible	C5	25,8	Faible
C3	30,2	Faible	C6	32,8	Moyenne

Le Collège Fabre d'Eglantine (C1) avait 608 élèves en 2021, un effectif en hausse de 12 élèves sur un an. La répartition des effectifs en fonction des niveaux se présente ainsi : classe de sixième : 160 élèves dont 83 filles et 77 garçons. Classe de cinquième : 162 élèves dont 82 filles et 80 garçons. Classe de quatrième : 140 élèves, dont 75 filles et 65 garçons. Classe de troisième : 146 élèves, dont 80 filles et 66 garçons (ministère). Le tableau 11 reprend les résultats du C1, 21 individus (élèves) ont répondu au questionnaire et ils participent tous à un tournage de film pour le festival (In FP). Par rapport à la moyenne nationale sur l'effectif par classe dans les collèges en France (25,6), 21 réponses pour une classe, peut être considérée comme représentative pour le collège (moins 4). 3 réponses sont considérées très faibles, 6 réponses sont classées faibles, 7 réponses sont classées moyennes, 4 réponses sont classées fortes et une seule est classée très forte. L'ensemble de la classe a obtenu une moyenne de 30,3 : une estime de soi moyenne.

Tableau 11: Les résultats du collège Fabre d'Eglantine (C1)

C1 - Collège Fabre d'Églantine	Situations	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	Moyennes	Interprétations
1	In FP	3	3	3	2	1	1	3	2	2	1	21	Très faible
2	In FP	3	3	4	3	3	3	3	3	3	2	30	Faible
3	In FP	3	3	4	3	2	3	3	2	4	4	31	Moyen
4	In FP	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40	Très forte
5	In FP	3	3	4	3	2	3	3	3	3	4	31	Moyen
6	In FP	4	3	3	2	2	3	3	1	3	3	27	Faible
7	In FP	3	3	4	2	3	3	4	3	3	4	32	Moyen
8	In FP	3	3	3	3	3	3	2	1	1	2	24	Très faible
9	In FP	3	2	2	4	2	2	2	3	2	2	24	Très faible
10	In FP	3	3	4	3	4	4	4	3	4	4	36	Forte
11	In FP	3	3	4	4	4	4	4	4	4	4	38	Forte
12	In FP	4	3	4	3	3	3	3	2	3	3	31	Moyen
13	In FP	3	2	4	3	2	4	3	2	1	3	27	Faible
14	In FP	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	29	Faible
15	In FP	3	3	4	3	4	3	3	4	4	4	35	Forte
16	In FP	3	3	3	3	2	2	1	2	3	3	25	Faible
17	In FP	3	2	3	4	2	3	4	1	2	1	25	Faible
18	In FP	3	3	4	3	4	3	3	2	4	2	31	Moyen
19	In FP	3	3	3	2	3	3	4	3	4	4	32	Moyen
20	In FP	4	3	4	4	3	4	4	2	3	3	34	Forte
21	In FP	3	4	4	4	3	2	2	3	4	4	33	Moyen
		3,2	3,0	3,6	3,1	2,8	3	3,1	2,5	3	3,0	30,3	Moyen

Pendant le festival, ils étaient 23 sur scène pour présenter leur film : 13 garçons et 10 filles. Ils sont tous en classe de 4ème et la classe d'âge du groupe est située entre 11 et 14 ans. Dans la thématique de leur film intitulé « Mukbang », le groupe du C1 a exploré l'obésité chez les jeunes collégiens et les dérives des réseaux sociaux. À travers l'acteur principal qui est dans la même situation : obèse. On constate que, malgré l'obésité, facteur de risque majeur pour d'autres pathologies comme le diabète, l'insuffisance cardiaque, les problèmes articulaires, une certaine prise de conscience dans le sens où, ce jeune adolescent assume sa prise de poids. Hormis le rôle joué et assumé, le message caché derrière que le groupe a voulu passer était d'alerter et de sensibiliser contre la grossophobie (interview radio collège).

Le Collège de l'Atlantique (C2) en 2022 comptait 383 élèves et le nombre d'élèves est en baisse de 19 élèves sur un an. La répartition des effectifs dans le collège se présente ainsi : classe de sixième : 102 élèves dont, 45 filles et 57 garçons, classe de cinquième : 98 élèves, dont 51 filles et 47 garçons, classe de quatrième : 87 élèves, dont 47 filles et 40 garçons, classe de troisième : 96 élèves, dont 48 filles et 48 garçons (ministère). La particularité de ce collège de l'Atlantique (C2) est que parmi toutes les réponses qui ont été obtenues, une seule (un

individu) participe à un tournage de film pour le festival (In FP). La moyenne obtenue pour évaluer l'estime de soi est faible.

Tableau 12 : Les résultats du collège de l'Atlantique (C2)

C2 - Collège de l'Atlantique	Situations	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	Moyennes	Interprétations
1	Not in FP	3	2	4	3	3	3	3	2	3	3	29	Faible
2	Not in FP	4	3	4	4	4	3	3	3	3	3	34	Forte
3	Not in FP	3	3	4	4	4	3	4	3	3	4	35	Forte
4	Not in FP	3	3	4	4	4	3	4	4	3	4	36	Forte
5	Not in FP	3	3	3	2	4	3	3	4	2	3	30	Faible
6	Not in FP	3	2	3	3	2	3	3	3	2	3	27	Faible
7	Not in FP	3	3	3	3	2	4	3	2	2	2	27	Faible
8	Not in FP	2	3	2	4	1	2	2	1	1	4	22	Très faible
9	Not in FP	3	2	4	3	1	4	4	1	4	4	30	Faible
10	Not in FP	4	3	4	4	4	3	3	3	4	4	36	Forte
11	Not in FP	4	3	3	3	3	4	4	2	3	3	32	Moyen
12	Not in FP	3	2	4	3	3	3	2	3	3	3	29	Faible
13	Not in FP	3	3	4	3	2	3	2	3	2	2	27	Faible
14	Not in FP	3	3	4	3	3	3	3	3	2	1	28	Faible
15	Not in FP	3	2	4	3	3	3	2	2	4	3	29	Faible
16	In FP	4	3	4	1	1	4	2	1	3	4	27	Faible
		3,1	2,7	3,6	3,3	2,9	3,1	3	2,6	2,7	3,1	30,1	Faible

L'effectif des répondants est de 16, inférieur à la moyenne nationale qui est de 25 (moins 9) donc la représentativité est moyennement satisfaisante. Sur les réponses : une seule est classée très faible, 10 classées faibles (62 %), une seule réponse est considérée comme moyenne, 4 considérées fortes.

Pendant le **festival**, le **groupe** qui était **présent** n'était **pas celui** qui a **répondu** au questionnaire. Le groupe était la **classe** auquel le **projet** du festival avait été **imposé**. Il est constitué de **24 élèves**, avec **10 garçons** et **14 filles**, plus que la classe ayant répondu au questionnaire. Ils sont tous (groupe présent) de la même classe, **4ème** et ont un **âge** situé entre **12 et 14 ans**. Le groupe **témoigne** de la **réussite** du **projet** malgré quelques **difficultés** qu'ils ont rencontré en cours : « On a tous participé, c'était cool ». Ils n'ont pas répondu au questionnaire, mais de leur **façon** de **s'exprimer**, leurs comportements envers les uns et les autres (**relationnel**) et à **prendre** des **responsabilités**; l'impression est que cette expérience a eu des effets (changement de comportements, complicité, engagement) sur eux et leur enseignante l'a bien confirmé.

Le Collège Jean Guiton (C3) compte 873 élèves, et le nombre d'élèves est en hausse de 1 élève sur un an (2022). Dans le collège, les effectifs sont répartis entre les niveaux de la manière suivante : classe de sixième : 223 élèves dont 119 filles et 104 garçons, classe de cinquième : 216 élèves dont 102 filles et 114 garçons, classe de quatrième : 224 élèves, dont 103 filles et 121 garçons, classe de troisième : 210 élèves, dont 93 filles et 117 garçons.

Tableau 13: Les résultats du collège Jean Guiton (C3)

C3 - Collège Jean Guiton	Situations	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	Moyennes	Interprétations
1	Not in FP	2	3	3	4	3	4	4	1	1	1	26	Faible
2	Not in FP	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	39	Forte
		2,5	3,5	3,5	4	3,5	4	4	2,5	2,5	2,5	32,5	Moyen
1	In FP	3	3	4	4	2	3	3	2	3	2	29	Faible
2	In FP	4	3	3	3	3	2	3	1	3	4	29	Faible
3	In FP	3	4	4	4	4	3	3	1	2	3	31	Moyen
4	In FP	4	3	3	3	3	3	3	1	2	2	27	Faible
5	In FP	2	3	3	3	3	3	3	3	3	2	28	Faible
6	In FP	3	3	3	3	1	3	3	1	1	2	23	Très faible
7	In FP	4	4	4	3	3	4	4	2	4	4	36	Forte
8	In FP	2	2	2	1	2	1	1	4	3	2	20	Très faible
9	In FP	4	4	2	3	3	3	3	2	4	4	32	Moyen
10	In FP	3	3	4	3	3	2	2	4	3	4	31	Moyen
11	In FP	4	3	4	4	4	3	3	2	4	4	35	Forte
12	In FP	4	3	4	3	2	2	2	3	3	4	30	Moyen
13	In FP	3	3	4	3	4	3	4	2	4	4	34	Forte
14	In FP	4	3	4	4	4	4	4	4	4	4	39	Forte
15	In FP	3	2	4	3	4	3	3	2	2	4	30	Faible
16	In FP	3	3	4	3	3	4	3	4	2	2	31	Moyen
17	In FP	1	1	4	1	2	3	3	2	2	2	21	Très faible
18	In FP	4	3	3	4	4	3	3	2	3	4	33	Moyen
19	In FP	3	3	3	3	4	4	4	4	4	4	36	Forte
20	In FP	4	3	4	4	3	3	3	2	2	2	30	Faible
21	In FP	3	3	4	3	4	3	3	4	4	4	35	Forte
22	In FP	3	3	4	3	3	4	4	2	4	4	34	Forte
23	In FP	1	1	4	1	4	1	1	4	4	4	25	Très faible
24	In FP	3	2	4	3	2	3	3	2	3	4	29	Faible
25	In FP	3	3	4	3	3	4	4	2	4	4	34	Forte
26	In FP	1	1	4	1	4	1	1	4	4	4	25	Faible
27	In FP	3	2	4	3	2	3	3	2	3	4	29	Faible
		3,0	2,7	3,6	2,9	3,1	2,9	2,9	2,5	3,1	3,4	30,2	Moyen

2 réponses d'élèves qui ne participent pas à un tournage de film pour le festival (Not in FP) et 27 répondants qui participent au festival (In FP). L'échantillon est plus que représentatif car supérieur à la moyenne nationale qui de 25 par classe. 4 réponses sont classées estime de soi très faibles, 9 classées faibles (33 % échantillon), 5 réponses classées estime de soi moyenne et 8 réponses classées forte (30 % de l'échantillon). L'ensemble du C3 est classé dans estime de soi moyenne, mais avec une forte particularité dans l'effectif des répondants : 30 % des ont une estime de soi forte. Pendant le festival, 28 élèves de 4ème étaient présents avec un effectif dominé par les garçons.

Le Collège Beauregard (C4) compte 850 élèves et le nombre d'élèves est en hausse de 78 élèves sur un an (2022). Entre les niveaux, les effectifs sont répartis ainsi : classe de sixième : 228 élèves dont 111 filles et 117 garçons, classe de cinquième : 195 élèves dont 97 filles et 98 garçons, classe de quatrième : 227 élèves dont 104 filles et 123 garçons, classe de troisième : 200 élèves dont 94 filles et 106 garçons

Tableau 14: Les résultats du collège Beauregard (C4)

C4 - Collège Be	eauregard	Situations	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	Moyennes	Interprétations
2/22/2023 17:01:54	1	In FP	4	3	4	4	3	3	3	2	2	2	30	Faible
2/22/2023 17:17:31	2	In FP	3	2	3	3	1	2	2	1	2	2	21	Très faible
2/22/2023 17:54:57	3	In FP	3	2	4	4	3	3	4	3	3	3	32	Moyen
2/22/2023 18:23:26	4	In FP	3	3	4	3	4	3	3	2	4	4	33	Moyen
2/22/2023 18:24:12	5	In FP	3	3	4	3	4	3	2	2	2	3	29	Faible
2/22/2023 18:40:37	6	In FP	4	3	4	4	4	3	3	2	4	4	35	Forte
2/22/2023 18:44:48	7	In FP	2	1	2	2	2	3	2	2	1	1	18	Très faible
2/22/2023 19:04:16	8	In FP	3	3	3	3	2	3	3	3	3	4	30	Faible
2/22/2023 19:05:07	9	In FP	3	3	3	3	3	3	3	3	2	3	29	Faible
2/22/2023 20:30:48	10	In FP	4	3	4	4	4	4	4	2	4	4	37	Forte
2/22/2023 21:54:19	11	In FP	4	4	4	3	4	4	3	3	1	3	33	Moyen
2/22/2023 22:34:07	12	In FP	4	4	4	4	3	3	3	4	3	4	36	Forte
2/23/2023 15:44:48	13	In FP	4	3	3	3	3	3	3	2	2	2	28	Faible
2/23/2023 17:16:34	14	In FP	3	3	1	3	2	2	3	1	1	1	20	Très faible
2/23/2023 17:30:48	15	In FP	4	3	2	2	2	3	2	4	3	3	28	Faible
2/23/2023 17:33:02	16	In FP	4	3	4	2	4	4	3	2	3	4	33	Moyen
2/23/2023 17:45:36	17	In FP	3	2	4	3	3	3	2	4	3	4	31	Moyen
2/23/2023 17:55:21	18	In FP	4	3	4	4	3	3	3	2	3	4	33	Moyen
2/23/2023 18:04:58	19	In FP	3	2	4	4	2	2	2	3	3	2	27	Faible
2/23/2023 18:36:37	20	In FP	3	3	3	2	2	3	2	2	2	2	24	Faible
2/24/2023 7:57:27	21	In FP	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	29	Faible
2/24/2023 22:33:52	22	In FP	3	3	3	3	3	3	3	2	3	3	29	Faible
2/25/2023 10:46:14	23	InFP	3	4	4	2	4	3	4	3	3	4	34	Forte
2/25/2023 13:12:35	24	In FP	3	3	4	3	4	3	3	3	4	4	34	Forte
2/26/2023 12:49:55	25	In FP	4	3	4	2	4	4	4	3	4	4	36	Forte
			3,4	2,9	3,4	3,0	3,0	3,0	2,9	2,5	2,7	3,1	30,0	Faible
2/21/2023 13:50:09	1	Not in FP	4	2	2	4	2	4	4	1	1	1	25	Faible
2/21/2023 13:51:05	2	Not in FP	4	4	3	4	4	2	3	2	2	4	32	Moyen
2/21/2023 13:54:28	3	Not in FP	4	3	3	3	2	3	3	2	4	4	31	Moyen
2/24/2023 9:35:14	4	Not in FP	1	1	3	1	3	2	1	3	3	3	21	Très faible
			3,3	2,5	2,8	3	2,8	2,8	2,8	2	2,5	3	27,3	Faible

Là encore, 4 réponses d'élèves qui ne participent pas à un tournage de film pour le festival (Not in FP) sont observées. Ils sont 25 répondants qui participent à un tournage pour le festival (In FP), un échantillon représentatif. Les résultats montrent qu'ils sont 3 individus avec une estime de soi très faible, 10 avec une estime de soi faible (40 %), 6 avec une estime de soi moyenne et 6 autres avec une estime de soi forte. L'ensemble du collège présente une estime de soi faible grâce aux 10 répondants qui ont une estime de soi située entre 25 et 31 : 40 % de l'échantillon.

Pendant le **festival**, le groupe du **C4** était constitué de **21 élèves** : 8 garçons et 21 filles. Ils sont en classe de **4ème** et ont un âge situé entre **11 et 15 ans**. Chez eux, le **projet** du **festival** est plutôt considéré comme un **outil**, un **moyen** qui leur a permis de **faire connaissance**, de **se découvrir** et de **mieux se connaître**. C'est également une **expérience** qui leur a permis de

découvrir le **monde** de l'**audiovisuel**. Certains envisagent même de passer leur **stage** de 3ème dans ce milieu professionnel et d'autres ont été plus marqués par les **techniques** : « Maintenant lorsque je regarde un film, je reste attentif aux détails ».

Collège Françoise Dolto (C5), compte 590 élèves et le nombre d'élèves est en hausse de 2 élèves sur un an (2022). Les effectifs dans le collège sont répartis ainsi : classe de sixième : 150 élèves, dont 71 filles et 79 garçons, classe de cinquième : 147 élèves, dont 63 filles et 84 garçons, classe de quatrième : 168 élèves, dont 72 filles et 96 garçons, classe de troisième : 125 élèves, dont 73 filles et 52 garçons.

Tableau 15 : Les résultats du collège Françoise Dolto (C5)

C5 – Collège Fra	nçoise Dolto	Situations	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	Moyennes	Interprétations
2/24/2023 16:05:58	1	In FP	4	3	3	3	2	2	2	1	2	2	24	Très faible
2/24/2023 16:09:22	2	In FP	4	2	4	2	3	2	3	1	1	1	23	Très faible
2/24/2023 16:10:00	3	In FP	4	2	2	2	2	1	1	2	2	2	20	Très faible
2/24/2023 16:10:18	4	In FP	2	3	4	4	4	2	3	4	3	2	31	Moyen
2/24/2023 16:11:35	5	In FP	2	2	4	2	3	1	2	1	1	2	20	Très faible
2/24/2023 16:12:39	6	In FP	3	3	3	3	2	3	2	2	3	4	28	Faible
2/24/2023 17:44:24	7	In FP	3	2	4	3	3	2	2	2	3	3	27	Faible
3/5/2023 19:37:20	8	In FP	4	3	4	3	3	3	4	2	3	4	33	Moyen
			3,3	2.5	3,5	2.8	2.8	2	2.4	1.9	2,3	2.5	25.8	Faible

Le collège Françoise Dolto est le deuxième des 6 collèges a présenté un échantillon peu représentatif avec 8 réponses seulement. Toutes les 8 réponses sont d'élèves qui participent à un tournage de film pour le festival (In FP). 4 parmi elles présentent une estime de soi très faible : 50 % de l'échantillon, 2 sont classées estime de soi faibles, 2 autres ont une estime de soi moyenne. L'ensemble du C4 avec une moyenne de 25,8 révèle une estime de soi faible avec des moyennes qui se situent entre 20 et 33 et une absence de résultats que l'on pourrait qualifier de forte ou très forte.

Pendant le **festiva**l, le groupe présent était constitué de **6 garçons** et de **5 filles** en classe de **3ème**. Le projet du festival a suscité chez eux un **sentiment** d'**épanouissement** qui se manifeste à travers la **création de liens** entre eux : « ça nous a permis de nous rapprocher » (une fille) « je me suis fait de nouveaux amis » (un garçon).

Collège André-Malraux (C6), compte 705 élèves, le nombre d'élèves est en hausse de 42 élèves sur un an. La répartition des effectifs par niveau est constituée ainsi : classe de sixième : 190 élèves, dont 88 filles et 102 garçons, classe de cinquième : 178 élèves, dont 84

filles et 94 garçons, classe de **quatrième :** 172 élèves, dont 89 filles et 83 garçons, classe de

troisième: 165 élèves, dont 83 filles et 82 garçons

Tableau 16: Les résultats du collège André-Malraux (C6)

C6 - Collège An	dré Malraux	Situations	E1	E2	E3	E4	E5	E6	E7	E8	E9	E10	Moyennes	Interprétations
4/27/2023 17:41:42	1	Not in FP	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	40	Très forte
4/27/2023 15:50:09	1	In FP	3	4	4	4	4	4	4	4	4	2	37	Forte
4/27/2023 15:50:21	2	In FP	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	39	Forte
4/27/2023 16:14:08	3	In FP	4	4	4	3	3	2	2	3	2	4	31	Moyen
4/27/2023 21:16:09	5	In FP	4	3	3	4	2	2	3	2	2	2	27	Faible
	6	In FP	4	3	2	4	4	3	3	2	2	3	30	Faible
			3,6	3,6	3,4	3,8	3,4	3	3,2	3	2,8	3	32,8	Moyen

C'est le collège qui a proposé le plus faible nombre de réponses : 6, un échantillon très faible pour être représentatif. En plus, on relève une réponse d'un élève qui ne participe pas au projet du festival (Not in FP) et qui présente un score rare dans les autres collèges : 40. Concernant les 5 répondants In FP, il n'existe pas de résultats que l'on pourrait qualifier de très faibles : 2 sont faibles, un seul avec une estime de soi moyenne et 2 classées fortes. Pendant le festival, le groupe présent était composé de 8 filles et de 3 garçons. L'expérience du projet de tournage a suscité chez eux « plus de sociabilité ».

Tableau 17 : Les scores moyens par énoncés et par collèges

	Collèg	e Fabre d'EGL	ANTINE	Colllège	de l'Atlantique		Collège Jen Guiton		
		In FP (21)	Not in FP	In FP (1)	Not in FP (15)	In FP (27)	Not in FP (2)		
+++	E1	3,2	0	4	3,1	3	2,5		
+++	E2	3	0	3	2,7	2,7	3,5		
	E3	3,6	0	3	3,6	3,6	3,5		
+++	E4	3,1	0	3,3	1	2,9	4		
	E5	2,8	0	1	2,9	3,1	3,5		
+++	E6	3	0	4	3,1	2,9	4		
+++	E7	3,1	0	2	3	2,9	4		
	E8	2,5	0	1	2,6	2,5	2,5		
	E9	3	0	3	2,7	3,1	2,5		
	E10	3	0	4	3,1	3,4	2,5		
	Moyenne collè	ge 30,3 = estime	de soi moyen	Moyenne collège	e 30,1 / 16 = estime fai l	Moyenne co	llège 30,3 / 32,5 = estime de soi fail		
	TF : 3x, F	a: 6x, Mo: 7, Fo	o : 4, Tf : 1	TF:1, Fa:10 (+1 in FP), Mo : 1, Fo : 4	F: 4, Fa: 9 (+1 not in FP), Mo : 6, Fo : 8 (+1 in no		
						,	3,2 Not in FP = 26 + 39		
	Co	llège Beaureg	ard	Collège l	Françoise Dolto	Collège André Mairaux			
		In FP (25)	Not in FP (4)	In FP (8)	Not in FP	In FP (5)	Not in FP (1)		
+++	E1	3,4	3,25	3,3	0	3,6	4		
+++	E2	2,9	2,5	2,5	0	3,6	4		
	E3	3,4	2,8	3,5	0	3,4	4		
+++	E4	3	3	2,8	0	3,8	4		
	E5	3	2,8	2,8	0	3,4	4		
	EC	3	2,8	2	0	3	4		
+++	E6	0	2,0						
+++	E7	2,9	2,8	2,4	0	3,2	4		
		_		2,4 1,9	0	3,2	4		
+++	E7	2,9	2,8	-, -					
+++	E7 E8	2,9 2,5	2,8 2	1,9	0	3	4		
+++ 	E7 E8 E9 E10	2,9 2,5 2,7 3,1	2,8 2 2,5 3	1,9 2,3 2,5	0	3 2,8 3	4 4		

D'un autre côté, en regardant les résultats sous l'angle des énoncés, analyse verticale (tableau 17), on constate que l'énoncé négatif E3 enregistre de fortes moyennes dans tous les collèges (In FP) : C1 et C2 3,6 ; C3 5,5 ; C4 et C6 3,4 ; C5 3,5 (en orange clair). « Tout bien considéré, je suis porté à me considérer comme un raté » (figure 14), cet énoncé est le seul parmi les 5 négatifs à se présenter de façon évidente. Sur les énoncés positifs, le E1 est le plus marquant dans 5 collèges avec de fortes moyennes : C1 3,2 ; C2 4 ; C3 3 et C4 3,4 et C5 3,3. « Je pense que je suis une personne de valeur, au moins égale à n'importe qui d'autre » (figure 14). Pour l'interprétation de ces résultats, la contribution d'autres disciplines sera requise pour avoir plus de matières.

Le festival de prévention coordonné par Angoul'Loisirs est sur bien des aspects un projet qui participe dans la construction et l'éducation des jeunes collégiens. Sur un territoire dont la majorité de la population est âgée : 54,9 % des effectifs ont plus de 45 ans avec 22,1 % pour les 60 à 74 ans (chapitre 4), veiller à la formation et à la préparation des jeunes devient une priorité. Avec 6 collèges, j'estime qu'ils ont étaient 4 009 élèves mobilisés, 103 réponses au questionnaire, 30 garçons et 58 filles interviewés, des entretiens avec les enseignants, encadrants et parents d'élèves. La mesure d'impact social de l'association peut être considérée comme satisfaisante dans la logique de son cadrage de départ : capacité à prendre la parole, facilitée à exprimer son expérience, développement des relations interpersonnelles. Sur le fond, l'absence de critères d'évaluation pour ces variables qui constituent l'indicateur a manqué pour porter et orienter davantage l'analyse et l'évaluation dans son ensemble.

Les jeunes collégiens, à travers le projet de tournage de films, trouvent l'occasion de coopérer, de travailler en groupes en s'amusant (l'utile à l'agréable). Le projet est également une occasion pour eux de lutter contre leur angoisse, de se découvrir, mais aussi découvrir d'autres personnalités : « Y a des personnes que je ne connais pas, qui n'étaient pas trop gentils, mais après les tournages, je les ai trouvés sympa », « avec cette personne, on ne s'entendait pas bien avant (..), ça nous a rapproché ». À la question de savoir si le projet les a changés, les jeunes adolescents répondent souvent par des façons négative « une bonne expérience, mais ça ne m'a pas forcément changé », « ça me plaît la vidéo ». Ils ne s'en rendent pas compte maintenant, d'où ce genre de réponse que j'ai entendu plusieurs fois,

mais avec le temps, ils verront que cette expérience, vécue en groupe, leur sera utile dans la plupart des projets dans lesquels ils vont s'embarquer.

Les enseignants et les encadrants confirment que le projet apporte une dynamique particulière que les cours n'arrivent pas à insuffler. Le fait que les élèves apprennent en s'amusant change le cadre, la perception et le niveau d'attention des élèves. Chez les parents, le constat est que le projet développe chez leurs enfants des sentiments qu'ils ne montrent pas à la maison : la compassion, l'humanité, la simplicité, l'indulgence, etc. « Le fait qu'il ait entendu un de ses camarades témoigner de son mal-être à cause des harcèlements dont il a fait l'objet, il est plus indulgent envers son petit-frère à la maison » (un parent).

Le projet du **festival** est un **outil** pour la **l'expression** des enfants certes, en revanche les **groupes** qui ont été **sélectionné** ont, dans une mesure, l'**esprit de compétition**. Comme dans tous les **concours** qui existent, cet **esprit** prend parfois le dessus et on le considère comme **normal** venant de la part d'élèves âgés de 11 à 15 ans : « On y croyait plus à un moment » (à gagner un prix du jury).

2 / - Sur les parties prenantes internes

L'annuaire du collectif d'associations de Villeneuve-les-Salines est constitué de 71 associations qui portent leurs actions sur plusieurs thématiques : la culture, l'environnement, l'insertion-médiation-transition, la santé, le sport, la vie sociale et locale. La thématique vie sociale et locale est en rapport avec la question évaluative de la structure (la fête de la Saint-Jean). On compte 24 associations, dans l'annuaire du collectif qui sont sur cette thématique. Pour l'organisation de l'événement : la fête de la Saint-Jean, il existe des commissions qui sont chargées de l'organisation et la coordination entre le bureau (collectif) et les associations membres du collectif. Deux autres questionnaires pour les habitants et les personnes venues de l'extérieur du quartier seront également administrés le jour-j. La première enquête qui a été réalisée dans le cadre de leur mesure d'impact social s'est déroulée lors d'une commission de la Saint-Jean, où le collectif avait administré un questionnaire aux représentants des

associations. Elles étaient 29 présentent et à avoir répondu au questionnaire et elles participent toutes à la fête. Plus que les 24 répertoriées (+ 5) dans l'annuaire du collectif qui est disponible en ligne sur leur site : peut-être un problème de mise à jour de l'annuaire, d'absence ou certaines associations qui étaient présentes à la commission ne sont pas actives dans la vie sociale et locale.

Pour les associations dont la participation à la fête date de moins de 5 ans, elles sont 7/29, soit 24 % de l'échantillon. Sur les modalités de leur investissement à la fête (réponses multiples, tableau 18) on remarque que *par le biais d'une connaissance* est revenue 4 fois, suite à une connaissance 3 fois et orienté par une autre association, une seule fois.

Tableau 18 : Les modalités d'investissement des associations participant à la Saint-Jean depuis moins de 5 ans

Par le biais d'une connaissance	4/7
Suite à une communication	3/7
Orienté par une autre association	1/7

Parmi ces 7 associations, elles sont 5/7 à être impliquées dans les commissions de préparation et deux seulement qui ne sont pas impliquées pour des raisons de manque de temps. Concernant les motifs (raisons) de leur participation à la Saint-Jean (réponses multiples) les réponses se dessinent comme suit : parce que ça contribue à la valorisation du quartier 5 fois sur les 7 répondants dont l'un n'a pas donné de réponse. Parce que je rencontre d'autres associations d'autres personnes et parce que mon association aime participer à la fête sont revenues chacune 5 fois. Les formes d'échanges que le collectif a pu provoquer entre les associations se déclinent en trois points : durant les commissions, 5/7 ; pendant la fête 5/7 et après la fête 4/7. Ce dernier point est le plus important pour le collectif, car il témoigne d'une relation qui se crée entre les associations grâce à la fête. Cette relation se traduit par un échange de coordonnées 4/7, un partage de connaissance 4/7 et un échange de compétences 3/7.

Pour les associations dont la participation à la Saint-Jean est située entre 5 et 10 ans, elles sont 5/29, soit 17 % de l'échantillon. Sur les modalités de leur investissement dans la fête (tableau 19), on constate que *par le biais d'une connaissance* est plus présente avec 4 réponses sur 5, une seule réponse pour la modalité *orientée par une autre association*, et suite à une communication n'a obtenu aucune réponse.

Tableau 19 : Les modalités d'investissement des associations participant à la Saint-Jean depuis 5 à 10 ans

Par le biais d'une connaissance	4/5
Suite à une communication	0/5
Orienté par une autre association	1/5

Parmi ces cinq associations, **quatre** sont **impliquées** dans les **commissions** de **préparation** de la fête. Concernant les **motifs** (raisons) de leur **participation** (réponses multiples) ils se définissent ainsi : parce que ça contribue à la valorisation du quartier **5/5**, parce que je rencontre d'autres associations/personnes **5/5** et parce que mon association aime participer à la fête une seule fois parmi cinq réponses. Sur les **formes d'échanges** existants, on remarque que sur les cinq répondants, **4 soutiennent** qu'elles ont eu lieu pendant la fête, **2** durant les commissions et un seul après la fête. La suite de ces **échanges** est moyennement intéressante avec ce groupe, car **trois** seulement ont **débouché** sur un partage de connaissance. Les autres modalités d'échanges : un échange de coordonnées, un échange de compétences et n'ont pas **débouché** sur quelque chose : chacune a eu une seule réponse. Ainsi, ce groupe des **5 à 10** ans est non seulement le **moins** important en **effectif**, mais aussi est le seul qui **justifie** pourquoi les **échanges n'ont pas été productifs** : « parce que les compagnons changent de communauté régulièrement » (Les compagnons du devoir) : une information qui intéressante sur la **responsabilité** du **collectif**. Comme le groupe des moins de **5** ans, les associations dans ce groupe **souhaitent** toutes **revenir** aux **prochaines éditions**.

En dernier, on distingue le **groupe des associations** qui **participent** à la **fête depuis plus** de **10 ans**. Elles sont **17** sur les 29 répondants, soit **57** % de l'**échantillon**. Ces associations

sont investies à la fête de la Saint-Jean : par le biais d'une connaissance, 10/17 ; suite à une communication, 3/17 ; orienté par une autre association, 5/17. 15 des associations sont impliquées dans les commissions de préparation contre deux seulement. Concernant les motifs (raisons) de leur participation à la fête, ils se déclinent ainsi (tableau 20) :

Tableau 20 : Les motifs avancés par les associations participant à la Saint-Jean depuis plus de 10 ans

Parce que ça contribue à la valorisation du quartier	16/17
Parce que je rencontre d'autres associations/personnes	13/17
Parce que mon association aime participer à la fête	10/17
Pas de réponse	1/17

Les formes d'échanges observées dans ce groupe se sont le plus passées : pendant la fête, 12/17 des réponses, durant les commissions avec 10/17 des réponses et en dernier après la fête avec 7/17 des réponses. Grâce à ces échanges, ces associations ont partagé leurs coordonnées, connaissances et compétences : 8 réponses chacune. Les échanges n'ont débouché sur aucune forme de coopération, en revanche, elles sont toutes prêtes à revenir les prochaines éditions.

À travers ces résultats, le collectif a réussi à obtenir les **informations** qui prouvent que la fête de la **Saint-Jean** est un **événement** qui **rassemble** toutes les **associations** du **collectif** et leur donne l'**occasion** de **créer** des **liens** entre-elles. La fête est un moment qui permet à ces **acteurs** qui évoluent sur le même territoire, un **quartier prioritaire** de **faire connaissance**, mais aussi d'apprendre des autres et aussi sur l'**organisation** de l'événement. Le **point** qui reste **encore à travailler** est les **formes de coopérations** entre les **associations** du collectif **après la fête** et le **suivi** dans les **relations** déjà établies. Un point complexe à cerner pour avancer des propositions, car la **présence** des **membres** dans les **associations** est **irrégulière** et variable. Concernant les **participants** qui viennent de **l'extérieur** du **quartier** voire du

territoire (communes, département), je n'ai pas pu mobiliser ces **données**, car ne seront **disponibles** que, le **jour** de la **fête**.

Le centre social, La Maison Pop' situé à Montendre, dans son exploration consistant à développer la capacité à s'engager, a élaboré et administré un questionnaire à ses salariés et bénévoles (parties internes directes). Dans le centre social, ce sont 19 professionnels de coordination qui assurent le fonctionnement de la structure et 29 individus ont répondu au questionnaire. En premier lieu, le questionnaire s'est intéressé à recueillir la perception des répondants de la situation du monde actuelle, de la société dans laquelle elles évoluent. À la question de savoir si on vit dans une société inégalitaire ? Les points de vue recueillis révèlent : plutôt d'accord 13/29, soit 45 % de l'échantillon et tout à fait d'accord 16/29, soit 55 % de l'échantillon. Après ce constat sur la société, le centre social s'est interrogé sur le niveau de connaissance de ses membres sur une action collective qui a permis une avancée sociale : Oui 26/29 des réponses, soit 89 % et le Non est revenu 3 fois seulement. Même si le constat sur la société est plutôt triste, des actions collectives existent pour faire face et proposer des solutions.

Tableau 21 : Réponses des répondants sur la contribution de « La Maison Pop' » à la transformation de la société ?

Plutôt d'accord	Tout à fait d'accord	Plutôt pas d'accord
20/29 : 69 %	8/29 : 29 %	1/29 : 3 %

La place ou le **rôle** du **centre social** est ainsi examiné pour **déterminer** son **impact** sur cette **société** (tableau 21). Les répondants sont à **69** % *plutôt d'accord* sur le fait que le **centre social contribue** à **transformer** la **société**, **29** % seulement sont *tout* à *fait d'accord* et un seul répondant n'est *plutôt pas d'accord*. Le centre social est **très actif** avec les **services** qu'il fournit à la **population** (France services), car la *communauté de commune Haute Saintonge* qui est le seul **EPCI** présent sur ce vaste **territoire** n'a **pas** pris la **compétence action sociale** et **jeunesse** (Véronique, directrice du centre). Ainsi, sur la question à savoir si La Maison Pop'

s'autorise à accompagner des projets d'habitants s'opposant au pouvoir établi, les réponses sont : *Oui* à 69 %. Ceci montre une fois de plus que la cohabitation entre les acteurs publics et ceux du monde associatif n'est pas toujours facile et parfois des désaccords peuvent exister.

Après le constat, le besoin s'est tourné sur les **répondants en personne** pour évaluer leur **implication** et les **moyens** que « **La Maison Pop'** » met à leur **disposition**. Sur les 29 répondants, **22 sont d'accord** sur le fait que le centre les **autorise** à **accompagner** des **habitants**, y compris si leur démarche va à l'encontre du pouvoir établi : **76** % des réponses. L'impression des **salariés** et des **administrateurs** (bénévoles) donne à croire que la majorité : **97** % sont **d'avis** que dans le **centre** social, **ils comptent**. En effet, ce **sentiment** repose sur le fait que **leur parole**, lors des temps clé de l'association, est **prise** en **compte** : *tout* à *fait* d'accord à **62** % et *plutôt d'accord* **35** %. Cela se traduit par un **sentiment** d'être un **acteur important** dans la structure, cette perception est partagée par **96** % **des répondants**.

Tableau 22 : Niveau de perception des responsabilités dans la structure

	Responsabilité dans le cadre des actions (notation de 1 à 9)										
4	5	6	7	8	9						
1/29 : 3 %	3/29:10% 1/29:3% 8/29:28% 8/29:28% 8/29:28%										
Responsabilités au sein de l'équipe (notation de 1 à 9)											
4	5	6	7	8	9						
1/29 : 3 %	2/29 : 7 %	3/29 : 10 %	10/29 : 35 %	8/29 : 28 %	5/29 : 17 %						
R	esponsabilité d	lans le cadre du	projet social (n	otation de 1 à 9))						
4	5	6	7	8	9						
1/29 : 3 %	4 /29: 13 % 6/29: 21 % 3/29: 31 % 4 /29: 13 % 4/29: 13 %										

Responsabilité au sein de la société (notation de 1 à 9)					
4	5	6	7	8	9
1/29 : 3 %	5/29 : 17 %	7/29 : 24 %	8/29 : 28 %	4/29 : 13 %	3/29 : 10 %

La description de l'état dans lequel les salariés et administrateurs se sentent engagés et responsables dans le centre social reprend en quelque sorte les formes de leurs contributions dans la structure (tableau 22). Elles se déclinent en plusieurs formes car 86 % des répondants soutiennent que depuis qu'ils sont dans le centre social, ils participent à tous les temps collectifs, pour le projet social. Ces temps de travail collectifs produit chez 97 % des répondants de l'enthousiasme. Ainsi, cet état permet d'avoir une idée de l'effectif de salariés et administrateurs qui a déjà coanimé un temps collectif : 69 % de l'échantillon. Concernant les 9 qui ont répondu par la négative (*Non*), plusieurs raisons ont été avancées (tableau 23).

Tableau 23 : Les raisons avancées par celles qui n'ont pas encore coanimé un temps collectif pour la structure

Je n'ai pas le temps	Je ne me sens pas à l'aise	Je ne sais pas faire
4/9	3/9	2/9

Le manque de temps est la principale raison suivie par le sentiment de ne pas être à l'aise pour animer un temps collectif. Toutefois, tous les 29 répondants ont avancé différentes actions dans lesquelles ils ont chacun contribué ou créé dans les objectifs du projet social : « mobilisation pour faire évoluer le marché nocturne, participation à la semaine de la Petite Enfance (ALSH), organisation d'ateliers et de rencontres avec les parents, etc ». La même chose est également observée sur le changement de leur façon de travailler avec les autres pour être en cohérence avec le projet social (organisation, posture) : « J'ai fait évoluer la manière dont je gérais les relations partenariales, au niveau local, vers plus de coopération, Laisser ma place, en prendre une autre, plus d'anticipations et de communications avec les autres ».

Le centre social de Montendre, avec son agrément de la Caf, propose différents services aux populations de ce territoire. Les animations socio-culturelles qu'il propose sur connaissent du succès certes, mais la structure veut plus aller vers l'innovation sociale d'où la remise en cause et les réflexions autour. Les salariés et administrateurs de La Maison Pop' montrent une réelle envie de s'engager davantage pour défendre d'autres causes. Proposer d'autres formes d'animations et de projets pour répondre aux enjeux des inégalités et décliner des solutions concrètes au-delà de l'animation socio-culturelle.

3 / - Bilan de la mesure d'impact social

Dans l'ensemble, cette mesure d'impact social qu'a réalisée en collectif cinq structures appartenant au réseau Guid'Asso de la Charente-Maritime présente un bilan satisfaisant. Trois points constituent les éléments majeurs qui ont permis la réussite de l'étude. Le premier est l'apport du cabinet Ellyx. En accompagnant dans le cadre d'un DLA les cinq structures, le cabinet a facilité la compréhension, l'appropriation et leur implication dans la démarche de la mesure. L'organisation de l'accompagnement en deux formats avec les tutorats collectifs et les tutorats individuels a été déterminante dans le processus. En effet, la méthodologie qui s'est reposée sur la théorie du changement complétée par le référentiel d'impact n'est pas familière aux structures qui ont éprouvé des difficultés pour l'utiliser. « C'est aussi de se dire, faut rentrer dans ces cases-là pour réussir à mesure son impact, ce n'est pas un exercice qui est simple, peut-être le fait d'être en collectif ça permet d'échanger de se dire, tiens cette case-là, je ne l'ai pas compris comme ça (...). Je vois même en discutant avec les collègues, c'est tellement très normé, extrêmement cadré, ce que je ne pensais pas. C'est quelque chose de nouveau pour toutes les assos même si on l'a toujours eu dans la tête, mais on ne savait pas comment le formuler et comment y mettre les mots » (Gabriel). Les tutorats ont permis aux structures de comprendre la méthodologie en collectif d'abord à travers les échanges et les discussions qu'elles ont eu entre elles. Ensuite, les tutorats individuels ont permis davantage à ces dernières de fixer leur compréhension (lever les doutes) et de construire leur approche : « On n'était pas en capacité de la nommer, réfléchir à une problématique » (Laure). Finalement, les **structures** se sont bien **adaptées** à la démarche et ont réussi à se **familiariser** avec les **termes** utilisés sur la théorie du changement et le référentiel d'impact : finalités, objectifs stratégiques, opérationnels, etc. Cette **familiarisation** s'est traduite par l'**utilisation** de ce vocabulaire dans leurs **instances** de gouvernance en interne : conseil d'administration. J'ai aussi remarqué que les **termes utilisés** par le **cabinet** sur la théorie du changement ne sont **pas** les **mêmes** que l'on **utilise** pour une grille d'analyse dans le **champ académique** : les effets = indicateurs et les indicateurs = variables.

Le second élément qui a fait la réussite de la MIS est l'implication des structures ellesmêmes. Lors des temps collectifs, elles étaient à chaque fois présentes avec au minimum deux représentants salariés ou bénévoles chacune. Plus encore, malgré les contraintes, elles ont réservé durant toute l'étude des temps en autonomie en interne pour travailler leur méthodologie. Elles ont chacune essayé de mettre en place un comité de pilotage de deux personnes minimum (5 pour La Maison Pop'), qui décline les objectifs, trace la conduite et porte les actions. Dans les cinq structures, chaque Copil se concerte avec le conseil d'administration de l'association qui approuve, modifie et propose des pistes de réflexions.

Le dernier élément à qui on pourrait attribuer la réussite de la mesure d'impact social est le SDJES. Le service départemental jeunesse, engagements et sports qui pilote le réseau Guid'Asso a mis à la disposition des structures tous les moyens nécessaires pour leur faciliter la tâche. D'abord, il y a le stage à travers lequel je me mets au service des structures et leur apporte mes compétences et mes savoirs. En illustration, j'ai participé à l'élaboration des outils d'enquêtes de chacune des structures, réalisé pour le compte de l'association Angoul'Loisirs une enquête (entretiens, observations) lors du festival de prévention pour compléter leur grille. En-dehors de cet accompagnement pour la MIS, j'ai réalisé des entretiens avec chacune des cinq structures, assisté à plusieurs rencontres avec d'autres associations, des partenaires institutionnels comme la DDTM ou encore la Caf, voyagé sur une bonne partie du département pour découvrir les territoires dans lesquels évoluent les associations de La Charente-Maritime et pour comprendre le secteur. C'est également grâce au SDJES que l'association Angoul'Loisirs a obtenu le soutien de la direction académique de services de l'éducation nationale (Dasen) pour diffuser son questionnaire (échelle de Rosenberg) aux collèges de la Cda de La Rochelle. À côté de cet appui que j'apporte aux structures, je me suis consacré, tout long de l'étude, à des temps de recherches et des

réflexions pour les besoins du SDJES. En effet, en dehors de dynamiser et outiller davantage les membres du réseau Guid'Asso, le service départemental souhaiterait renforcer la capacité des structures associatives. Faire une mesure d'impact social, en collectif, permet à ces dernières d'aller vers l'innovation et de monter en compétences face au contexte social, législatif et financier complexe. Ainsi, pour tous ces besoins, j'ai fait « une mesure de l'impact sur l'impact social » comme le disait souvent ma responsable dans le service. Au travers d'une vision globale sur l'ensemble de la démarche (MIS), j'ai accordé une grande importance à relever les difficultés éprouvées par les structures, les points communs et les points noirs, qui se dégagent. L'objectif est qu'à l'issue de l'étude, qu'on arrive à élaborer un guide ou livret de bonnes pratiques qui reprend toutes ces parties et propose un parcours commenté pour guider toutes structures qui veulent s'engager.

Cette mesure d'impact social révèle un fort engagement des associations du département, du réseau Guid'Asso 17. Elle montre leur implication et leur envie de changer le monde (innovation), de monter en compétences, d'avoir plus de considération, et enfin, l'importance de l'éducation populaire. Les animations socio-culturelles et pédagogiques qu'elles mettent en œuvre pour les populations de toutes catégories socioprofessionnelles et de tous âges participent à la cohésion des territoires, à la lutte contre les inégalités de tous genres. Cependant, leur non-familiarisation avec une démarche comme la mesure d'impact social s'est fait ressentir plusieurs fois tout au long de l'étude. En illustration, la fondation « fier de nos quartier » qui m'avait semblé être la structure qui s'est le mieux appropriée la méthodologie (théorie du changement et référentiel d'impacts) avait par la suite élaboré un deuxième questionnaire ciblé sur 5 entreprises uniquement. La procédure de départ pour administrer le premier questionnaire à toutes les entreprises adhérentes à la fondation a évolué en cours de route et elle s'est retrouvée finalement avec des données sans savoir qui a répondu. L'absence de questions filtres a été évoquée et elle a préféré ainsi élaborer un autre questionnaire. Les questions filtres, bien que très importantes dans un questionnaire, leur présence ou leur absence peut n'avoir aucun effet sur les résultats si on maîtrise le cadrage de départ et la procédure d'administration. Dans le cas où les résultats obtenus ne semblent pas satisfaisants, on peut encore les enrichir via une petite enquête ou un sondage pour éviter de demander sur un temps court aux mêmes personnes de répondre encore aux questions.

Le choix de l'association Angoul'Loisirs sur le questionnaire de Rosenberg m'a semblé être un choix par défaut face aux contraintes. L'outil est déjà disponible et facile à utiliser, ne nécessitant ni du temps et ni des moyens à mettre à disposition. Cependant, par rapport à la question évaluative de la structure et les indicateurs visés, je pense qu'une autre approche sous forme de questionnaire et d'enquêtes auprès des personnes (jeunes) qui ont déjà participé au festival les cinq dernières années pourrait été encore plus intéressante. Le fait que la plupart des jeunes collégiens soutiennent que le fait d'avoir participé à ce projet de tournage de film n'a pas changé quelque chose en eux : estime et confiance en soi par exemple, peut s'expliquer parce qu'ils n'ont pas pris assez de recul avec cette expérience pour voir et constaté l'impact. Les variables n'ont pas été au préalable défini clairement pour pouvoir accompagner l'échelle de Rosenberg. Les données obtenues pendant le festival proviennent de films qui ont été sélectionnés : 36 sur 295 reçus. La frustration de ceux dont leurs films n'ont pas été sélectionné peut remettre en cause les résultats sur l'estime de soi et les variables aussi. En complément, je peux ajouter un point important avec FestiPrev et le projet de tournage de courts-métrages, c'est que les jeunes le font en groupe. Une expérience sociale qui correspond avec les objectifs de l'éducation populaire : le vivre-ensemble.

En dernier dans cette partie de bilan, l'implication de cabinets spécialisés comme Ellyx dans le cadre des DLA soulève quelques interrogations. En effet, proposer aux structures la théorie du changement avec le référentiel d'impact et les guidées à remplir les cases suffit-il à les aider à se remettre en cause et apporter de nouveaux changements dans leur modèle et aller vers l'innovation sociale ?

Conclusion

Le secteur de l'économie sociale et solidaire en France est constitué par les associations, les fondations, les mutuelles et les coopératives. C'est un secteur très dynamique qui emploie de nombreux salariés : 9,6 % du PIB (Insee, 2018). Les associations et les fondations qui font l'objet de cette mesure d'impact social constituent respectivement 75 % et 4 % de l'emploi dans le secteur de l'ESS en France. L'existence des associations depuis le moyen-âge exprime la prise en compte prématuré des inégalités et injustices dans la société et témoigne du besoin de l'homme à agir pour apporter des solutions. Les fondations aussi sont nées dans cette même logique de manœuvre et d'actions pour soulager et réduire les maux de la société. Aujourd'hui, les associations sont largement présentes sur tous les territoires français, urbains comme ruraux, sous des formes et des appellations différentes.

Aborder l'environnement général de l'économie sociale et solidaire (ESS) a été un prétexte pour partir du général au particulier. Le financement public et le bénévolat sont des facteurs qui soutiennent l'existence et la pérennité de ce secteur de l'ESS même si toutes les structures n'éprouvent pas les mêmes difficultés. Le contexte économique d'aujourd'hui fait que les associations sont tenues de montrer voire prouver leur utilité sociale pour continuer d'exister, pour pouvoir bénéficier d'une aide. D'un côté, il y a l'aspect du financement pour le fonctionnement : animation de projets ; de l'autre côté, le besoin de reconnaissance et de valorisation semble plus important pour certaines structures qui veulent passer le cap de l'interventionnisme. Une envie d'innover et de monter en compétences pour assumer son modèle de fonctionnement, de gouvernance, d'action et d'animation.

Le territoire de la Charente-Maritime fait partie de ceux qui ont un tissu associatif très dynamique et diversifié en France. La configuration géographique (ouverture sur l'Atlantique) et socioéconomique du territoire (vieillesse de la population et suprématie du secteur tertiaire), dans un sens, justifie la pertinence de l'action des cinq structures de la MIS. Les acteurs publics ont besoin des acteurs du milieu associatif pour porter les projets de développement et agir auprès des populations. La participation habitante appelle les habitants à donner leurs avis sur des projets en rapport avec leur territoire. L'implication de bureaux d'études et d'experts spécialisés pour les projets de développement comme les projets alimentaires territoriaux (PAT) doit aussi mobiliser les acteurs associatifs qui ont l'expérience du terrain.

La théorie du changement et le référentiel d'impact sont deux outils complémentaires qui permettent une mesure d'impact social ciblée, pragmatique et efficiente. Les cinq structures ont réussi à trouver dans un premier temps des éléments encourageants qui vont leur permettre de poursuivre leurs explorations. Développer la fierté et l'estime de soi des jeunes à travers le festival de films de prévention a été satisfaisant sur le fait que l'on observe chez les collégiens un renforcement de la capacité à prendre la parole, à exprimer son expérience et à développer ses relations interpersonnelles. Toutefois, des ajustements devront permettre d'adapter dans le futur le besoin et l'approche méthodologique : étudier par exemple, le parcours des participants des dernières éditions plutôt que l'estime de soi avec l'échelle de Rosenberg qui est moins pertinente. La coopération et l'interconnaissance entre les associations pour le collectif de Villeneuve est satisfaisante bien qu'il démontre des mesures type « question-réponse », pour avoir un diagnostic de base et moins sur des liens de cause à effet, pour une analyse factorielle par exemple. Le développement de la capacité à s'engager, étudié par le centre social de Montendre a également révélé des points de satisfaction sur l'adhésion au projet social, le nombre, les formes et les types d'animations sans pour autant amener de réponses concrètes sur le fait que l'animation socioculturelle ne suffit pas pour changer le monde.

La logique d'estimation de l'aspect social permise par la théorie du changement et le référentiel d'impact semble être sur une pertinente avec ces outils qui répondent à des besoins bien distincts. Elle va sûrement être perfectionner au fur et à mesure que des études vont être mener pour un jour arriver à proposer une méthodologie plus efficace et moins couteuse. Les associations, bien que marquées par une autonomie limitée pour le pilotage et la gestion de la mesure d'impact social (ressources humaines, financières), sont déterminées à aller vers l'innovation et la valorisation de leurs actions. La volonté du SDJES 17 de mettre à leur disposition les outils nécessaires pour que d'autres puissent y parvenir plus facilement est également accompagner d'une prise de précautions afin d'éviter le piège des rapports d'activités. Je me suis toujours demandé depuis mon premier jour de stage, combien de structures associatives seront capables de faire une mesure d'impact social sans l'aide de personnes extérieures.

Bibliographie

Α

Alix N., 2015. Mesure de l'impact social, mesure du « consentement à investir », Revue internationale de l'économie sociale, Numéro 335, p. 111–116.

Alice N, Baudet A., 2013. La mesure de l'impact social : facteur de transformation du secteur social en Europe, CIRIEC 4TH ICOSE, pages 1 à 23.

https://base.socioeco.org/docs/impact social ciriec 4eme conference vpost.pdf

Angeon V. et Callois J-M., 2005. Fondements théoriques du développement local : quels apports du capital social et de l'économie de proximité ? Openedition, p. 19-50.

https://journals.openedition.org/ei/890

Arnstein S R., Bacqué M-H., Gauthier M., 2011. Participation, urbanisme et études urbaines, Quatre décennies de débats et d'expériences depuis « A ladder of citizen participation » Dans Participations /1 n° 1, pages 36 à 66.

Associations mode d'emploi, 2012, n°5, page 4 à 6. 2023, n° 246, pages 4 à 5.

В

Baromètre de l'entrepreneuriat social, 2019, 7e édition, p 1 à 20.

Baker W., 1990. « Market Networks and Corporate Behaviour », American Journal of Sociology, vol. 96, p 589-625.

Besançon E., Chochoy N., 2019. Mesurer l'impact de l'innovation sociale : quelles perspectives en dehors de la théorie du changement ? Dans RECMA 2 n° 352, pages 42 à 57.

Blanc Y., 2018. De l'impact social à la chaîne de valeur élargie, La Fonda – Avise – Labo de l'ESS, Étude « ESS et création de valeur », Annexe au rapport intermédiaire n°2.

Bresson M., 2014. La participation : un concept constamment réinventé. Analyse sociologique de son usage et de ses variations », Openedition 9 varia, p 1 à 18.

Bonvalot H., 2015. Les associations, Dans Économie sociale et solidaire, pages 69 à 105.

Bouquet C., Vacher L., Vye, D., 2019, Que nous dit l'offre Airbnb sur l'évolution des territoires touristiques ? Le cas de La Rochelle/Île de Ré, Openedition 125 varia, p 1 à 20.

C

Chevallier, T., 2022. Engagement associatif. In G. Petit, L. Blondiaux, I. Casillo, J.-M. Fourniau, Cottin-Marx M., 2019. Histoire du monde associatif français, Cairn dans Sociologie du monde associatif, pages 7 à 27.

Clavagnier B, Bucolo E., 2013. Service social d'intérêt général : des contours à préciser. Dans Juris associations 488, pages 21 à 31.

D

Defalvard H, Introduction générale. Quand la culture et l'économie sociale et solidaire ont rendez-vous, Dans Culture et économie sociale et solidaire (2019), pages 5 à 15.

Diaye M-A., Benhamou S., 2016. Responsabilité sociale des entreprises et compétitivité, Évaluation et approche stratégique, France Stratégie, page 5 à 150.

https://www.strategie.gouv.fr/publications/responsabilite-sociale-entreprises-competitivite

Duverger T., 2023. L'économie sociale et solidaire, Collection : Repères, Éditeur : La Découverte De l'œuvre sociale à la maison sociale, Pages 128.

Ε

Eynaud P., Mourey M., 2015. Une étude de cas autour de la mesure de l'impact social, Dans Revue française de gestion n° 247, pages 85 à 100.

Eynaud P., 2019. Solidarité et organisation : penser une autre gestion, Openedition édition Érès, p 248.

F

Fayet-Scribe S., 1990. Genèse de la résidence sociale de Levallois-Perret : De l'œuvre sociale à la maison sociale, Cairn, pages 19 à 43.

https://www.cairn.info/la-residence-sociale-de-levallois-perret-1896-1936--

9782865861422.htm

Frimousse S, Peretti J-M., 2020. Impact social positif et création de valeur, Dans Questions(s) de management n° 27, pages 91 à 130.

Fernández-Martínez JL, Garcia-Espin P, Jimenez-Sanchez MN, 2020. Participatory Frustration: the Unintended Cultural Effect of Local Democratic Innovations, Administration & Society, vol 52 (5).

G

Garcia S., Roucoules A., Catalano C., Boulanger S., 2020. Introduction, Centres sociaux et culturels, Création de lien social, tensions et enjeux, Dans Empan n° 120, pages 22 à 25.

Gourgues G., S. Hayat, R. Lefebvre, S. Rui, S. Wojcik, & J. Zetlaoui-Léger (Éds.), Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la Participation, DicoPart (2ème édition). GIS Démocratie et Participation. https://www.dicopart.fr/engagement-associatif-2022.

Guide pratique des associations, 2021. Centre des ressources départementales de la vie associative, 14e édition, pages 21 à 107.

Н

Hexopéé, 2022. L'éducation populaire, Raconte-moi ton métier, page 10 à 38.

I

Institut national de l'éducation populaire (Injep), 2023. Les chiffres clés de la vie associative.

L

Lecigne A., and Tolve R., 2010. Normativité et mesure de l'estime de soi, Journals Open 39/2, p. 219-240.

Luleck M., 2012. Associations mode d'emploi, n°136, page 4 à 6.

M

Mazeaud A., Nonjon M., 2010. Les enseignements d'une comparaison manquée. Les professionnels de la participation en France et au Québec, Dans Politix 2017, n° 120, pages 61 à 86.

Mazeaud A., 2012. Administrer la participation : l'invention d'un métier entre valorisation du militantisme et professionnalisation de la démocratie locale, Openedition, 79 | Automne 2012 Produire la démocratie, p. 45-58.

Michel Lulek., Février 2023, Associations mode d'emploi, n°246, page 4.

Ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative., 2021. Cahier des clauses techniques particulières, formation des acteurs de l'accompagnement associatif.

0

O'Miel J., Gourgues G., Mazeaud A., Nonjon M., Parizet R., 2017. Une sociologie critique de la démocratie participative est-elle utile ? Dans Participations n° 19, pages 221 à 242.

Observatoire de l'agglomération de La Rochelle, Les cahiers, n° 5 février, 2022.

Philippe Eynaud, Nathalie Lallemand-Stempak "Vers une autre gestion", Liens qui libèrent, 2022).

Ρ

Panorama statistique Jeunesse, sport, cohésion sociale, 2020. Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale Nouvelle-Aquitaine

Prouteau L., 2022. Le bénévolat dans le compte satellite de l'économie sociale, Dans RECMA n° 366, pages 68 à 83.

R

Rapport public du conseil d'État., 2002. Les associations et la loi de 1901, cent ans après.

https://www.conseil-etat.fr/CE/etudeannuelle/EA2000.pdf

Renault-Tinacci M., 2022. Qu'échange-t-on vraiment avec le mécénat de compétences ? Dans Éducation Permanente n° 233, pages 103 à 115.

Recherche & Solidarités, 2010. Le bénévolat selon les générations, Baromètre d'opinion des bénévoles, cahier n°9, juillet, pages 2 à 7.

https://www.recherches-solidarites.org/media/uploads/benevolatselonlesgenerations.pdf

Recherches et Solidarités., 2022. Associations en région, Repères et Chiffres clés, pages 2 à 9.

https://injep.fr/wp-content/uploads/2022/10/FichesRegionalesVA2022.pdf

S

Synthèse de l'étude réalisée par l'Avise, La Fonda et le Labo de l'ESS., 2019. ESS création de valeur, une approche prospective de la mesure d'impact social.

Т

Tchernonog V., 2012. Le secteur associatif et son financement Viviane Tchernonog, Dans Informations sociales n° 172, pages 11 à 18.

https://www.cairn.info/revue-informations-sociales-2012-4-page-11.htm

Tchernonog V., Prouteau L., Tabariés M., Flahault É., 2014. L'état des associations après la crise, Dans RECMA, n° 332, pages 112 à 123.

Tchernonog V., 2017. Évolutions et transformations des financements publics des associations, Lionel Prouteau, Dans Revue française d'administration publique n° 163), pages 531 à 542.

https://www.cairn.info/revue-francaise-d-administration-publique-2017-3-page-531.htm

Tran S., Arreola F., 2019. Soutien des incubateurs à l'innovation sociale sur les territoires : le cas d'I-Engage, Dans Entreprendre & Innover n° 41, pages 19 à 31.

V

Vovard A., 2011. Aides d'Etat : le nouveau paquet Almunia adopté par la Commission européenne, gazette des communes, Dans Europe.

https://www.lagazettedescommunes.com/91984/aides-detat-le-nouveau-paquet-almunia-adopte-par-la-commission-europeenne/

Sitographie

LegiFrane: https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000046861095

Guide des dons et donations :

https://www.dons-legs.com/v2/liste-des-associations-membres-don-en-confiance/

Fondation de France :

https://www.fondationdefrance.org/fr/cat-creer-une-fondation/fondation-fonds-dedotation-association-quelles-differences

Avise: https://www.avise.org/

Ifop: https://www.ifop.com/

Injep : https://injep.fr/

Recherches et Solidarités : https://recherches-solidarites.org/

Associations.gouv.fr : https://www.associations.gouv.fr/

Préfecture de la Charente-Maritime

https://www.charente-maritime.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Relations-avec-les-collectivites-locales/Politiques-territoriales/Carte-de-l-Intercommunalite-en-Charente-Maritime-au-1er-janvier-2020

Tables des matières

Remerciements	2
Plan	3
Introduction	4
Chapitre 1 : Quelques éléments constitutifs de l'économies sociale et solidaire	12
1 / - Définition et historique des associations	12
2 / - Les fondations en France	13
3 / - Les centres sociaux en France	15
Chapitre 2 : La mesure d'impact social : un besoin actuel de rationalisation	18
1 / - L'économie sociale et solidaire : un secteur bien particulier	23
2 / - Le financement publique et la gestion des associations : une source de tensions	26
3 / - Le bénévolat, un secteur en crise ?	31
Chapitre 3: Les relations entre structures de l'ESS et les partenaires institutionnels	36
1 / - Des associations face aux contraintes administratives	36
2 / - Une nouvelle forme de coopération nécessaire entre les acteurs publics et le monde a	
3 / - L'Etat dans son rôle de facilitateur	
Chapitre 4 : La Charente-Maritime un territoire contrasté mais dynamique	44
1 / - Une économie dominée par le secteur tertiaire	49
2/- Une forte représentation du tissu associatif	52
3 / - Méthodologie de la mesure d'impact social sur les cinq structures volontaires	54
Chapitre 5 : Des premiers résultats révélant des impacts positifs	61
1 / - Sur les parties prenantes externes	67
2 / - Sur les parties prenantes internes	79
3 / - Bilan de la mesure d'impact social	86
Conclusion	90
Bibliographie	92
Tables des matières	97
Tableaux des figures	98
Table des tableaux	
Glossaire	
Annexes	102

Tableaux des figures

FIGURE 1: EVOLUTION REGIONALE DE L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS ET DANS LE SECTEUR PRIVE	19
FIGURE 2: LE DEPARTEMENT DE LA CHARENTE-MARITIME ET CES ARRONDISSEMENTS EN 2019	44
FIGURE 3: REPARTITION DE LA POPULATION DE LA CHARENTE-MARITIME EN % EN 2019	46
FIGURE 4 : CARTE REPRESENTANT LES EPCI EN CHARENTE MARITIME	47
FIGURE 5 : LE TERRITOIRE DE LA CDA DE LA ROCHELLE	48
Figure 6 : Hebergement touristique marchand et offre Airbnb dans les quartiers de La Rochell	E EN
MAI 2017	51
Figure 7 : Repartition par secteur des effectifs de creation d'associations en Nouvelle-Aquitain	١E
LES TROIS DERNIERES ANNEES.	52
Figure 8 : Evolution des effectifs associatifs en region et au plan national (base 100 en 2012)	53
Figure 9 : Calendrier de la MIS propose par Ellyx	54
FIGURE 10 : LA THEORIE DU CHANGEMENT PRESENTEE PAR ELLYX LORS DU MODULE 1	56
FIGURE 11: SYNOPTIQUE DE L'ORGANISATION GENERAL DE L'ACCOMPAGNEMENT (ELLYX)	57
FIGURE 12 : LE REFERENTIEL D'IMPACT PROPOSE PAR ELLYX	58
FIGURE 13 : SYNTHESE DES DIFFERENTES PHASES DE LA MIS PROPOSE PAR ELLYX	59
FIGURE 14: L'ECHELLE DE ROSENBERG ET CES 10 ENONCES	
FIGURE 15 : GRILLE D'ANALYSE ET D'INTERPRETATION DES RESULTATS	69
FIGURE 16: LES COLLEGES DE LA CDALA DE LA ROCHELLE ET LE QUESTIONNAIRE (ECHELLE DE ROSENBERG)	70

Table des tableaux

Tableau 1 : Part de l'emploi des associations dans l'ESS	27
Tableau 2 : Les differentes competences des communes et EPCI	
Tableau 3 : Le departement de La Charente-Maritime et ces arrondissements	45
Tableau 4: Evolution des effectifs de personnes agees de 60 ans et plus de 2008 a 2019	46
Tableau 5:: Les PCS les plus representatifs dans la population du departement (17)	47
Tableau 6 : Structuration de l'emploi dans l'agglomeration de La Rochelle	49
Tableau 7: Les structures associatives participant a la mesure d'impact social	55
Tableau 8 : L'impact social sur les parties prenantes externes	61
Tableau 9 : L'impact social sur les parties prenantes internes	64
Tableau 10 : Recapitulatif des resultats des 6 colleges ayant repondus	71
Tableau 11 : Les resultats du college Fabre d'Eglantine (C1)	72
Tableau 12 : Les resultats du college de l'Atlantique (C2)	
Tableau 13 : Les resultats du college Jean Guiton (C3)	
Tableau 14 : Les resultats du college Beauregard (C4)	75
Tableau 15 : Les resultats du college Françoise Dolto (C5)	76
Tableau 16 : Les resultats du college Andre-Malraux (C6)	
Tableau 17 : Les scores moyens par enonces et par colleges	77
Tableau 18 : Les modalites d'investissement des associations participant a la Saint-Jean depuis	
MOINS DE 5 ANS	80
Tableau 19 : Les modalites d'investissement des associations participant a la Saint-Jean depuis 5	
10 ANS	81
Tableau 20 : Les motifs avances par les associations participant a la Saint-Jean depuis plus de 10	O
ANS	82
Tableau 21 : Reponses des repondants sur la contribution de « La Maison Pop' » a la	
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE ?	83
Tableau 22 : Niveau de perception des responsabilites dans la structure	84
Tableau 23 : Les raisons avancees par celles qui n'ont pas encore coanime un temps collectif po	UR
LA STRUCTURE	85

Glossaire

ADDES : association pour le développement des données sur l'économie sociale

AES: association d'économie sociale

ANS: Agence du numérique en santé

AVAL: accompagnement à la vie associative

AG: assemblée générale

CAF: caisse d'allocations familiales

CCAS: centre communal d'action social

CAS: collectif actions solidaires

CDIJ: centre départemental information jeunesse

CdaLR: communauté d'agglomération de La Rochelle

CSP: catégories socioprofessionnelles

Ciriec : centre international de recherches et d'information sur l'économie publique, sociale

et coopérative

CIS: contrat d'impact social

CNFPT: centre national de la fonction publique territoriale

CSESS : conseil supérieur de l'économie sociale et solidaire

Copil : comité de pilotage

Cotech : comité technique

DASEN : direction académiques des services de l'éducation nationale

DDCS : directions départementales de la cohésion sociale

DDVA : déléguée départementale à la Vie associative

DDTM : direction départementale des territoires et de la mer

DLA: dispositif local d'appui

DRAC : direction régionale des Affaires culturelles

DRAJES : délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

ENAD : école nationale pour adultes

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale

ESS: économie sociale et solidaire

ESUS : entreprise solidaire d'utilité sociale

FDVA: Fonds de Développement de la Vie Associative

FONJEP: fond de coopération de jeunesse et d'éducation populaire

IFI : impôt sur la fortune immobilière

IFOP: Institut français d'opinion publique

INJEP: Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire

Geces : groupe d'expert de la Commission européenne sur l'économie sociale

LIENSs: littoral environnement et sociétés

MAIA: mission d'accueil et d'information des associations

MIS: mesure d'impact social

NOTRe : nouvelle organisation territoriale de la République

ODD : objectif du développement durable

OSBL: organisme sans but lucratif

PAVA: point d'appui à la vie associative

PLU: plan local d'urbanisme

PPE: partie prenante externe

PPI: partie prenante interne

QPV : quartier prioritaire de la ville

RIUESS : réseau interuniversitaire de l'ESS

RSE : responsabilité sociétale et environnementale

R&S: recherches et solidarité

SAS : société par actions simplifiée

SARL : société à responsabilité limitée

SCIC : société coopérative d'intérêt collectif

SDJES : service départemental jeunesse, engagements et sports

Scop : société coopérative et participative

URSSAF: Union de recouvrement des cotisations de Sécurité sociale et d'allocations familiales

Annexes

Annexe 1: Les parties prenantes autour de ce stage

La Chaire Participations, médiation et transition citoyenne est née récemment dans le cadre du projet La Rochelle territoire zéro carbone (LRTZC). Cette dernière est le programme qui vise à inscrire le territoire de La Rochelle sur une trajectoire de neutralité carbone. C'est le résultat d'une volonté commune de la communauté de communes de La Rochelle, l'université, la ville de La Rochelle et le port de commerce, Port Atlantique. Elle vise à poser les bases d'une démarche inclusive réunissant tous les acteurs permettant ainsi l'ouverture du monde universitaire. La chaire a pour objectif de favoriser le dialogue avec les autres acteurs : les citoyens, les associations, les institutions, les élus, le secteur privé et de garantir par la même occasion une démarche pragmatique, claire et réfléchie. En d'autres termes : construire et animer un écosystème scientifique et territorial rassemblant à la fois les acteurs et chercheurs intéressés par les thématiques de la chaire. Nourrir la réflexion sur les enjeux de gouvernance, concertation et citoyenneté dans les villes et territoires en transition. Favoriser les circulations et échanges de savoir entre chercheurs de différentes disciplines mais aussi entre les chercheurs et les acteurs du territoire. Rendre visibles les recherches conduites par les chercheurs de l'Université et leurs partenaires sur les thématiques de la Chaire (site officiel).

Le Service départemental Jeunesse Education Sports (SDJES) anciennement connu sous le nom de DDCS est implanté au sein de la direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN). C'est un des services de l'État qui agit dans les champs de la jeunesse, de l'éducation populaire, de l'engagement, de la vie associative et des sports. Le SDJES de la Charente-Maritime est dirigé par un chef de service inspecteur, de conseillers jeunesse, éducation populaire (CEPJ) et de conseillers d'animation sportive (CAS) : quatre chacun et de quatre autres agents administratifs. Le SDJES 17 est implanté au cœur de l'arrondissement de La Rochelle, en plein centre de la ville dans la cité administrative Duperré, qui abrite plusieurs autres services de l'État. C'est un service déconcentré de l'Etat qui est organisé autour de trois pôles qui regroupent chacun des sous-services dirigés par des conseillers-ères suppléés un-e assistant-e.

Le pôle jeunesse gère tout ce qui est en rapport avec la qualité des accueils, la protection des mineurs (ACM), les politiques éducatives territoriales et de continuité éducative. Ce pôle assure la formation des acteurs de l'animation et de la jeunesse : le brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur (BAFA) et le brevet d'aptitude aux fonctions de directeur (BAFD) en plus du programme partenarial de stages. Le pôle jeunesse est également impliqué dans l'accompagnement des projets de jeunesse et d'éducation populaire : projet en quartier politique de la ville, projets sur le numérique et l'audiovisuel, les politiques partenariales en faveur de la jeunesse et de l'éducation populaire.

Le pôle engagement et vie associative comprend la délégation départementale à la vie associative qui s'occupe de l'information, l'accompagnement et le développement de la vie associative. C'est la délégation qui assure le fonds de développement de la vie associative (FDVA) et qui s'occupe aussi du réseau Guid'Asso (confer partie), ajouté la mission des médailles de la jeunesse et de l'éducation populaire. Le pôle se charge également de l'agrément des associations de jeunesse et d'éducation populaire (JEP) et du fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire (FONJEP) (confère partie). C'est dans ce pôle engagement que la gestion du service civique et du service national universel est assurée.

Le pôle sports : pour la réglementation des activités physiques et sportives et la protection des usagers est garantie : entre autres la déclaration des éducateurs sportifs, les incapacités, les manifestations sportives, la police administrative, les visites et les contrôles des infrastructures. Les conseillers de ce pôle s'occupent aussi de la réglementation, de l'homologation et du recensement des équipements sportifs. En collaboration avec l'agence nationale du sport et la conférence régionale du sport, le pôle sport travaille sur le projet sportif territorial notamment sur les appels à projet, le soutien à l'emploi et à l'apprentissage dans le sport. Il y'a aussi le volet sport avec la santé et le bien-être qui est couvert par le pôle. Des questions d'actualité comme le développement du sport pour tous et les inégalités d'accès à la pratique sportive sont prises en charge à travers plusieurs dispositifs pilotés par le pôle sport : sport dans les territoires carencés, aisance aquatique et savoir nager, savoir rouler à vélo, sport femmes, sport handicap, sport pour tous, sport scolaire, sport olympique. Un volet accompagnement à la professionnalisation de l'emploi est aussi assuré avec les certifications, le Sesame, ou encore l'accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience (VAE). En dernier dans ce pôle, des questions comme la lutte contre les incivilités et les violences dans le sport sont traitées. Un volet promotion de l'éthique, des valeurs du sport, de la lutte contre les violences sexuelles est aussi présent.

Le centre départemental information jeunesse (CDIJ) : une association représentant le Mouvement Associatif au niveau départemental. Pour rappel, ce dernier est le regroupement le plus important de réseaux représentant plus de la moitié des associations en France. Il a été créé en 1992 afin de promouvoir la liberté d'association et la vie associative. Il est très bien organisé à l'échelle nationale et dans chaque région. Il s'est donné pour objectif de représenter le secteur associatif auprès des différents interlocuteurs publics et privés. Le mouvement associatif est aussi signataire de la charte d'engagement réciproques entre l'Etat, les collectivités et les associations le 14 février 2014. Charte qui reconnaît le rôle joué par les associations dans la société civile (Guide pratique de l'association des Deux Sèvres, 2021). Le Mouvement Associatif a toujours été le principal demandeur et co-constructeur des dispositifs que l'Etat français met en place dont le plus récent est Guid'Asso (confer partie 3). Le CDIJ de La Charente-Maritime est une association d'éducation et de jeunesse (agrément). Il est engagé dans l'accompagnement et le conseil aux jeunes sur divers sujets : études, orientation, emploi, alternance, job, stage, accès aux droits, santé, mobilité internationale, entrepreneuriat et citoyenneté. Le SDJES 17 a choisi le CDIJ 17 pour co-piloter le réseau Guid'Asso 17, pour des raisons de neutralité dans un environnement où les plupart structures associatives lorsqu'elles s'engagent veillent activement à défendre leurs propres intérêts. Dans ce cadre, il anime avec la déléguée départementale à la vie associative des ateliers sur la formation et l'accompagnement des membres du réseau Guid'Asso, tant sur leurs besoins en tant que structures associatives (fonctionnement, règlements) mais aussi pour leurs missions en lien avec le réseau. Le centre est aussi impliqué dans la construction de la politique de communication et de développement du réseau sur tout le territoire du département.

Annexe 2 : Les services d'intérêt généraux : le paquet Monti-Kroes en 2005 et sa révision par la commission européenne en 2011.

« En 2003, la Cour européenne de justice a statué sur les compensations de service public dans le cadre de l'affaire Altmark Trans, du nom d'une entreprise de service de bus à laquelle, 1990, un canton allemand avait accordé une licence d'exploitation, contrat renouvelé sans appel d'offres en 1994 et 1996. Y étaient stipulées certaines obligations fixées par la collectivité en matière de tarifs et d'horaires. En échange, le canton s'engageait à compenser le déficit d'exploitation par des aides financières. Une entreprise concurrente a attaqué en justice et la juridiction lui a donné raison en annulant les licences octroyées. L'affaire a été renvoyée à la Cour européenne de justice qui a décidé de maintenir le principe des versements compensatoires en les encadrant cependant par quatre conditions pour que les compensations puissent échapper à la qualification d'aides d'État, ces dernières devant être déclarées auprès des autorités européennes. Aides publiques : les 4 conditions de l'arrêt Altmark Trans :

- 1 L'entreprise ou l'association bénéficiaire doit réellement avoir la charge d'obligations de service public et ces obligations doivent être clairement définies.
- 2 Les paramètres sur la base desquels est calculée la compensation doivent être préalablement établis, de façon objective et transparente.
- 3 La compensation ne doit pas dépasser ce qui est nécessaire pour couvrir tout ou partie des coûts occasionnées par l'exécution des obligations de service public, en tenant compte des recettes qui y sont relatives ainsi que d'un bénéfice raisonnable.
- 4 Lorsque le choix de l'entreprise chargée de l'exécution d'obligations de service public n'est pas effectué dans le cadre d'une procédure de marché ^public permettant de sélectionner le candidat capable de fournir ces services au moindre coût pour la collectivité, le niveau de la compensation nécessaire doit être déterminé sur la base d'une analyse des coûts qu'une entreprise moyenne, bien gérée et adéquatement équipée des moyens nécessaires, aurait encourus.

C'est en se basant sur la jurisprudence que la commission de l'européenne a adopté en 2005 un premier ensemble de règles concernant les services économiques d'intérêts généraux (SIEG), appelé le paquet « Monti-Kroes » du nom de deux anciens commissaires européens à la concurrence. Ce paquet précisait les conditions auxquelles une aide d'État sous la forme d'une compensation de service public était compatible avec le traité sur le fonctionnement de l'Union. En mars 2011, la Commission a donc lancé un vaste débat sur la révision de ce paquet Monti-Kroes qui expirait fin 2011. En septembre, elle a consulté les parties prenantes sur les nouvelles règles proposées et a obtenu des contributions de chaque Etat membre, des institutions et des parties prenantes. Dans sa réponse, la France indiquait avoir « toujours plaidé, au sein de l'Union européenne, en faveur de la reconnaissance de la spécificité des

services publics (services d'intérêt économiques général -SIEG). Symboles de l'économie sociale de marché, ils font partie des valeurs communes de l'UE et jouent un rôle majeur dans la promotion de la cohésion sociale et territoriale de l'Union européenne ». La France estimait en particulier « qu'un financement public accordé dans le cadre d'une relation in house avec l'opérateur de SIEG n'est pas une aide d'État. En effet, cette relation, par son caractère interne, est réputée ne pas affecter la concurrence, conformément aux critères définis par la Cour de justice. Le critère de l'affectation de la concurrence faisant défaut, les financements publics octroyés dans ce cadre ne devraient pas être qualifiés d'aides d'État ». Un souhait en grande partie retenu dans le nouveau paquet sorti de ces délibérations et adopté par la Commission européenne le 2 décembre dernier » (Lulek, 2012).

Annexe 3: Quelques outils constituant l'environnement du SDJES

Le fond de développement à la vie associative (FDVA) apporte un soutien aux associations autres que sportives, par le financement d'actions de formation organisées par des associations pour leurs bénévoles impliqués dans le projet associatif. Il permet aux bénévoles associatifs d'acquérir ou d'approfondir des compétences par des actions de formation et de contribuer au développement de la vie associative, voire d'actions nouvelles de développement. En Charente-Maritime le FDVA a été mis en place en juin 2018 par arrêté préfectoral. Un collège départemental est constitué pour ce besoin, il est chargé d'établir les critères de sélection des projets associatifs qui demandent subventions. La délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports du rectorat est chargée d'animer la mise en œuvre du fonds avec le concours du SDJES et des directions de services départementales de l'enseignement nationale (DSDEN). En s'appuyant sur une commission régionale consultative et des collèges départementaux (consultatifs), en y associant des collectivités et des personnalités qualifiées du monde associatif (agence régionale de santé, ministère de la culture, ou encore la direction départementale des territoires et de la mer).

En 2021, le département a été doté d'une enveloppe de 412 340 € qui a permis de subventionner 154 actions. La part des associations d'au plus de 2 ETP (salariés en équivalent de temps de plein) représente 85% des associations qui ont bénéficié d'une subvention.

- Le FDVA 1 (2021), a été axé autour de la « formation des bénévoles » : 27 000 € ont été attribués à 17 associations. Une spécificité en Charente-Maritime, la mise en place du certificat de gestion à la vie associative (CFGA) est mise en place par l'association profession sport et loisirs (PSL) du département à destination des salariés et bénévoles.
- Le FDVA 2 (2023), est articulé autour de 2 axes : le « fonctionnement global » et la « mise en œuvre de nouveaux projets ou activités innovantes ». Il est destiné prioritairement aux associations non-employeuses ou faiblement employeuses (2 salariés ETP au plus).

L'attribution du FDVA soulève des questionnements sur la rationalisation des montants accordées et sur la mécanisation des critères d'attributions. Le collège départemental fixe la méthode d'attribution sur des critères établis par ses soins. Une rigueur notoire est observée sur l'élaboration de la grille d'évaluation des dossiers de subvention (formulaire Cerfa). Alors que les projets soumis n'ont pas tenu cette logique, lors de la constitution du dossier. Ajouté au fait que le concept d'intérêt général présente des ambiguïtés qui nécessitent de faire des arbitrages d'une structure à l'autre. Son caractère subjectif fait que les frontières sont assez poreuses même avec les critères établis par les services de l'Etat pour le cerner.

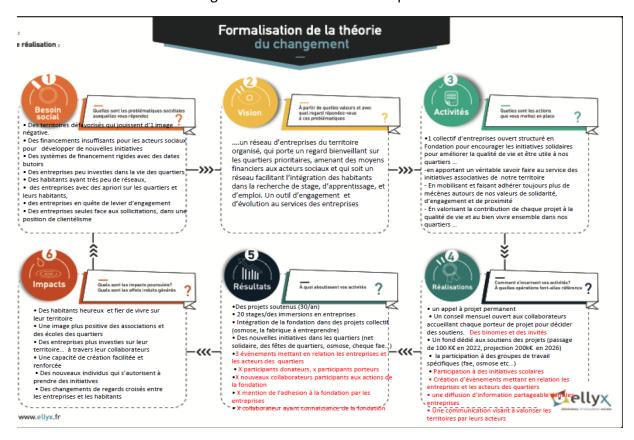
- La qualité démocratique de l'association, tant dans son fonctionnement que dans l'élaboration et l'évaluation de son projet,
- Les références à l'éducation populaire, à l'économie sociale et solidaire ou encore à la transformation sociale,
- La participation bénévole des bénéficiaires à la production des services et des biens dont ils expriment le besoin,
- La prise en compte de la parole des habitants.

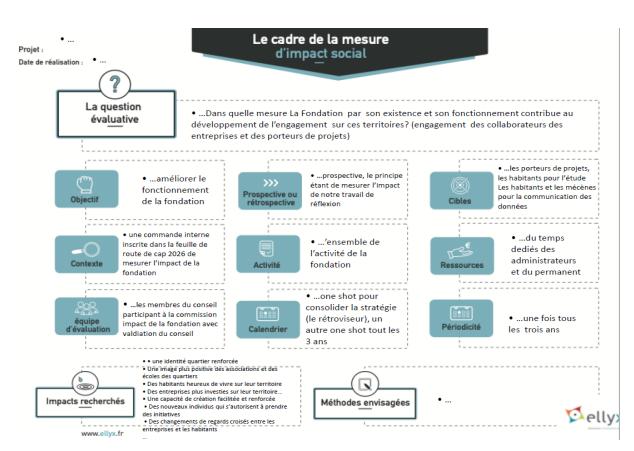
Le <u>Fonds de coopération de jeunesse et d'éducation populaire</u> (FONJEP) a été créé en 1964, le Fonjep est un organisme cogéré par l'État, les collectivités et les associations. Il a pour mission de renforcer et de soutenir le développement des projets associatifs de jeunesse et d'éducation populaire, en facilitant la rétribution de personnels permanents qualifiés dans les associations. Les « postes FONJEP » sont des subventions versées par l'État par l'intermédiaire du FONJEP. Les subventions sont attribuées pour une durée de 3 ans. En 2022, le Fonjep comptabilise 1 699 postes Jeunes répartis dans 1 460 associations à travers la France (site officiel Fonjep). Le SDJES de la Charente-Maritime gère 48 postes FONJEP.

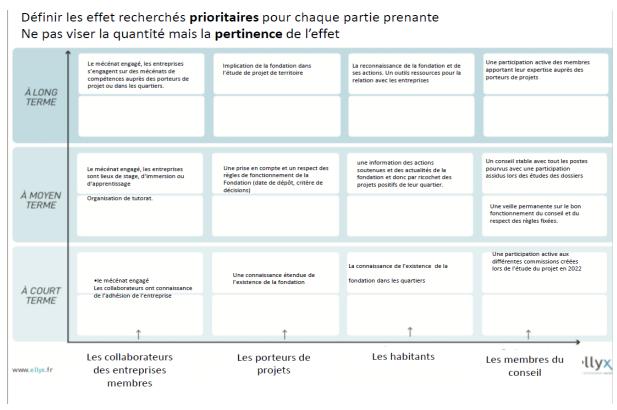
Dans le cadre du Plan de relance, le gouvernement a mis en place une nouvelle aide : le dispositif « Fonjep Jeunes » destiné aux associations d'utilité sociale dans les champs de l'éducation, de l'animation, de l'engagement ou de la cohésion sociale. Ce dispositif permet de soutenir la pérennisation des projets associatifs en attribuant une aide de 7 164 € par an. Sur une durée de 3 ans, pour les associations qui recrutent un jeune de 18 à 30 ans, sans condition de diplôme, de qualification ou d'expérience (site officiel, Fonjep).

La charte d'engagement réciproque multipartites : l'Etat, mouvement associatif, le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Elle lie une association, une collectivité, un service de l'Etat sur des engagements réciproques avec une répartition des tâches et des responsabilités. C'est un acte multilatéral qui formalise un accord après négociation entre les parties. La charte d'engagement réciproque Nouvelle-Aquitaine a été signée le 5 décembre 2018. Il rappelle que les associations apportent en toute indépendance leur contribution à l'intérêt reconnu d'utilité civique et sociale. Elles fondent leur légitimité sur la participation libre, active et bénévole des citoyens à un projet commun, sur leur capacité à défendre des droits, à révéler les aspirations et les besoins de ceux qui vivent sur le territoire national et à y apporter des solutions (Note d'orientation, 2023). Reconnaissant envers le rôle des associations dans le développement économique et social. Les services déconcentrés de l'Etat en région et le conseil régional décidèrent d'accorder plus de valeurs et d'attention aux structures associatives (mouvement associatif). Cela passe, entre autres, par un soutien financier à travers par exemple aux emplois associatifs. Mais aussi par des subventions dans le cadre des politiques culturelles, sportives, environnementales et de jeunesse qui entrent dans l'intérêt général. Les engagements communs dans le cadre de ce partenariat, reposent essentiellement sur des principes des bases partagées. L'État et la collectivité régionale sont garants de l'intérêt général chacun à son niveau. Les associations quant à elles assurent la mission de contribuer à l'intérêt général. Promouvoir et faciliter l'engagement bénévole civique et social de tous, sans distinction d'âge, de sexe ou d'origine sociale. Favoriser dans la durée les soutiens publics aux associations concourant à l'intérêt général afin de leur permettre de conduire au mieux leur projet associatif, privilégier, la subvention et simplifier les procédures. Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivités, favoriser une politique globale de l'emploi associatif structurée et de qualité, permettant le développement des projets d'intérêt général portés par ce secteur, etc.

Annexe 4 : La théorie du changement et le référentiel d'impact de la fondation

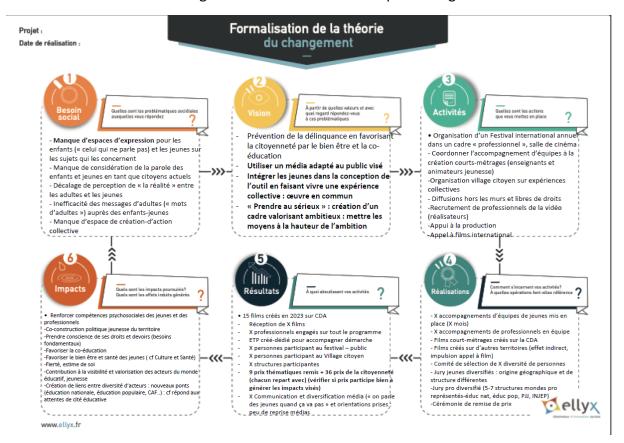




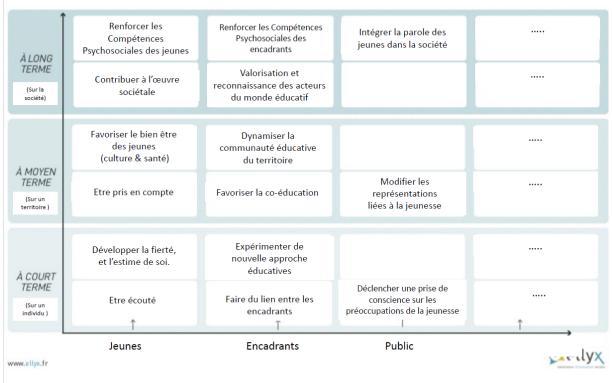


et n°1. Des entreprises plus investies dans leur territoire à travers le	urs collaborateurs			i		
Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Objectif	Responsable
ollaborateurs ont connaissance de l'adhésion de l'entreprise	nombre d'entreprises affichant leur adhesion à la fondation dans leurs outils de communication	enquête		bi annuelle		
	% des collaborateurs ayant connaisance de l'adhesion de l'entreprise (cadre/ouvriers)	enquête		bi annuelle		
treprises lieu de stage et d'immersion	nombre de stages de decouverte 3ème/an	tableau de bord (à créer)		annuelle		delegué
	nombre de stage post bac	tableau de bord (à créer)		annuelle		delegué
	nombre d'immersion de jeunes des quartiers dans les entreprises membres	tableau de bord/ enquete servi	ices rh	anuelle		delegué
				İ		
treprises proposent des missions de mecenat de competence	nombre de mission de competence auprès des associations de quartiers	tableau de bord (à créer)				delegué
	tps de participation benevoles des collaborateurs dans les actions de quartiers proposées par la	<mark>if</mark> tableau de bord (à créer)enque	ete rh			delegué
	utilisation de la trame de mentor (à créer) de la fondation	tableau de bord (à créer)				
	1			į		
	_					
t n°3 Des nouveaux individus qui s'autorisent à prendre des inititiativ	res es					
0	15.		11.157	T 04	011	
Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Objectif	Responsable
and the second of the second o	niveau de notoriété dans les quartiers	enquete de notoriété	comission	- I		commission com
connaissance de l'existence de la fondation par les habitants	x nombre de parution dans les medias /an	internet		annuelle annuelle		delegué delegué
	X nombre de projet à l'initiative d'habitants	tableau de bord		annuelle		delegue
	% de porteurs de projet a minuative unabitants 1% de porteurs de projet communiquant sur le soutien	lableau de buid		alliuelle		
diversité plus importante de la nature des projets	la diversité des porteurs de projet/ sur 2 année/3 années/	tableau de bord		annuelle		delegué
unciate plus importante de la nature des projets	la diversité des catégories de porteurs de projets	tableau de bord		annuelle		delegué
	ia unersite des categories de porteurs de projets	laureau de sura		annucire		ucicyus
	le nombre de premières demandes/an	taleau de bord				
Effet n°2 une capacité de création facilitée et renforcée						
]			i		
Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Objectif	Responsable
		planning/tableau de bord		annuelle		delegué
onnaissance étendue de l'existence de la fondation	nombre de projets proposés par année	tableau de bord		annuelle		delegué
	nombre de vue dans les reseaux sociaux	stat linkdin		annuelle		delegué
orise en compte et un respect des règles de fonctionnement de la fondation		agenda/tableau de bord		annuelle		delegué
	% de dossier non recevable au premier envoi.	tableau de bord		annuelle		delegué
	nombre de rdv qualifiés pour la presentation de la fondation			i		
ication de la fondation dans l'étude de nouveaux projets	nombre de sollicitation des porteurs de projet à l'état d'étude	partenariat/charte engagemen	t	annuelle		delegué
11112						
et de l'action pour les bénéfiaires	les besoins couverts par les projets (types de besoins, nombre de beneficiares/besoins)		I			1

Annexe 5 : La théorie du changement et le référentiel d'impact d'Angoul'Loisirs



Définir les effet recherchés **prioritaires** pour chaque partie prenante Ne pas viser la quantité mais la **pertinence** de l'effet



et n°1 Développer la fierté et l'	'estime de soi des jeu	nes court terme				
Sous effet	Partie prenante	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Responsable
	Jeunes	Fierté Changement du regard des autres sur soi	Questionnaire FestiPREV	Intégrer une nouvelle question dans l'enquête filles-garçons-autres		Angoul'loisirs
sion expérimentale (temps zéro manquant)	Jeunes	Estime de soi	Echelle Rosenberg	Groupe test/groupe FestiPREV intégrer la dimension filles-garçons-autres	avant et après (fev-juin)	Angoul'loisirs
Version idéale	Jeunes	Estime de soi	Echelle Rosenberg	Groupe test/groupe FestiPREV	avant et après (sept-juin)	Angoulloisirs
Version idéale	Jeunes	Estime de soi	Outils 360	Deux phases	avant-après (sept-mai)	qui ? Qq d'autre de la comunauté éducat
	Jeunes	Capacité à prendre la parole Facilité à exprimer son experience Relation inter-personnelles	Questions et temoignages entretiens	Emission Radio (jeudi et vendredi) • Espace d'entretiens dédiés (observation participante)	Mai (FP)	Stephane radio college et Mamadou
	Parents	Capacité à prendre la parole (jeunes) Facilité à exprimer son experience (jeunes Relation inter-personnelles)		entretien de 3-4 parents (le samedi)	Mai (FP)	Mamadou ?
		Capacité à prendre la parole Facilité à exprimer son experience			Temps de bilan FP	
	Professionnels uté éducative du territ	pire moyen terme	Trame d'entretien, questions	Modališe	(juin)	qui?
et n°2 Dynamiser la communa Sous effet			Trame d'entretien, questions	Modalités	Temporalité	qui?
		pire moyen terme		Restitution, presentation de résultats,	Temporalité Temps de bilan partenaires	
		pire moyen terme Indicateur L'envie des partenaires de	Source reporting? Duestionnaire? Résultat de la collecte + suivi des accompagnements mis en		Temporalité Temps de bilan	
		Indicateur L'envie des partenaires de contribuer à la démarche collective Participation effective à la démarche collective Participation effective à la démarche collective La communauté éducative élargi	Source Source reporting? Disestionnaire? Resultat de la collecte + suivi des	Restitution, presentation de résultats, ouvrir au débat ex : mise en place de la démarche 360	Temporalité Temps de bilan partenaires FP (juin)	
		indicateur L'envie des partenaires de contribuer à la démarche collective Participation effective à la démarche collective Participation effective à la démarche collective	Source reporting? Questionnaire? Résultat de la collecte accompagnements mis en reporting? Questionnaire? Résultat de la collecte - suivi des accompagnements mis en	Restitution, presentation de résultats, ouvrir au débat ex : mise en place de la démarche 360 sur son groupe	Temporalité Temps de bilan partenaires FP (juin)	
		indicateur L'envie des partenaires de contribuer à la démarche collective Participation effective à la démarche collective Participation effective à la démarche collective La communauté éducative élargi son champ de recherche et	Source Source Résultat de la collecte + suivi des accompagnements mis en reporting? Questionnaire? Résultat de la collecte + suivi des accompagnements mis en place	Restitution, presentation de résultats, ouvrir au débat ex : mise en place de la démarche 360 sur son groupe	Temporalité Temps de bilan partenaires FP (juin)	

Annexe 6 : Le courrier du Dasen aux collèges de la CdaLR



Direction des services départementaux de l'éducation nationale

Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports

La Rochelle, le 20 janvier 2023

Affaire suivie par : Patricia BRESSANGE Tél : 05 17 84 03 80 Mél : patricia bressange@ec-politiers.fr

Le directeur académique des services de l'Éducation nationale

Cité administrative Duperré Place des cordellers CS 60508 17021 La Rochelle Cedex 1

à

Mesdames les Principales, Messieurs les Principaux,

Objet : Mesure de l'impact de FestiPREV sur les élèves de votre établissement

La direction des services départementaux de l'éducation nationale (service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports – SDJES) mène actuellement une expérimentation visant à mesurer l'impact social des projets associatifs. Cinq projets ont été retenus dans le cadre de cette démarche, en particulier le festival FestiPREV dans lequel votre établissement et certains de vos élèves sont pleinement engagés.

L'ensemble des acteurs de FestiPREV s'interroge depuis l'origine sur l'impact d'un tel projet sur les jeunes. Cette année, grâce au soutien du SDJES, un travail de recherche a été initié en lien avec des experts et l'université de La Rochelle.

A ce stade, la mesure d'impact porte sur la question de l'estime de soi chez les jeunes participant à FestiPREV. Elle utilise un outil existant et reconnu : l'échelle de Rosenberg, comprenant dix questions.

Je sollicite votre soutien pour mener à bien cette démarche. Elle nécessite de faire passer ce questionnaire, respectant l'anonymat total des élèves, à au moins deux classes de même niveau de votre établissement : une classe qui réalise un film pour FestiPREV et une classe qui n'y participe pas.

Plus concrètement, il s'agit de faire remplir, à l'ensemble des groupes-classes, le questionnaire (5 minutes maximum). Le questionnaire est accessible avec le lien suivant : https://forms.gle/RfpXLrKgTYhikjJZ8. Les réponses sont souhaitées avant le 4 février.

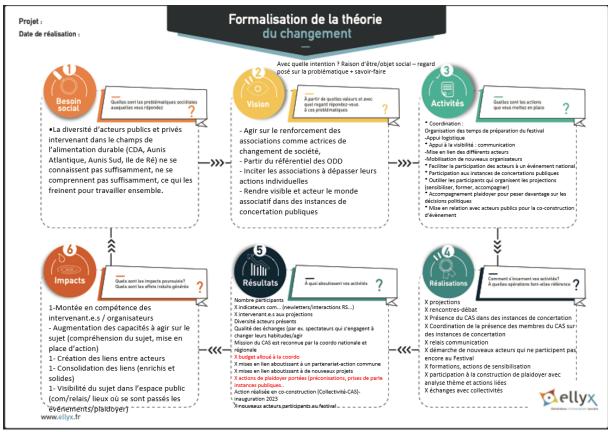
Vous trouverez ci-joint un document explicatif complémentaire provenant de l'association porteuse du projet FestiPREV.

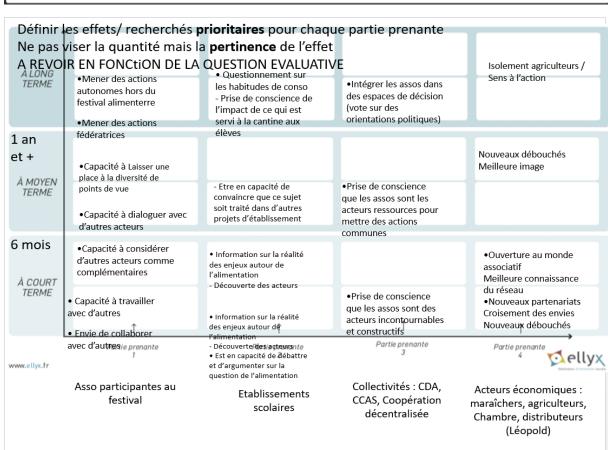
Je vous adresse mes remerciements pour votre engagement et pour votre appui dans le cadre de cette démarche.

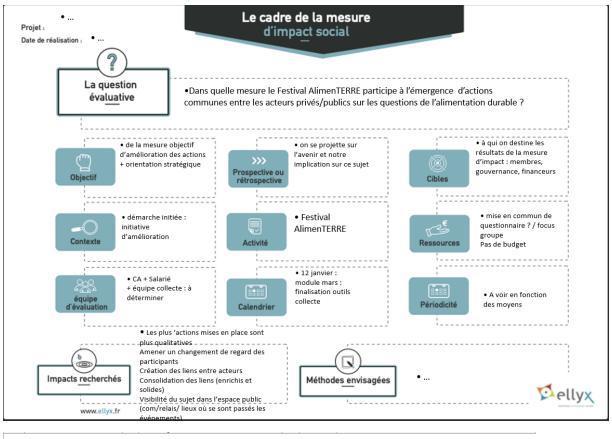
Le directeur académique des services de l'Éducation nationale

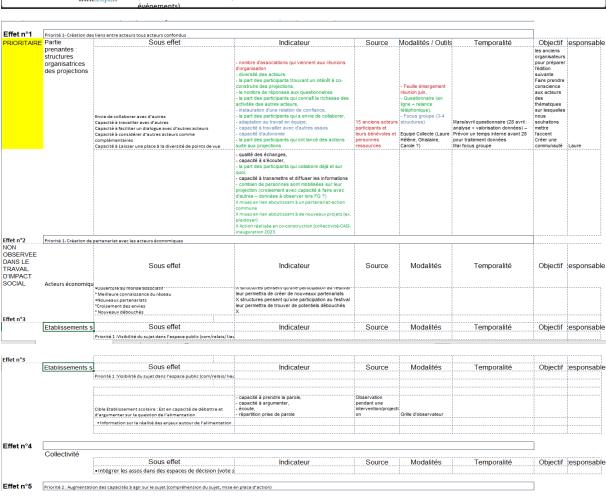
Mahdi TAMENE

Annexe 7 : La théorie du changement et le référentiel d'impact du CAS





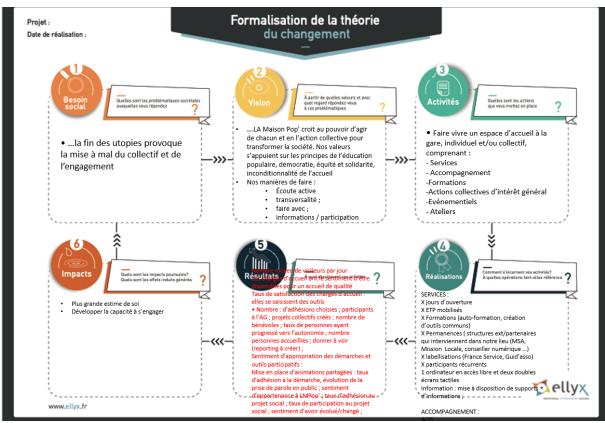


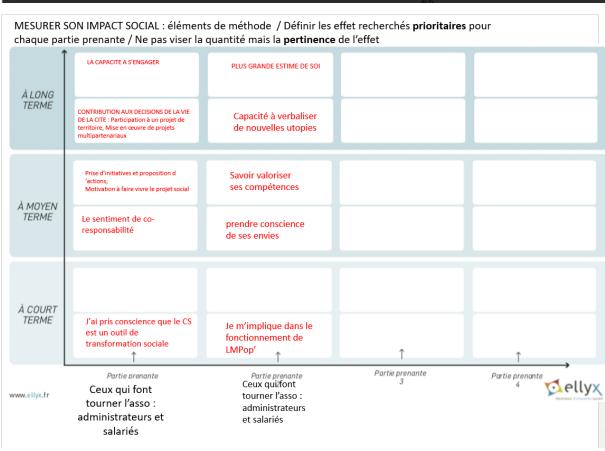


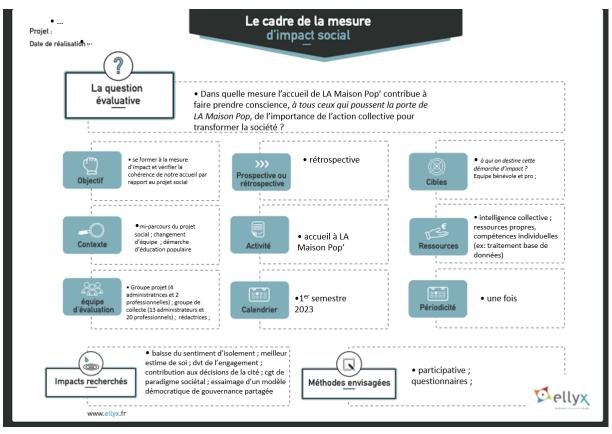
Annexe 8 : Le référentiel d'impact du collectif d'associations de Villeneuve

		Dans quelle mesure le Collectif p	ermet l'engagement	sur le territoire ?		
et n°1	Coopération des associations					
	Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Object
	Interconnaissance	Nouveaux liens créés	Témoignages	Questionnaire	?	
		Nombre de bénévoles présents	Emargement	Saisie de données	Réunions de novembre - février - avril	
		Mutualisation des outils	Témoignages	Bilans collectifs	Juillet	
		Conributions volontaires sur les ventes	Bilan comptable	Comptabilité	Juillet	
		Envie de renouveller l'expérience (recueil sur antériorité d'engagement)	Témoignages	Questionnaire	?	
		Envie de travailler avec de nouveaux acteurs	Témoignages	Questionnaire + entretien	Par rapport à N-1	
		Actions-projets mis en place avec autre acteurs suite à engagement dans Saint Jean (Si oui : éléments facilitants / Si non : éléments bloquants)		Questionnaire	Par rapport à N-1	
et n°2	Favoriser la culture des partenariats de tou	tes formes (conventionnés, en nature de confiance,informels)				
	Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Objec
proximité	n des partenaires (institutionnels : Mairie de 5, différents services, acteurs socio-éco- ises, associations externes au quartier)	Nombre de partenarials hors monétaires (prêts croisés de matériel sans convention ou en compétences)	Prestataires	Questionnaire partenaires + entretiens		
		Nombre de partenariats conventionnés Typologies de partenaires mobilisés (public, entreprise, asso)	Partenaires de tous types Partenaires de tous types	Base de données Base de données		
	des partenariats : catalyseur des échanges asso du quartier et acteurs externes	Nombre d'interlocuteurs-intermédiations	Interne	Base de données		
ouplesse	de fonctionnement pour faciliter la mise en actions	Part des partenariats non conventionnés sur ensemble de partenariats	Interne	Base de données		
		Inventaire des actions concrètes qui pourraient relever de conventions	Interne	Base de données		
t n°3	Valorisation de l'image du quartier-désenci	avement-rayonnement-sécurisation évènement				
	Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Object
proximite	n des partenaires (institutionnels : Mairie de 5-différents services/ acteurs socio-éco- ires associations externes au guarties)	Implication des acteurs par l'intermédiaire du Collectif (est-ce qu'ils intervenaient avant, à l'invitation du Collectif)	Témoignages	Entretien	remporante	Object
oriser la	mixité entre habitants de différents quartiers villes	Implication d'habitants externes	Témoignages	Questionnaire		
	Dévelopement de la cohésion sociale du qu	lartier des habitants-citoyens				
t n°4	Sous effet	Indicateur	Source	Modalités	Temporalité	Objecti
et n°4			Témoignages	Entretien	Mars avril ?	Objecti
et n°4		Montée en compétence des référents			mund dvill f	
et n°4	Coopération entre habitants	Montée en compétence des référents Sentiment de bien être		Questionnaire	Mars avril 2	
et n°4		Montée en compétence des référents Sentiment de bien être Sentiment de bien être	Témoignages Témoignages	Questionnaire Questionnaire + entretien	Mars avril ? Mars avril ?	

Annexe 9 : La théorie du changement et le référentiel d'impact de la Maison Pop'







Question évaluative			
	Dans quelle me	sure l'accueil de La Maison Pop contribue à faire prendre conscience de l'import	ance de l'action collective nour transformer
	Dalio quelle llico	sale raceach de La maison r op commune à taile premare conscience de rimpon	ance de raction conceive pour transformer
ffet n°1 développement de la capacité à s'engager			
Sous effet	Indicateur	Source	Modalité
J'ai pris conscience que le CS est un outil de transformation sociale	nombre d'animations proposées sur le thème des inégalités	programmation culturelle	lecture
	nombre de personnes qui expriment que LMP est un outil de transformation sociale	parties prenantes	ouestionnaire
	nombre de personnes qui ont lu le PS	purios premines	questionnaire
	des freins à l'accompagnement de projets d'habitants s'opposant aux pouvoirs en place	'	
	l'animation socio culturelle suffit		
			į
iffet n°2 augmentation de l'estime de soi			
augmonianon de recemb de dei			
Sous effet	Indicateur	Source	Modalité
		parties prenantes administrateurs et salariés ; préambule du PS ;	
	sentiment d'appartenance	rapport d'AG ; blason	
	ocinimos a apparentino		
			1
	i	i	
iffet n°3			
-	.,		
Sous effet	Indicateur	Source	Modalité
	1		
			į
		j	į